



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 13 septembre 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 13 septembre 2018

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>5</b>
<b>2 - Désignation des secrétaires de séance.....</b>	<b>5</b>
<b>3 - Communications du maire. ....</b>	<b>5</b>
<b>4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018. APPROBATION.....</b>	<b>22</b>
<b>5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>22</b>
<b>6 - CARTE JEUNES EUROPÉENNE. CONVENTION.....</b>	<b>23</b>
<b>7 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. COMITÉ DE QUARTIER SAINT PIERRE. SUBVENTION. ANNÉE 2018.....</b>	<b>26</b>
<b>8 - RÉHABILITATION DES DÉCHÈTERIES NORD ET SUD. AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE VAUVOIX.....</b>	<b>26</b>
<b>9 - STADE MICHELET DIT LES CARMIER. CONSTRUCTION DE VESTIAIRES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....</b>	<b>27</b>
<b>10 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNÉE 2018. 2ÈME RÉPARTITION. CONVENTIONS.....</b>	<b>29</b>
<b>11 - FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ. PLAN LOGEMENT D'ABORD. PARTICIPATION AUX ASSISES NATIONALES DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2018. CONVENTION. ...</b>	<b>34</b>
<b>12 - CESSIION. IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION SIS 81 RUE DE DREUIL. ....</b>	<b>39</b>
<b>13 - CESSIION D'UNE PARCELLE RUE DE LA TERRIÈRE. ....</b>	<b>40</b>
<b>14 - LES COURSIVES. CESSIIONS À IMCO PROMOTION ET À LA FONDATION SAINT-FIRMIN. ....</b>	<b>40</b>
<b>15 - HUB ÉNERGIE. RÉGULARISATION FONCIÈRE (XP 139P ET 62P) AVEC L'ÉTAT. RUE BAUDELOCQUE.....</b>	<b>43</b>
<b>16 - OPH D'AMIENS MÉTROPOL. RÉHABILITATION DE 9 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>44</b>
<b>17 - OPH D'AMIENS MÉTROPOL. RÉHABILITATION DE 50 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS VALLÉE SAINT LADRE À AMIENS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>44</b>
<b>18 - SIP. CONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS COLLECTIFS (20 PLAI ET 40 PLUS) RUE DE GRÂCE. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION. ....</b>	<b>45</b>
<b>19 - SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 4 PLAI) RUE RENÉ BOILEAU À AMIENS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.....</b>	<b>45</b>
<b>20 - SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 51 LOGEMENTS COLLECTIFS (37 PLUS ET 14 PLAI) LOT D4, ZAC PAUL CLAUDEL À AMIENS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION. ....</b>	<b>45</b>
<b>21 - ENFANCE ET JEUNESSE. SUBVENTIONS. 2ÈME RÉPARTITION. ANNÉE 2018. CONVENTIONS.....</b>	<b>46</b>
<b>22 - AMÉNAGEMENT DE RÉDUCTEURS DE VITESSE RUE PIERRE ET MAURICE GARET. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. ....</b>	<b>46</b>
<b>23 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUE DES 2 PONTS ET DE LA RUE MOLIÈRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. ....</b>	<b>46</b>
<b>24 - AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE L'OPHA SUR SES BÂTIMENTS. RUE CAGNARD. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. ....</b>	<b>47</b>
<b>25 - SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE PIÉTONNE FACE AU COLLÈGE ROSA PARKS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....</b>	<b>47</b>

<b>29 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNÉE 2019.....</b>	<b>48</b>
<b>30 - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION 2018. CONVENTION.....</b>	<b>50</b>
<b>26 - FÊTE DE NOËL DES ÉCOLES. EPCC PÔLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ANNÉE 2018. CONVENTION. ....</b>	<b>51</b>
<b>27 - FÊTE DE NOËL DES ÉCOLES. PARTICIPATION FINANCIÈRE. COMMUNES AMIENS MÉTROPOLÉ ET HORS AMIENS MÉTROPOLÉ. ANNÉE 2018. CONVENTION TYPE. ....</b>	<b>51</b>
<b>28 - UNIVERSITÉ PICARDIE JULES VERNE. DÉSANNEXION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANNEXE IUFM.....</b>	<b>52</b>
<b>31 - AMIENS ÉNERGIES. SEMOP. FINANCEMENT BANCAIRE ET GARANTIES DES ACTIONNAIRES. ....</b>	<b>52</b>
<b>32 - RÉSEAU DE CHALEUR. AVENANT N° 2.....</b>	<b>53</b>
<b>33 - RÉSEAU DE CHALEUR. ACQUISITION DE LA CHAUFFERIE DE LA CITÉ SCOLAIRE AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE. ....</b>	<b>61</b>
<b>34 - CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL. LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT. ....</b>	<b>61</b>
<b>35 - GRDF. PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT D'AIDES AUX TRAVAUX. CONVENTION. ....</b>	<b>63</b>
<b>36 - CIMETIÈRE DE LA MADELEINE. RÉAMÉNAGEMENT ET PROPOSITIONS POUR UNE RÉNOVATION D'ENTRETIEN. ....</b>	<b>64</b>
<b>37 - ASSOCIATION APREMIS. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.....</b>	<b>66</b>
<b>38 - DÉPORT DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE. PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET LA PRÉFECTURE DE LA SOMME. CONVENTION. ....</b>	<b>66</b>
<b>39 - ASSOCIATION AMIENS MÉTROPOLÉ VOLLEY BALL. MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX. CONVENTION. ....</b>	<b>66</b>
<b>40 - ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE. MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU PÔLE ASSOCIATIF ÉMILE LESOT. CONVENTION.....</b>	<b>67</b>
<b>41 - DÉMOCRATIE LOCALE. CENTRE SOCIAL ELBEUF LES FRANÇAS. SUBVENTION 2018. ....</b>	<b>67</b>
<b>42 - ÉCOLE PRIMAIRE LES VIOLETTES. TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DES SANITAIRES ET DE SES CHEMINEMENTS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ....</b>	<b>68</b>
<b>43 - PARKING AMIENS 2. RÉALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET D'UN ESPACE D'ATTENTE SÉCURISÉ. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.</b>	<b>68</b>
<b>44 - QUESTIONS ORALES / VŒUX. ....</b>	<b>68</b>
<b>44.1 - VŒU CONCERNANT LA QUALITÉ DE LA DESSERTE FERROVIAIRE AMIENS/PARIS. ....</b>	<b>68</b>
<b>44.2 - VŒU DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL.....</b>	<b>71</b>
<b>44.3 - QUESTION ORALE : ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX.....</b>	<b>75</b>

La séance est ouverte à 18 h 14.

**MME FOURÉ** : Je déclare la séance ouverte.

Pendant que le public prend place, permettez-moi de vous dire tout d'abord un petit mot sur l'œuvre qui est devant vous et que j'ai demandé d'implanter dans notre conseil municipal, dans notre salle des délibérations aujourd'hui.

En fait, vous savez probablement qu'un salon du livre a eu lieu les 8 et 9 juin dernier à l'initiative du comité Valentin Haüy de la Somme et ce salon du livre s'est déroulé sous le parrainage de Bruno PUTZULU.

Une trentaine de personnes, de participants ont permis de découvrir la lecture sous différentes formes, de participer aux animations, séances de dédicaces, ateliers d'écriture et intermèdes musicaux.

Cette association que nous connaissons bien, tous, le comité Valentin Haüy de la Somme, est aidée bien sûr par la ville d'Amiens depuis de nombreuses années, et la ville a permis financièrement la réalisation de ce salon.

J'ai eu la chance d'avoir cette semaine la visite de Monsieur Stan SZUMNY – j'espère que je n'écorche pas trop son nom – qui est le président du comité Valentin Haüy de la Somme et qui a souhaité, avec toute son équipe, faire don à la ville d'Amiens de cette œuvre qui est donc un tableau en relief pour les déficients visuels et ce tableau représente un dessin présent dans un des ouvrages de Jules VERNE. Il est intitulé « *De la Terre à la Lune* ».

Il me semblait logique et pertinent de vous présenter cette œuvre et puis, à travers ces quelques mots que je viens de dire, de saluer l'action de cette association qui existe à Amiens, comme dans bien d'autres villes de France.

Cette œuvre aura vocation à trouver sa place. On va voir précisément si c'est dans la Maison de Jules Verne ou dans un autre lieu, mais en tout cas dans un endroit où chacun pourra profiter de cette œuvre.

Avant de démarrer la séance, je voudrais aussi vous présenter une nouvelle collaboratrice qui se trouve derrière moi : il s'agit de Madame Christelle FAIRIER. Elle est assise à côté de Dominique FIATTE, notre directeur général des services.

Madame FAIRIER a rejoint la collectivité le 3 septembre, donc on peut dire qu'elle a, en quelque sorte, fait sa rentrée des classes avec nous. On s'en réjouit. Elle occupe depuis cette date le poste de directrice générale adjointe aux ressources et à ce titre elle aura en charge les finances, l'informatique et les ressources humaines. Vous me permettrez de lui souhaiter en votre nom à tous la bienvenue dans notre collectivité dans laquelle elle s'implique avec ardeur et joie de vivre, on peut dire, depuis qu'elle est arrivée en début de semaine dernière. Bienvenue Madame !

Ensuite, nous avons ce soir un ordre du jour assez conséquent pour une séance de rentrée et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité limiter le nombre de communications. Vous avez constaté qu'à l'origine il était initialement prévu que l'on vous dresse un bilan de la mise en œuvre du schéma local petite enfance 2014-2018, mais j'ai finalement préféré reporter cette communication pour évoquer ce soir les sujets qui sont le plus d'actualité. Donc, ce sera la rentrée scolaire qui sera présentée bien sûr par Mathilde ROY et ce sera aussi, comme promis lors de la dernière séance du conseil municipal, un point sur Amiens Capitale européenne de la jeunesse présenté par Margaux DELÉTRÉ puisque, comme vous le savez, nous avons les Assises de la jeunesse qui ont lieu tout prochainement, les 20 et 21 septembre. Je me trompe toujours sur les dates, mais c'est le jeudi et le vendredi de la semaine prochaine. On va en reparler dans quelques instants.

### **1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.**

**MME FOURÉ** : Le premier point à l'ordre du jour, ce sont les délégations de vote :

M. Jean-François CLAISSE	donne pouvoir à	Mme Chantal MODESTE
Mme Sonia HÂMADI	donne pouvoir à	M. Hubert DELARUE
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	

**MME FOURÉ** : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

### **2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.**

**MME FOURÉ** : Nous allons démarrer la séance avec, comme il est d'usage, la désignation des secrétaires de séance. Madame Monique THUILOT ? Pardon, Monsieur MONTIGNY ! Excusez-moi, je me trompe d'ordre ! Monsieur MONTIGNY d'abord, puisqu'il est là. Il est d'accord ? C'est bon. Et puis, je vous propose Paul-Éric DÈCLE qui est également d'accord. Merci à tous les deux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURÉ** : Je vous informe que j'ai reçu deux vœux et une question orale qu'évidemment nous étudierons en fin de séance comme il est d'usage.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 18 octobre à 18 heures dans cette salle naturellement.

Et donc sans plus attendre, je passe la parole à Mathilde ROY pour qu'elle nous dresse un point sur la rentrée scolaire.

**MME ROY** : Oui, merci.

Bonjour à mes collègues. Bonjour à vous aussi, Madame le Maire, parce que je n'ai pas eu le temps de vous saluer.

Pour faire le point sur cette rentrée, c'est en fait une actualisation et un complément de ce qu'on avait déjà pu évoquer lors du dernier conseil puisque, vous allez le voir, nous avons eu des bonnes nouvelles à la rentrée avec des ouvertures complémentaires et encore une ce lundi.

Au total, ce que l'on peut dire sur les différentes mesures de carte scolaire, c'est que nous avons mis en place 18 classes supplémentaires liées au dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+. Vous savez que c'était une des mesures phares de la rentrée 2017 déjà où il avait fallu qu'on mette en œuvre les CP dédoublés en REP +, et cette année il y a donc eu une extension également aux CE1.

Je dirais que pour ce faire, dans la ville d'Amiens, nous n'avons pas trop rencontré de difficultés dans la mesure où, comme vous le savez, nous avons un certain nombre d'écoles et que nous avons pu, dans toutes les situations à l'exception d'une, trouver des locaux disponibles. À l'exception d'une parce qu'à l'école de Longpré, nous devons implanter un modulaire qui doit être livré là, mi-septembre, pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Si je poursuis sur, cette fois, les ouvertures de classes, nous avons obtenu une ouverture de classe maternelle à l'école primaire Longpré, une ouverture de classe à la maternelle Edmond Rostand, une ouverture de classe ULIS à l'élémentaire André Bernard, une ouverture à l'élémentaire primaire Barni, une ouverture à Beauvillé, une à La Vallée, et nous avons eu par courrier du 10 septembre l'information selon laquelle nous avons également une ouverture à l'élémentaire Voltaire pour une classe de cours moyen.

Nous avons déjà su avant les vacances, et ça a été confirmé lors de cette rentrée, qu'il y avait deux fermetures qui concernaient deux écoles de la ville, à savoir l'école primaire Beauvais et l'école primaire Les Violettes, liées à une baisse d'effectif.

On a pu aussi acter la fusion des écoles et des périmètres relatifs à Noyon et Jean Macé élémentaires.

Maintenant, si on regarde un petit peu où nous en sommes par rapport à nos différentes écoles à la suite de la fusion, nous arrivons donc aujourd'hui à 81 écoles amiénoises qui se décomposent de la manière suivante :

- 34 écoles maternelles ;
- 33 écoles élémentaires ;
- 14 écoles primaires.

Sur les effectifs arrêtés au 10 septembre – mais vous savez que ça peut encore évoluer ; parfois il y a des familles qui arrivent et on se doit de les accueillir dans nos écoles – nous avons aujourd'hui recensé, comme vous le voyez, 10 356 élèves scolarisés dans nos écoles. Ça fait un petit peu moins que l'année dernière, ça en fait 61. Et c'est essentiellement en maternelle qu'on note une baisse d'enfants scolarisés : - 183 pour un total de 4 081. Et à l'inverse, on a un peu plus d'élèves scolarisés en élémentaire pour un total de + 122 par rapport à 2017. Et dans l'ensemble, ça fait 6 275 élèves en élémentaire. Donc, il faut juste retenir qu'on a un petit peu moins d'élèves dans nos écoles.

Maintenant sur d'où viennent les enfants, ce que l'on peut dire, et ça, c'est assez important, c'est qu'on a quand même une grande majorité des élèves qui sont scolarisés dans les écoles situées en territoire d'éducation prioritaire REP et REP +, à hauteur de 57,4 %, ce qui explique aussi le nombre

élevé de classes supplémentaires qu'on a dû ouvrir cette rentrée pour les CP/CE1, comme nous l'avions d'ailleurs déjà fait lors de la précédente rentrée.

Et nous avons également 78,69 % des élèves qui sont scolarisés dans leur périmètre d'origine. Ça, c'est plutôt une bonne chose, puisque ça veut dire qu'on a très peu de fuites, si je puis dire, vers d'autres périmètres.

Donc au global, on a un petit peu plus d'élèves scolarisés en maternelle dans leur périmètre, à hauteur de 81,15 %, et 77,03 % pour les élémentaires.

Un autre temps fort de cette rentrée a été marqué par le retour à la semaine des 4 jours. On l'avait un petit peu développé. C'était suite au questionnement qu'on avait pu faire à la fois auprès de l'ensemble des parents, mais aussi auprès des directeurs d'école, auprès des fédérations. On avait consulté également les directeurs de centre de loisirs. Les enfants ont aussi été questionnés. Le retour a eu lieu dès cette rentrée avec 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

On a également harmonisé, comme c'était le cas avant la réforme de 2014, les horaires de toutes les écoles amiénoises, à savoir 8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 45 - 16 h 30, avec une pause méridienne de deux heures.

Deux écoles avaient souhaité avoir un horaire un peu décalé pour permettre le cheminement entre la maternelle et l'élémentaire, d'où du coup une rentrée à l'école à 8 h 40 au lieu de 8 h 30 et une sortie à 11 h 55 au lieu de 11 h 45. C'est pareil pour l'après-midi : il y a un décalage de 10 minutes. Il s'agit des écoles chemin des Plantes et chemin des Hayettes. Pour ceux qui connaissent, c'est l'ancienne annexe IUFM. Et puis Jean Macé / Noyon pour là aussi permettre le cheminement entre les deux écoles.

Nous maintenons le dispositif des études surveillées et gratuites dans chacune des écoles élémentaires et primaires, à savoir 47 écoles. Dès cette rentrée, c'est mis en place et en fonction des effectifs des enfants qui s'y sont inscrits, on ajuste les moyens.

Je tiens aussi à dire, pour avoir vécu en direct cette rentrée, d'ailleurs avec les adjoints de secteur qui ont bien voulu m'accompagner ou qui ont pu m'accompagner lors de cette rentrée, qu'elle s'est plutôt bien passée. Dans l'ensemble des 7 écoles où on est allés, il n'y a pas eu de couac ; tout s'est passé de manière assez fluide. Vous en avez peut-être entendu parler : c'est une rentrée qui a été marquée par la musique. Il y a même l'Orchestre de Picardie qui a joué un concert de MOZART dans le grand préau de l'école Jean Macé. Et donc on peut dire que c'est une rentrée qui s'est passée sans heurt.

Pour finir sur ce qui se passe après l'école, il y a bien entendu le maintien des accueils de loisirs existants, l'accueil du matin mis en place dès 7 h 30 les jours où il y a école, 25 accueils municipaux et 8 accueils mis en place par l'association Bleu Ciel. Et pour les accueils du soir, ils sont là aussi mis en place dès la fin de l'école, donc 16 h 30 pour la majorité des écoles et 16 h 40 pour celles qui ont un peu dérogé, et ce jusqu'à 18 h 30. Cet accueil du soir représente 52 structures, parmi lesquelles 41 structures municipales. Les accueils du soir sont accessibles à tous les enfants quelle que soit leur école.

Pour les accueils de loisirs du mercredi, il y en a 34 de 8 heures à 18 heures, dont 31 structures municipales.

Voilà, Madame le Maire, le point que l'on pouvait faire sur l'ensemble de cette rentrée 2018.

**MME FOURÉ** : Merci à Mathilde ROY.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette rentrée ? Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : Oui, merci Madame le Maire.

C'est juste pour rappeler qu'il y a eu moins de fermetures que prévu grâce à la mobilisation citoyenne, parce que ce n'était pas gagné, et pour souligner quand même qu'il y a des fermetures qui ont quand même abouti, notamment à l'école Violette et à l'école Beauvais, ce qui est dommage puisqu'à l'école Beauvais il y a quand même le projet avec les classes CHAM et donc ça complique sérieusement lorsqu'on augmente les effectifs par classe.

Et puis dire par ailleurs que le dédoublement des CP / CE1, c'est intéressant parce que ça fait baisser le nombre d'élèves par classe. Par ailleurs, il y a des moyens qui ont été supprimés. Je pense notamment aux enseignants actuellement modulaires, enfin ceux qui font les remplacements en REP +. Ils sont déjà en grève parce que justement les moyens ne suivent pas.

Par rapport à la baisse des effectifs en maternelle, je pense que c'est dû à la scolarisation des enfants de 2 ans qui a baissé. Là, vous ne nous avez pas donné de chiffres, mais j'ai interrogé les écoles du Nord, Marivaux et Voltaire. Quand vous aviez fermé l'école Fafet, vous aviez dit qu'il n'y aurait pas de problème pour l'accueil des enfants de 2 ans. Or, ça sature dans ces écoles-là : Marivaux, Voltaire, Schweitzer. Donc c'est peut-être aussi une baisse générale de la scolarisation des enfants de 2 ans. C'est dommage pour les enfants. Ce n'est pas un facteur de réussite scolaire.

Sur le retour des 4 jours, vous savez bien notre position. Là aussi, c'est un retour en arrière et pas un facteur de réussite pour les enfants qui sont les plus en difficulté.

Je voudrais savoir ce que devient le financement de l'État. On avait parlé de financement pour un plan mercredi. Que devient le projet éducatif de la ville ? Enfin où sont les activités périscolaires et comment sont organisées les activités périscolaires ? Est-ce qu'il y a un lien qui se crée entre les animateurs et les directeurs d'école, les enseignants, pour qu'on continue quand même à avancer dans le même sens au niveau des animations et de l'éducation dans la journée au niveau de la scolarité ? Vous nous présentez le retour aux 4 jours comme en fait un retour en arrière, avec juste des études surveillées. Quid des activités périscolaires ?

Et encore une question sur la restauration scolaire. Il y a longtemps, il existait une commission menus avec les fédérations de parents d'élèves et les représentants délégués des écoles, des délégués aussi du conseil municipal, de l'opposition. Aujourd'hui, on n'a plus du tout de nouvelles de cette commission menus et j'ai été alertée par des parents qui n'étaient pas contents parce qu'on avait servi à leurs enfants du soda le midi.

Je trouvais que la commission menus, c'était un bon moyen aussi de faire connaître aux parents et de discuter aussi des plats et de la politique tarifaire de la mairie, d'un tas de choses qui concernent la restauration. Ça n'existe plus. C'est dommage.

Est-ce que vous pourriez nous faire participer, remettre ça en place ? Parce qu'on aimerait bien aussi avoir des informations sur le bio servi aux cantines, les circuits courts. Est-ce qu'il y a une baisse aussi du budget restauration ? Enfin est-ce que le fait de l'avoir repris en régie, ça a fait

baisser le coût pour la collectivité ? Enfin il y a un tas de questions qui concernent la restauration qu'on ne peut plus évoquer puisqu'il n'y a plus de commission.

Merci.

**MME FOURÉ :** Je vais passer la parole aux autres intervenants. Je voulais simplement préciser à Madame LEPRESLE que le thème de la communication porte sur la rentrée scolaire et que les sujets qu'elle a abordés sur la restauration scolaire sont des sujets qui ont déjà été abordés par Mathilde ROY lors d'un récent conseil. Donc, je lui demanderai de ne pas répondre sur cette partie-là. Elle a déjà totalement répondu dans un passé récent. C'était en juin ou en mai peut-être. Elle a expliqué les circuits courts, le bio dans les restaurants scolaires, le nombre de repas. Je me souviens qu'elle avait parlé de repas végétariens aussi régulièrement servis, etc. Donc Mathilde ROY répondra à toutes vos autres questions naturellement, mais pas à celle-ci puisque les réponses ont déjà été apportées.

Madame LION-LEC.

**MME LION-LEC :** Merci.

Simplement, concernant le retour à la semaine des 4 jours, je voudrais rappeler que cela place notre pays dans une situation exceptionnelle de 141 jours de classe pour les enfants alors que dans les autres pays européens, c'est 180-190 voire 195, et que dans une ville où il y a 57,4 % des élèves qui sont scolarisés dans des zones d'éducation prioritaire, je crois que c'est quand même dommage de priver les enfants de jours d'école. On sait que l'apprentissage, ça demande du temps. Ce n'est pas moi qui l'invente. Même Monsieur DEHAENE, qui est le président du conseil scientifique, l'a dit un temps. Donc c'est quand même une responsabilité que vous avez prise là et que je voulais encore noter et pointer aujourd'hui. Ces enfants ont besoin de présence à l'école et c'est quand même dommage d'être revenu à une semaine de 4 jours.

**MME FOURÉ :** Madame LION-LEC, vous avez bien entendu le droit le plus total de vous exprimer et de dire que vous regrettez le passage à la semaine de 4 jours. Je vous rappelle simplement que cette décision n'a pas été prise par le conseil municipal seul, mais que cette décision a fait l'objet d'une consultation de tous les parents et de tous les directeurs d'école et que c'est une réponse plébiscitée qui a été apportée en faveur de la semaine de 4 jours. Donc vous pouvez regretter le résultat d'une consultation démocratique, mais la démocratie est passée.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Personne sur ce sujet ? Donc je passe la parole à Mathilde ROY pour qu'elle réponde.

**MME ROY :** Oui, merci Madame le Maire.

Globalement, sur les questions scolaires, ce que l'on peut dire par rapport au fait que des écoles aient vu des classes maintenues à la rentrée, je suis d'accord avec vous, c'est que c'est lié à une mobilisation citoyenne, mais c'est aussi lié à une mobilisation des élus puisque nous avons, jusqu'au 3 juillet, sollicité l'Inspection pour au moins éviter la fermeture de la classe à l'école Beauvais puisque, comme vous le dites, il y a le dispositif en articulation avec la classe CHAM. Nous n'avons pas été entendus en dernier lieu compte tenu du fait qu'il y a une baisse des effectifs.

À l'inverse, on peut se féliciter du fait que sur d'autres écoles, il y ait eu des ouvertures, y compris jusqu'à récemment, et là c'est aussi en REP et REP +. Donc, c'est plutôt une bonne chose.

Par rapport au problème que vous avez soulevé quant à la baisse du nombre d'enfants scolarisés en maternelle, on n'a pas véritablement de baisse sensible sur la scolarisation des enfants à 2 ans à Amiens. Si on prend les dernières tendances, on était à des effectifs qui étaient de - 6, par exemple, ou de - 1 enfant. On aura l'occasion d'actualiser cette évolution une fois les effectifs stabilisés pour représenter, comme à chaque fois, quelque chose de plus documenté.

Cependant, il faut quand même le corréliser aussi avec une baisse de la natalité qui fait qu'on a moins d'enfants scolarisés en maternelle, et les gestionnaires de clinique privée ou de maternité pourront tout à fait vous confirmer cela : les Français, les personnes qui font des enfants, font moins d'enfants. C'est une tendance qu'on constate puisqu'on était un des pays d'Europe où il y avait le plus fort taux de natalité et ce taux est en baisse, et ce, de manière régulière depuis plusieurs années. Donc ça a mathématiquement un impact sur le nombre d'enfants scolarisés en maternelle. À telle enseigne que les services ont déjà commencé à regarder la rentrée 2019, parce que ça ne s'improvise pas, et on sait que l'annonce qui a été faite de scolariser les enfants à 3 ans aura un impact, puisque là aussi il faut qu'on trouve des locaux. On a pu noter que justement on aura très peu d'enfants en plus puisqu'on a déjà pas mal d'enfants qui sont scolarisés dans nos écoles dans cette tranche d'âge. On fera le point le moment venu, mais on peut donc considérer que sur Amiens on a déjà une bonne scolarisation des enfants assez jeunes.

Maintenant, par rapport à la question que vous avez soulevée sur le financement, effectivement, dans la mesure où nous revenons à 4 jours, nous n'aurons plus le bénéfice du fonds de compensation qui était lié à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec 4 jours et demi d'école.

Cependant, a effectivement été annoncée par l'État, et reprise par le ministère, au moment de la fin de l'école, l'existence du plan mercredi qui va nous permettre de candidater pour avoir un financement lié à ce qu'on peut mettre en œuvre en termes d'activités.

Concernant ce qui est mis en œuvre en termes d'activités, là on ne vous a pas tout déroulé dans la mesure où comme l'a dit Madame le Maire, on a déjà fait un point là-dessus avant les grandes vacances où on avait détaillé l'ensemble des parcours culturels, scientifiques, linguistiques, musicaux, artistiques, sportifs, etc. qui ont été mis en œuvre. Donc là-dessus, on vous rassure : ça continue et justement c'est bien l'objet du plan mercredi que de pouvoir financer des activités dites de qualité qui ouvrent sur tous ces éveils culturels, artistiques, linguistiques et tout ça.

Donc ça veut dire que le PEDT (le Projet Éducatif De Territoire) qui a préexisté doit ressusciter, si on peut dire, sous la forme du plan mercredi et il est souhaité par le ministère, mais cela répond à une demande que les collectivités avaient formulée par leurs différentes Associations des Maires de France ou France Urbaine ou autres, à savoir que tout le côté positif de ce qui a pu préexister quand il y avait 4 jours et demi d'école soit repris et que tout ce qui était du dialogue qui a pu être instauré entre les centres de loisirs et les écoles perdure, et que les activités qui sont déployées au profit des enfants soient cohérentes et soient dans la complémentarité.

Donc c'est dans le socle qui est dans le plan mercredi qu'on doit redécliner localement pour nous permettre de poursuivre. En tout cas, au niveau de la direction académique, ils sont tout à fait d'accord sur cela.

Une dernière précision pour répondre à Madame LION-LEC : comme l'a dit Madame le Maire, on ne revient pas sur la concertation qui a eu lieu, qui est réelle. Tous les parents ont reçu un

questionnaire. Cependant, je tiens à dire qu'on ne peut pas considérer qu'il y a moins d'école dans la mesure où il y a chaque jour 3/4 d'heure de plus et qu'il y a 4 jours d'école. Donc finalement vous arrivez quand même à un temps d'école qui est identique et qui est positionné à un horaire différent, certes, mais le nombre d'heures de cours n'a donc pas diminué. Par conséquent, cette réforme s'est appliquée à Amiens comme dans 85 % des collectivités à la rentrée 2018.

Voilà, Madame le Maire, les précisions que je souhaitais apporter.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup. Monsieur ? Oui, allez-y.

**M. BEUVAIN** : Merci Madame le Maire.

Je suis désolé, mais je pensais qu'on n'aborderait pas ces sujets-là, les ayant déjà vus lors d'un dernier conseil municipal.

Mais peut-être, Madame ROY, pourriez-vous nous faire en début d'année prochaine, si vous avez le recul nécessaire, une projection sur la fréquentation du plan mercredi pour que l'on puisse regarder la fréquentation par rapport à la mise en place des ateliers périscolaires qui avaient lieu auparavant, même si ça peut être difficilement comparable, mais pour regarder si au moins il y a un attrait, s'il y a une continuité ou un désir des Amiénois de continuer à placer les enfants dans ces ateliers de qualité du plan mercredi ?

Donc avoir ce comparatif et puis quelques éléments tarifaires que vous nous mettez à disposition peut-être très prochainement, à moins qu'ils n'aient pas bougé. Mais puisque la dotation aura disparu, y aura-t-il un changement de tarification sur l'ensemble des activités périscolaires pour lesquelles nous vous rappelons que nous serions plus que favorables à une gratuité des activités périscolaires ? Ça rentre aussi dans notre idée de vouloir une ville moins chère pour tout le monde.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Monsieur BEUVAIN, je vous rappelle que notre ville est dans les villes où les tarifs sont les plus faibles, et nous nous en réjouissons, que ce soit pour la restauration scolaire, pour les centres de loisirs ou pour toutes les activités en direction des enfants de manière générale. C'est la première chose que je voulais vous dire.

Et puis naturellement un bilan sera fait et sera présenté par Margaux DELÉTRÉ pour les activités le mercredi pour vous indiquer, dès que nous aurons le recul suffisant, combien d'enfants fréquentent le mercredi et les activités aussi du soir. Je pense que ce serait intéressant d'avoir ces chiffres de fréquentation aussi pour les études surveillées, enfin pour l'ensemble des activités en direction des enfants. Ce sera fait lors d'un prochain conseil, encore une fois, dès que nous aurons le recul suffisant pour que les chiffres soient vraiment parlants.

Merci à Mathilde ROY.

Je passe la parole maintenant à Margaux DELÉTRÉ pour qu'elle introduise le sujet sur Amiens Capitale européenne de la jeunesse.

**MME DELÉTRÉ :** Bonjour à toutes et à tous.

Les années se suivent et les choses évoluent et c'est tant mieux.

Le 23 novembre dernier, Amiens a été élue Capitale européenne de la jeunesse pour l'année 2020. L'obtention de ce titre confère dès lors à notre ville un statut important sur la scène française et européenne et il s'agit d'une opportunité fantastique pour notre territoire à tous les niveaux.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un mot peut-être sur la genèse ou sur les raisons de notre candidature initiée fin 2014.

À l'origine, une population évidemment jeune que nous considérons comme un atout. Une ville jeune, c'est positif pour un territoire ; c'est positif pour ses écoles, son université, son développement et son économie.

Une volonté forte aussi de fédérer cette jeunesse et par-là même les habitants autour d'un projet et de les rendre fiers de leur ville, de mieux prendre en compte leurs besoins par la même occasion et les inclure d'une meilleure manière dans le façonnage de nos politiques publiques.

Une chance à saisir enfin d'adopter un nouveau procédé de travail plus stimulant, plus innovant pour réfléchir, construire et s'unir et pour trouver ensemble des solutions concrètes et pérennes aux difficultés rencontrées.

En somme, mes chers collègues, placer la barre haut en candidatant à un titre européen montre, s'il fallait le prouver, tout l'intérêt que nous portons et que nous devons porter à notre jeunesse. Et il s'avère que nous n'étions pas les seuls à témoigner de cet intérêt. Entre 2015 et 2017, les soutiens se sont multipliés. La participation des nombreux acteurs du territoire qui œuvrent tous les jours auprès du public jeune s'est fortement accrue. Je les remercie vivement et très sincèrement pour cela. Cette candidature aura permis de recréer du lien entre nous tous et d'avancer ensemble pour une cause commune.

Alors vous l'aurez compris, candidater oui, mais pas uniquement pour les lauriers ou pour faire beau sur le papier et pas simplement pour faire de 2020 une année ponctuée d'événements festifs, culturels et sportifs. Bien sûr, la programmation compte et il faudra que les Amiénois se souviennent de 2020 comme les Lillois se souviennent encore aujourd'hui de Lille Capitale européenne de la culture en 2004. Mais si Amiens a été la plus performante et la plus convaincante, c'est sur le travail de fond sur lequel nous avons bâti le dossier.

Qu'est-ce qu'un jeune souhaite ou a besoin aujourd'hui ?

Des meilleures conditions possibles pour grandir et s'épanouir, d'un environnement et de structures d'accueil de qualité, de l'ouverture la plus large possible sur l'autre ou sur le monde, de la possibilité de gravir l'ascenseur social, d'avoir les mêmes chances et les mêmes opportunités que son voisin, de pouvoir être accompagné, compris et entendu. Je pourrais presque résumer ces besoins à un emploi, un toit et une connaissance du champ des possibles.

En toile de fond donc, nous avons traité d'une multitude de sujets : de l'employabilité, de l'accès au permis de conduire, à la culture, au sport, à l'apprentissage des langues étrangères, de la mobilité, du logement, de la possibilité de s'impliquer, de s'engager, et ce, quelle que soit sa différence ou son handicap. Il est évident qu'il ne faut oublier personne.

Parmi ces préoccupations qui se sont traduites ou qui vont se traduire, et je vais laisser la parole à Gwenaëlle LIA, je tenais à citer deux exemples concrets de ce qui est aussi fait dans la collectivité puisque nous sommes, ce soir, en conseil municipal.

Sous la houlette d'Annie VERRIER, le CCAS a décidé cette année de faire de la jeunesse sa priorité. Les réunions de travail et le séminaire que nous avons eus récemment ont permis de s'inscrire dans le cap fixé et de porter une attention toute particulière à ceux qui en ont le plus besoin.

Et puis à l'initiative de Jean-Christophe LORIC et sans vous rappeler la triste réalité du nombre et de la moyenne d'âge des personnes n'ayant pas de domicile fixe, Amiens a aussi été retenue parmi les territoires sélectionnés qui feront l'objet d'une mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord, que Jean-Christophe LORIC va, je crois, présenter dans quelques instants, et dont le principe est d'orienter le plus vite possible les personnes sans domicile vers un logement durable.

Vous comprenez bien l'objectif d'Amiens 2020 : avancer concrètement et tout faire pour améliorer la situation de nos jeunes dans la ville et ainsi montrer, ou servir d'exemple pourquoi pas, ce qu'il est possible de faire collectivement.

Quand on fait le pari de la jeunesse, quand on se bouge pour ses jeunes, on ne déçoit pas ; on développe une vraie force et une belle marque de territoire.

Madame le Maire, si vous l'acceptez, je vais laisser la parole à Gwenaëlle LIA.

**MME FOURÉ** : Merci à Margaux DELÉTRÉ pour cette présentation générale.

Afin de permettre à Gwenaëlle LIA, qui n'est pas membre du conseil municipal mais qui a en charge le dossier Amiens Capitale européenne de la jeunesse en tant que membre de l'administration, de s'exprimer, je vais suspendre la séance. Donc la séance est suspendue et je passe la parole à Madame LIA.

*(La séance est suspendue de 18 h 47 à 19 h 18.)*

**MME LIA** : Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus, très rapidement déjà je vais revenir sur le titre : Amiens Capitale européenne de la jeunesse. Ce titre est assez récent. Il a été créé il y a 10 ans, en 2009. Il est entièrement organisé et piloté techniquement par le Forum européen de la jeunesse, qui est une structure qui regroupe l'ensemble des organisations de jeunesse à travers l'Europe (environ 160) et qui est financée également par l'Europe.

Sur le process de candidature, en fait c'était un process en 10 mois avec trois phases principales : un premier dossier à déposer en février, un second en juin et ensuite en octobre 2017.

À la suite du dépôt du dossier final, le 1<sup>er</sup> octobre, il y avait un oral pour la première année. Les cinq villes finalistes étaient entendues par un jury composé de députés européens et de quelques experts dans des thématiques diverses.

Cet oral a eu lieu à Bruxelles le 17 novembre. Le format était imposé avec une présentation de 30 minutes pour chaque ville faite par un technicien de la collectivité et un jeune, et ensuite 30 minutes de réponses aux questions.

Ce qui est important de noter pour le territoire, c'est que nous avons obtenu un vote à l'unanimité du jury. C'est la première fois, dans les 10 ans d'existence du titre, que cela arrive. Mais également il faut bien prendre conscience qu'il y a de très grosses attentes étant donné que c'est la première fois qu'une ville française obtient le titre. Pour les Européens, avant tout, Amiens représente la France.

Concernant la manière dont nous avons travaillé techniquement sur la candidature, nous avons procédé très simplement à une photographie de la jeunesse du territoire en faisant un état des lieux, en récupérant des données dans les différentes structures du territoire, des chiffres, en effectuant des comparatifs et en rencontrant énormément d'acteurs et de jeunes tous secteurs confondus.

De cet état des lieux, on a identifié des problématiques et nous avons élaboré en fait une stratégie. L'objectif de la candidature est d'apporter avant toute chose des solutions durables pour améliorer les conditions des jeunes. On n'est pas dans un programme de festivités, même s'il va y en avoir, mais le cœur de la candidature est vraiment d'apporter ces actions.

La stratégie, qui est la colonne vertébrale du dossier, s'articule autour de quatre axes majeurs, à savoir :

- Un premier axe que nous avons intitulé « l'employabilité des jeunes », comment nous allons, nous, pouvoir public, avec l'ensemble des acteurs, amener les jeunes à acquérir des compétences supplémentaires pour mieux s'insérer ;
- Le deuxième axe, « les jeunes acteurs de la cité », c'est comment faire pour intégrer les jeunes, pour qu'ils deviennent non pas simplement des usagers et consommateurs de la ville dans laquelle ils vivent, mais également pour qu'ils soient intégrés dans l'élaboration des politiques publiques locales ;
- Le troisième axe, nous l'avons intitulé « l'inclusion des jeunes exclus » ;
- Et le quatrième axe, puisqu'on est sur un projet européen, « une citoyenneté européenne affirmée ».

Je vais reprendre juste quelques exemples d'actions par axe que je viens de citer.

Sur le premier axe, l'employabilité des jeunes, il y a une première action qui a été lancée en fait l'année dernière, en décembre 2017 : le dispositif d'aide financière au permis de conduire Pass' ton Permis. Un bilan va pouvoir être réalisé prochainement. Il est ouvert à tous les jeunes Amiénois entre 18 et 25 ans qui sont domiciliés à Amiens. Un tirage au sort est effectué par un huissier de justice et ensuite les jeunes, via des signatures de charte d'engagement et de conventionnement et de différentes associations, 44 exactement sur le territoire, effectuent 60 heures d'engagement citoyen, concrètement du bénévolat dans les associations, et ensuite la collectivité verse 600 € à l'auto-école de leur choix, où ils se sont inscrits pour passer leur permis de conduire. Ces 600 € sont versés uniquement quand les 60 heures sont faites et quand le Code de la route a été obtenu.

La deuxième action, c'est ce que nous avons intitulé les coffee breaks. En fait, la maîtrise de l'anglais devient une compétence aujourd'hui importante et demain elle sera obligatoire. Or, nous savons très bien que les jeunes Français, ce n'est pas spécifique à notre territoire, ont des difficultés à pratiquer la langue anglaise. Bien évidemment, en allant aux coffee breaks, ils ne seront pas bilingues, mais au moins ça va leur permettre de pouvoir pratiquer, communiquer, parce que c'est ça qui est important : se faire comprendre et comprendre l'autre. Les coffee breaks, en fait ce sont des ateliers de conversation en anglais qui sont gratuits, ouverts à tous les Amiénois par tranche d'âge : une tranche d'âge 13 - 18 ans et une 18 - 30 ans. On les a initiés une première fois l'été dernier. On a continué cette année dans les cinq secteurs de la ville.

Une troisième action : les stages de révisions. On sait depuis très longtemps, ce n'est pas récent, que sur des diplômes type DNB et baccalauréat, notre territoire présente un taux qui est inférieur à la moyenne nationale. Donc nous avons mis en place, durant les vacances de printemps, des stages de révisions ouverts à tous les Amiénois pour les élèves de 3<sup>e</sup> et les élèves de terminale. Ces stages étaient dispensés par des étudiants en Master dans les matières principales des différentes sections.

Enfin il y aura ce qu'on a appelé un European Start-Up Week-End for Youth qui est organisé avec un partenaire du territoire qui organise déjà des start-up week-ends et l'objectif est de le faire à une échelle européenne.

Concernant le deuxième axe, les jeunes acteurs de la cité, il y a bien évidemment le conseil des jeunes Amiénois qui existe déjà depuis longtemps et qui va être relancé très prochainement avec une organisation un petit peu différente, à savoir essayer d'impliquer vraiment les jeunes dans les différentes actions qu'il peut y avoir dans la ville de manière générale.

On a mis en place deuxièmement une action qui maintenant est un rendez-vous mensuel que nous avons appelé les 18/20. On sait bien, quand il y a des réunions organisées pour avoir une concertation avec les habitants, que les jeunes ne viennent jamais. Ça ne les intéresse pas, ça ne leur correspond pas. Donc les 18/20, c'est très simple : une fois par mois, l'équipe d'élus, accompagnée de techniciens en fonction de la thématique, va dans un bar fréquenté par les jeunes, pose la thématique en communiquant sur les réseaux sociaux en amont et discute avec les jeunes durant deux heures. Alors évidemment on voit tous types de jeunes. On ne les voit qu'une fois. Après on en voit d'autres. Mais ça fonctionne vraiment très bien.

Ensuite il y a eu la mise en place, que nous avons initiée durant la candidature en 2016 et que nous continuons à mettre en place, des ateliers de co-design et de créativité. En fait, ce sont des ateliers participatifs où chacun peut échanger et émettre des idées sur un sujet donné.

Le troisième axe, l'intégration des jeunes exclus : il y a quatre publics cibles, mais deux publics cibles qui ont été identifiés qui sont vraiment importants en termes de nombre. Les premiers, ce sont les jeunes en situation de handicap et ensuite il y a ce qu'on appelle les NEET. Ce sont les jeunes qui ne sont plus en âge d'être scolarisés, qui ne vont pas à l'école et qui ne suivent pas de formation. Et puis il y a les jeunes LGBT et les jeunes non domiciliés.

Sur les premiers, il y a une action concrète sur les jeunes en situation de handicap. Sachez qu'à Amiens, il y a aujourd'hui 671 jeunes âgés de moins de 20 ans qui présentent un taux d'incapacité de plus de 50 %. Nous allons proposer, dans le cadre du programme Amiens 2020, la mise en place de cours de natation pour ces jeunes qui présentent un handicap, quel qu'il soit, parce qu'aujourd'hui ils peuvent s'inscrire dans les différentes piscines, mais il est clair qu'ils ont

besoin d'un accompagnement adapté qui n'est pas forcément possible dans les conditions actuelles.

Concernant le public qui s'appelle NEET – excusez-moi, c'est un acronyme que tout le monde utilise à l'international – sachez juste qu'il existe 12 millions de NEET en Europe et 800 000 en France. À Amiens, on est sur des chiffres assez fluctuants puisqu'il y a certains jeunes qui sont évidemment hors radar. Ça oscille entre 3 500 et 4 000.

Dans la programmation, il y a une action qu'on a intitulée « Pack Amiens for Youth », qui est un pack qui évoluera constamment, car il a vocation à être épaulé par différents partenaires, toutes les structures qui souhaitent l'intégrer et l'approcher.

Très simplement, l'objectif de ce pack-là, c'est de permettre l'acquisition de compétences qui ne nécessitent pas de niveau scolaire à la base. Un exemple : le permis de conduire, parler anglais, obtenir le BNSSA, ce genre de choses.

Nous avons travaillé avec le Musée de Picardie et il y aura la possibilité par la suite, à la réouverture, de mettre en place des visites, comme ils le font déjà, avec ce public-là, ce qui va leur permettre de travailler leur confiance en eux, la prise de parole devant un public.

Sur les jeunes LGBT, c'est la mise en place, qui existe peut-être déjà mais avec vraiment une forte sensibilisation notamment dans les établissements scolaires, de cellules d'écoute au niveau du personnel pour ces jeunes.

Et ensuite il y a un gros travail qui est fait concernant les jeunes non domiciliés qui sont recensés au CCAS. Sur les 800 domiciliés au CCAS, il y en a 400 qui ont moins de 30 ans et bien évidemment il y a ceux aussi qui sont domiciliés à la MLIFE. C'est trouver une solution d'hébergement pérenne.

Enfin sur le dernier axe intitulé « une citoyenneté européenne affirmée », le premier point qui est assez important pour l'ensemble des jeunes Amiénois et qui va nous permettre de développer des partenariats et de favoriser la mobilité à travers l'Europe, c'est qu'Amiens étant maintenant Capitale européenne de la jeunesse, nous sommes membres du réseau des villes Capitales européennes de la jeunesse qui est un réseau assez dynamique. Là, vous avez la liste de toutes les villes qui ont obtenu ce titre. Vous pouvez voir que c'est vraiment partout à travers l'Europe : les villes du Nord, de la Méditerranée et d'Europe de l'Est. Nous les rencontrons assez fréquemment, nous échangeons quasiment quotidiennement avec eux et une concrétisation de ces partenariats arrivera sur l'année 2019 et bien évidemment après 2020 et autres.

Sur les actions dans le dernier axe que je peux citer, il y a ce que nous avons appelé « Amiens for Youth European Tour by Bus » qui est en fait un tour à travers l'Europe qui passera à travers les institutions européennes, c'est-à-dire Bruxelles, Strasbourg évidemment et quelques Capitales européennes de la jeunesse. On emmènera des jeunes Amiénois.

Là, on est vraiment sur ce qu'on appelle un one shot : il y aura la Journée sans Europe qui est une journée dans Amiens où l'ensemble des acteurs qui souhaitent participer évidemment participeront. C'est pour montrer ce qui se passerait si l'Europe n'existait pas. C'est-à-dire, par exemple, qu'il peut y avoir le zoo qui laisse tous les animaux en cage pendant 2 heures, puisque le zoo est vraiment un symbole de la coopération internationale. Il peut y avoir au musée les œuvres qui sont les œuvres de peintres ou artistes sculpteurs étrangers ou prêtées par des musées à travers l'Europe qui sont recouvertes d'un drap noir et ainsi de suite, ce genre de

déclinaisons durant une journée pour marquer un peu les esprits à travers la nécessité de l'Europe.

Ensuite, il y a la création d'un réseau de jeunes Européens auteurs de BD, puisque nous avons travaillé avec un acteur du territoire qui est très connu en France et qui œuvre autour de la BD.

L'échange de jeunes salariés qui n'est pas encore développé et qui va se développer par la suite.

Et également les Rencontres européennes des écoles de cirque qui auront lieu en juillet 2020 et qui vont rassembler 14 fédérations nationales d'écoles de cirque.

Au-delà de ça, évidemment, il y aura des événements festifs. Cette programmation n'est pas finalisée. Nous l'avons écrite dans la candidature et défendue devant le jury puisqu'il doit y avoir des événements festifs.

Il y a des événements qui nous sont d'abord imposés. Je vais les citer ensuite, et là ce sont quelques événements qui auront lieu en 2020 et qui ont été demandés par des jeunes : ce qu'on a appelé la Geek Night, un paintball géant, un escape game à une grande échelle.

Concernant les quatre événements incontournables qui nous sont clairement « imposés », en novembre 2019, donc dans 14 mois exactement, il y aura la cérémonie d'annonce du titre de Capitale européenne de la jeunesse 2022 qui va se tenir à Amiens, où les cinq villes finalistes, à ce moment-là, viendront avec l'ensemble des officiels et membres du Youth Forum et cette cérémonie est suivie de 3 jours du conseil des membres du Forum européen de la jeunesse qui représente à peu près 500 Européens qui seront à Amiens pendant 3 jours.

En janvier 2020, il y aura la cérémonie d'ouverture. Chaque ville l'organise comme elle l'entend (Cascais : 700 participants, Varna en Bulgarie : 3 900).

Le Yo ! Fest est un événement annuel qui est co-organisé par le Youth Forum et une ville partenaire, qui représente deux journées entièrement dédiées à l'Europe avec des débats, des discussions, des conférences, également des moments festifs. En 2017, à Maastricht, c'était 3 000 Européens. En 2018 à Strasbourg, alors évidemment avec la présence du Parlement, on est dans une autre dimension : 8 000 Européens. Et à Amiens, nous espérons qu'il pourrait y avoir 4 000 Européens qui viennent.

Et en décembre 2020, il y aura la cérémonie de clôture, 2021 étant l'année d'évaluation bien entendu.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Merci Madame LIA.

Qui demande la parole ? Madame LION-LEC.

**MME LION-LEC** : Écoutez, merci pour cette présentation générale. C'est vraiment une présentation générale. Moi, je pensais qu'aujourd'hui on aurait eu autre chose qu'un catalogue d'actions qui ont été conduites sans indice sur la participation des jeunes de la ville.

Moi-même, je suis allée voir ce qu'était un coffee break. J'ai été surprise de découvrir que personne n'était au courant et qu'il n'y avait personne. Il n'y avait pas de participants, donc j'espère que pour les autres activités, ce n'était pas comme ça.

Concernant le travail qui a été fait avec le CCAS pour l'employabilité, l'insertion des jeunes, là aussi on a eu quand même très peu d'éléments alors qu'il y avait une grande séance de travail, mais que la suivante était fixée le 12 juillet, donc ce n'était pas facile d'y participer. C'était un peu tard. Donc je pensais qu'aujourd'hui on aurait des éléments précis sur ce qui allait se faire dans ce domaine-là et puis autour de l'action sociale, du logement, enfin bref. Peut-être que ça va venir tout à l'heure.

Et puis on ne sent surtout pas le souffle de la jeunesse qui adhère. Il y a les assises qui vont arriver. J'espère que ça va être le moment où la mayonnaise va prendre parce que vu de l'extérieur on n'arrive pas à bien sentir ce qui se passe.

Vous nous aviez, lors du budget, énoncé tous les éléments de la dynamique qui allait se mettre en place. J'ai vu quelques éléments apparaître : les workshops, Amiens Jeunes Talents, mini-lab. Il y a encore des choses qui ont été annoncées et dont on n'a pas entendu parler.

Donc j'espère que d'ici peu de temps on aura chacun un dossier avec des précisions pour vraiment voir l'adhésion de notre jeunesse à ce beau projet parce que c'est un beau projet. On veut que ça réussisse mais encore faut-il y mettre les moyens.

Au niveau du budget, on ne sait pas du tout où on en est. Donc j'espère que vous allez nous donner les réponses à toutes ces questions.

**MME FOURÉ :** Madame LION-LEC, vous n'aurez pas ce soir la réponse à toutes vos questions pour une raison très simple c'est que, vous l'avez annoncé d'ailleurs, les Assises de la jeunesse ont lieu prochainement. Donc si on vous présentait ce soir un dossier qui était complètement bouclé, ça voudrait dire que ces Assises de la jeunesse ne servent à rien. Or, notre démarche, c'est évidemment d'associer le plus possible les jeunes, et d'ailleurs les moins jeunes, à ces assises de façon à ce que le projet élaboré soit un projet co-construit, comme on dit maintenant, par les différents intervenants et pas seulement un projet élaboré dans la tête, fût-elle bien pleine et bien faite, de Margaux DELÉTRÉ et des services de la ville.

La parole est à Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Merci Madame le Maire.

Pour reprendre le propos de votre adjointe au maire, je ne pense pas que simplement concourir à un titre, européen soit-il, atteste d'une attention véritablement portée pour répondre aux besoins de la jeunesse. On peut s'en féliciter. Ça, par contre, je le reconnais. Mais en soi concourir ne répond pas concrètement à des besoins au quotidien qui continuent de pénaliser lourdement une jeunesse sur Amiens qui – plus qu'ailleurs semble-t-il puisque nous sommes la 26 000<sup>e</sup> ville la plus pauvre de France quand même ; je ne pense pas que ça ait changé depuis le temps – doit avoir dans ses rangs une jeunesse qui est quand même en attente de réponses concrètes.

J'entends ce qui a été présenté. La fois dernière, j'avais rappelé que nous, nous considérons que construire, offrir des outils pour faciliter l'accès au droit au logement, à mieux se déplacer, se loger, se soigner, éduquer, avoir accès à l'ensemble de services publics, culturels et sportifs, était un enjeu primordial.

Comme ma collègue Maryse, ce soir, il y a un discours d'intention, certes qui est louable, sur le logement, j'ai entendu, sur l'insertion. Allons-nous travailler avec des structures locales existantes d'insertion, qu'elles soient régionales ou départementales ? Allons-nous nous rapprocher également de la Maison de l'emploi et de la formation ? Allons-nous nous rapprocher de bailleurs sociaux pour le logement ? Allons-nous réfléchir avec les outils que nous avons à disposition et avec nos services pour réfléchir, imaginer des outils nouveaux pour faciliter l'accès à la jeunesse à un ensemble de droits à vivre la ville pour tous sans qu'automatiquement ce soit l'année 2020 qui permette à une certaine jeunesse de voir l'avenir un peu plus rose et festif l'espace d'un week-end ? Rose parce que c'est festif. J'aurais dit rouge, ça aurait été corrida. C'est une couleur. Elle n'est même pas à commenter.

Je prends l'exemple de personnes dans le public. J'ai une personne qui représente une association, KASS pour ne pas la nommer, de jeunes qui sont aussi à la rue. Est-ce que, par exemple, cette association-là, on va lui envoyer des animateurs, des interlocuteurs, des travailleurs sociaux, un dispositif pour qu'elle puisse rentrer dans le cadre d'Amiens Jeunes 2020 ? C'est une question que je pose.

Est-ce que ces jeunes-là sont pris en compte ? Est-ce que ce n'est pas uniquement un effet d'annonce où on invite une journée les jeunes à réfléchir, à leur dire : si tu ne te trouves pas un appartement, il faut que tu ailles à l'OPAC, on va te donner l'adresse ? Est-ce qu'il y a des solutions pérennes qui vont être fouillées afin de mettre en place véritablement un dispositif qui soit utile ?

Vous avez développé les points de vue festifs. Si c'est uniquement pour faire d'Amiens Disneyland, bon... Un grand flash-ball géant dans Amiens, ça va être super sympathique, mais j'attends autre chose et je pense que la jeunesse attend autre chose que Disneyland. En tout cas, la jeunesse, me semble-t-il, attend autre chose en ce moment qu'un barathon et qu'un Disneyland.

Au sujet du barathon, il y a eu des échanges. Vous le savez très bien : vous avez été contactée. J'espère en tout cas que l'association Wake Up qui a relayé... Je ne dis pas qu'elle est à l'origine de ce projet-là. Si cette opération devait voir le jour à Amiens, j'espère, mais je suis confiant et je suis certainement très rassuré, que vous ne vous associerez pas à cette opération qui est aux antipodes de pouvoir rendre des lettres de noblesse ou en tout cas très loin de vouloir être le joyau que vous espérez faire avec Amiens Capitale de la jeunesse. Mais j'aimerais bien vous entendre à ce sujet-là parce que ça reste un projet qui va arriver bien vite et pour lequel encore un certain nombre d'Amiénois s'interrogent.

Donc j'attends de savoir si nous allons travailler avec des associations locales d'insertion pour amener ces jeunes à mieux découvrir quelles peuvent être les aides qu'on peut leur apporter, quelles doivent être les aides nouvelles que la ville peut construire, mettre à disposition, avec ses budgets pour changer son fusil d'épaule et ne pas attendre uniquement que sur une année on puisse répondre à une attente des jeunes, mais qu'on la pérennise véritablement. Cela concourrait en ce sens à faire de notre ville une ville durablement jeune et qui s'intéresse à l'ensemble des problématiques qui lorsqu'elles touchent les plus jeunes, on le sait, les touchera quand ils seront plus âgés.

Et ce que nous devons éradiquer ce n'est pas les accompagnements, c'est la pauvreté en elle-même et c'est l'ensemble des problèmes que subissent les jeunes. Pour cette fonction de travailler dans cette optique-là, nous serons avec vous. Sinon, ce ne sera que de la

communication et ce soir ce ne sera qu'une communication que vous nous aurez fournie pour nous permettre encore d'espérer voir quelque chose dans 6 mois et tirer un constat qui sera un constat très décevant des annonces glorifiantes que vous nous donnez jusqu'à ce jour.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Bien. Après ce réquisitoire, on va revenir à la réalité des faits peut-être. Je voudrais juste rappeler que Madame LIA a, à juste titre, insisté très lourdement sur une problématique qui nous pèse énormément : c'est celle des NEET. Elle y a insisté beaucoup. Margaux DELÉTRÉ y reviendra probablement aussi dans sa réponse. Donc, renvoyer ça d'un revers de main et dire qu'on va faire uniquement de la communication ou du festif, etc., c'est juste probablement que vous n'avez pas écouté ce qu'a dit Madame LIA.

Monsieur DUPILLE m'a demandé la parole.

**M. DUPILLE** : Oui, Madame le Maire.

Je ne condamnerai pas cette opération d'Amiens for Youth parce que bien évidemment on ne va pas en attendre des miracles. Le chômage des jeunes ne va pas disparaître, le logement ne va pas apparaître subitement pour tout le monde d'un seul coup parce qu'il y a cette opération-là.

Ce qu'il faut, c'est que cette opération permette un élan pour que la jeunesse se sente concernée. Et moi, ce qui m'intéresse le plus dans cette opération, c'est qu'il faut aller chercher les jeunes pour qu'ils participent et c'est ça que j'aimerais savoir un peu plus. C'est comment vous allez aller chercher les jeunes. Est-ce que vous allez aller dans les lycées ? Est-ce que vous allez aller à la fac ? Est-ce que vous allez aller dans les collèges ? Parce que c'est déjà là qu'il faut aller. Comment allez-vous faire pour faire participer les jeunes massivement ? Parce qu'il ne faut pas que ce soit une petite opération de quelques dizaines par-ci, par-là, mais il faut que ce soit une opération relativement massive et moi c'est ce qui m'intéresserait. C'est que les jeunes se prennent par la main et qu'on aille les chercher aussi, qu'on les prenne par la main pour qu'ils participent et qu'ils voient un petit peu que là leur avenir est en jeu aussi et qu'ils se mettent dans la bagarre pour essayer de s'en sortir.

Moi, je vois que c'est une occasion supplémentaire qui ne peut amener qu'un mieux. Ça ne va pas être la panacée générale à tous les problèmes. Ça, on le sait bien. Mais il faut en profiter pour essayer de faire sortir des jeunes de la misère et du non-emploi où ils sont. Mais il faut les faire participer.

Et moi, ce que j'aimerais bien savoir, c'est comment vous allez amener ces jeunes-là à participer massivement à votre opération.

**MME FOURÉ** : Merci. Qui d'autre souhaite la parole ? Annie VERRIER puis Margaux DELÉTRÉ.

**MME VERRIER** : Oui, rapidement mais quand même.

Par rapport à la domiciliation, puisque Margaux DELÉTRÉ a précisé, puis ça a été précisé également dans le PowerPoint, que malheureusement nous avons beaucoup de jeunes qui étaient non domiciliés, je rappelle que nous n'avons pas attendu 2020 pour les prendre en charge en termes d'insertion et je pense que Madame BERGER et Madame LION-LEC peuvent témoigner qu'au niveau du CCAS il y a un travail d'accompagnement des jeunes qui est important, qui est nécessaire, qui est indispensable. D'ailleurs, j'en profite pour dire que je milite

pour qu'il y ait une clause d'insertion au niveau des appels à projets pour les entreprises, pour que les jeunes aient leur place dans le monde du travail.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup. Margaux DELÉTRÉ.

**MME DELÉTRÉ** : Oui, merci Madame le Maire.

Alors si je vous suis bien, en tout cas si je suis bien le rang qui se trouve à ma gauche, il faudrait en fait baisser les bras et ne rien faire et surtout ne chercher à rien changer.

Le dossier apparemment et le projet et les actions mises en place ou qui vont être mises en place ne font pas l'unanimité de l'opposition. Elles ont fait l'unanimité du jury. Moi, c'est tout simplement ce que je voulais. C'est tout simplement ce qui était en tout cas profitable et ce qu'il fallait absolument pour notre jeunesse.

Moi, je me félicite vraiment du travail qui a été fourni par l'ensemble des acteurs qui ont participé à toutes ces journées de co-création, de co-design, par les services de la collectivité qui ont beaucoup travaillé aussi pour que ce projet se mette en œuvre et ressorte victorieux de ce titre. Ce n'était pas quelque chose de facile. On n'a pas toujours cru en nous, mais ça a été en tout cas une belle victoire et moi je me félicite vraiment de ces avancées.

L'objectif, on vous l'a dit ; vous ne l'entendez pas. Écoutez, moi, je ne peux plus rien faire pour vous. Mais on a été très concrets dans les actions. Non, non, mais attendez, Madame LION-LEC, on a été très concrets dans les actions et on l'est sans arrêt ! Et je vais même vous inviter à lire le JDA, Madame LION-LEC, puisque Amiens Jeunes Talents est un spectacle qui a eu lieu et qui a rencontré un grand succès. Il y a eu un retour dans le JDA. Vous ne l'avez pas vu. Écoutez, vraiment là je ne sais plus quoi faire !

La communication, c'est vrai que c'est un problème. Ça l'est effectivement aussi auprès des jeunes et là je répondrai à Monsieur DUPILLE.

L'objectif effectivement pour ces assises est que le projet soit partagé par le plus grand nombre, et Brigitte FOURÉ l'a souhaité comme ça, qu'il soit intergénérationnel. Mais l'objectif pour nous, c'était aussi de faire venir les scolaires. On a écrit à chaque établissement, avec l'accord du rectorat, pour que les collégiens, les lycéens puissent participer à ces journées.

Et puis il y a eu aussi l'année dernière, et ça va se reproduire cette année, des événements du co-design ou de la co-création. Sur les cinq secteurs de la ville, on a mis en place des événements avec à peu près une centaine de jeunes en moyenne, notamment issus des établissements scolaires, quelle que soit leur qualification, quel que soit leur niveau de diplôme, pour pouvoir aussi faire émerger ces idées-là. Donc on a fait participer les jeunes. C'est toujours mieux que rien parce que ça n'existait pas auparavant. Donc pour nous, c'est déjà quelque chose de réussi. On va continuer dans ce sens.

Et puis moi, je vous donne évidemment à toutes et tous rendez-vous aux Assises de la jeunesse les 20 et 21 septembre. La programmation est très riche. On y abordera tous les thèmes et vraiment on vous réserve de belles surprises. Le jeudi matin notamment à 10 h 30, il y aura une conférence très, très intéressante sur la génération Z, et le jeudi soir on aura une petite séquence talents de la cité avec la mise en avant de nos talents locaux, de nos jeunes Amiénois qui réussissent et qui chaque jour se démarquent parmi les autres.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup.

On aura l'occasion bien sûr de revenir sur ce projet jusqu'à son lancement véritable, donc fin 2019, début 2020, et puis tout au long de l'année ensuite. Mais quoi qu'il en soit, merci à Gwenaëlle LIA et à Margaux DELÉTRÉ et à toute l'équipe parmi les élus et parmi les services qui ont beaucoup participé à l'élaboration de ce projet.

Effectivement, c'est un point qu'on peut tous partager : le challenge, c'est de faire en sorte que les jeunes s'approprient cette année européenne de la jeunesse et qu'à l'issue de cette année il y ait un peu plus de solidarité et un peu plus de convivialité des jeunes entre eux et des jeunes avec l'ensemble de la population amiénoise parce qu'on peut dire aussi que la journée d'accueil des étudiants qui a eu lieu la semaine dernière participe également de cet accueil des jeunes dans notre ville, même si les étudiants ne sont pas la totalité de la population jeune évidemment. C'est aussi important d'accueillir les jeunes dans leur diversité, leur diversité de vies et leur diversité de quartiers.

Nous nous y attacherons en tout cas pour faire en sorte que cette année dans laquelle, je rappelle, pour la première fois une ville française sera Capitale européenne de la jeunesse, soit inoubliable non pas en termes de communication mais inoubliable comme marquante d'un tournant décisif à la fois pour notre ville et peut-être bien au-delà aussi parce que croyez bien que notamment à l'intérieur de notre région, bien des villes vont être attentives et vont nous épauler et vont relayer aussi les actions que nous mettrons en œuvre dans ce cadre.

Donc merci encore à Madame LIA et je déclare la séance rouverte maintenant, de manière à respecter les règles de publicité de nos délibérations.

*(La séance est reprise.)*

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018. APPROBATION.**

**MME FOURÉ** : Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURÉ** : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 20 juin et le 31 août 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Oui. Madame LION-LEC, vous avez la parole.

**MME LION-LEC** : Je voudrais revenir sur le recrutement d'un cabinet d'expertise-comptable pour le contrôle des dépenses du projet INTERREG GO TRADE. Ça fait la deuxième année et je rappelle que ce projet pour la ville d'Amiens consiste à valoriser les marchés. C'est un des volets. Donc je voulais savoir, puisqu'on est à la deuxième année de ce projet, si on aurait un jour un point sur la conduite de ce projet INTERREG, pour voir si, par exemple, le marché du Colvert (ou d'autres marchés) a bénéficié de ces financements dans le cadre de son déménagement.

Là, j'imagine que ça ne va pas être simple. Bref, comment ça fonctionne parce que c'est quand même un projet important qui mobilise les ressources humaines. Je crois qu'il y a sept personnes des ressources humaines qui sont mobilisées. Voilà la question : est-ce que vous pourrez faire un point sur ce projet européen, puisqu'on parle de l'Europe, et sur ses incidences sur notre ville ?

**MME FOURÉ :** Je vais dire un mot en réponse. Je vous rappelle néanmoins que les communications du maire et les décisions du maire dont il vous est fait le compte rendu, c'est pour vous permettre de réagir sur le contenu de ces décisions.

Précisément, on m'indique qu'il est obligatoire, quand on a recours à des financements européens de cette nature, de faire appel à un bureau d'études. C'est pour répondre à cette obligation que la décision a été ainsi prise.

Sur le fond maintenant puisque vous en profitez pour, à l'occasion de ce sujet, faire une digression sur le fond de la décision, sur les conséquences de l'aide de l'Europe, de ce point de vue, on aura l'occasion d'y revenir et notamment, puisque vous parlez du marché de plein vent du Colvert, lorsque le marché de plein vent aura été délocalisé, pour une période provisoire, même si elle est un peu longue, durant les travaux puisque cette délocalisation se fera à partir du 14 octobre, je crois. Patrick PIGOUT ? Donc on aura l'occasion, là aussi, d'y revenir.

Pas d'autre(s) observation(s) ? On ne vote pas sur ces décisions. Donc je passe au point suivant.

**DONT ACTE**

## **6 - CARTE JEUNES EUROPÉENNE. CONVENTION.**

**MME FOURÉ :** J'ai demandé qu'on passe tout de suite au point 6 portant sur la « Carte Jeunes Européenne. Convention » parce qu'elle est en lien direct avec le sujet sur Amiens Capitale européenne de la jeunesse. Je passe la parole tout de suite à Margaux DELÉTRÉ pour qu'elle présente le dossier.

**MME DELÉTRÉ :** On parlait de l'obtention du titre et ça rentre tout à fait dans ce cadre puisque des actions et des partenariats sont à nouer et à mettre en place. Parmi ces partenariats, celui avec la Carte Jeunes Européenne qui est une association et qui entre parfaitement dans le cadre des quatre axes et notamment du quatrième axe qui vous a été présenté tout à l'heure.

L'objectif est de favoriser la mobilité européenne des jeunes et la carte pourrait être offerte à tous les jeunes Amiénois ayant reçu, par exemple, leur carte d'électeur en 2018.

Pour faire simple, l'objectif de cette carte, ce n'est pas seulement d'avoir une offre comme elle existe sur beaucoup de cartes dans les commerces, par exemple. Ça peut bien évidemment être le cas, mais pas seulement. Si on prend l'exemple de pays, de villes qui ont été Capitales européennes de la jeunesse, on a, par exemple, le Portugal qui a eu de très bonnes idées en négociant des tarifs avec les stations-service pour que les porteurs de la carte aient une réduction.

On a eu un autre exemple en Écosse avec une cérémonie importante et une retransmission sur des chaînes télévisées avec une possibilité d'effectuer des stages dans des grands clubs de foot.

Et puis on a, en Espagne, une Carte Européenne Jeunes qui a permis d'avoir des cartes bleues, des cartes bancaires gratuites pour les jeunes.

Je vous propose ce partenariat. Il s'élèverait à 1 500 cartes pour cette année et à 12 750 €.

**MME FOURÉ** : Merci. Je passe la parole à Madame BERGER.

**MME BERGER** : Oui, alors excusez-moi si je n'ai pas tout compris.

Il y a 1 500 cartes qui vont être distribuées par la ville d'Amiens gratuitement parce que normalement elles coûtent 10 €. Ce sera gratuit. Ces cartes permettent des réductions. Quand on regarde les réductions, c'est vrai qu'il y en a qui ne sont pas forcément intéressantes et il y en a d'autres qui le sont un peu plus : les 75 % de réduction au *Crazy Horse*, ce n'est pas forcément l'idéal pour tous les jeunes, mais bon, prenons ça... Au-delà de ça, qu'est-ce que ça apporte ?

**MME FOURÉ** : Vous avez des contradicteurs dans votre entourage là, à ce que je vois !

**MME BERGER** : Au-delà de ça, qu'est-ce que ça apporte ? Au-delà de ces réductions qui ne sont pas toujours judicieuses pour le public jeune tout venant, dirons-nous.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, Monsieur ANGER.

**M. ANGER** : Au-delà de cette carte, la question qui nous est posée, c'est l'organisation au niveau de notre territoire d'un système d'information qui permette d'avoir des services. Je ne suis pas contre cette carte. C'est une opportunité. Why not ? Mais en même temps, l'enjeu de la maîtrise des données au service de nos concitoyens, c'est quand même un des grands enjeux de notre époque.

Alors qu'est-ce que vous envisagez pour avoir au niveau d'Amiens, j'allais dire, une carte universelle qui permette à la fois de payer les services publics, d'intégrer les tarifs sociaux et de remplir un certain nombre de fonctionnalités ? Est-ce que vous avez commencé à y travailler ? Est-ce que vous pensez que c'est intéressant ; que ça ne l'est pas ? Éclairiez-nous là-dessus.

**MME FOURÉ** : C'est un sujet que vous avez abordé dans la réunion qu'on a eue pour préparer ce conseil municipal avec les présidents de groupe. La réponse est évidemment oui. Nous travaillons à une carte universelle qui permettrait aux familles de ne pas avoir à confectionner un dossier pour chaque type d'activité évidemment.

Pour autant, c'est indépendant du dossier présenté ce soir, même si en effet il est utile que tout cela se coordonne. Mais vous savez comme moi que le dossier est très évolutif. Ça fait des années qu'on parle d'une carte qui serait une carte unique. Depuis, on a maintenant les smartphones avec beaucoup d'applications aussi et ça change un peu la donne. Mais quoi qu'il en soit, c'est un sujet sur lequel nos services sont en train de se pencher.

Je passe la parole à Margaux DELÉTRÉ pour qu'elle réponde à la partie vraiment sur la Carte Jeunes Européenne.

**MME DELÉTRÉ** : La Carte Jeunes Européenne sera évolutive aussi bien évidemment. Pour l'instant, on a toute une liste d'enseignes nationales, comme Décathlon, par exemple, qui sont déjà partenaires de cette carte.

L'objectif, c'est bien évidemment de la coller aux besoins du territoire et que ce ne soit pas une carte inutile.

J'étais en rendez-vous, cet après-midi, avec un directeur d'une grande école d'Amiens qui me disait qu'en fait il avait énormément d'étudiants internationaux dans ses rangs et tous ces étudiants, tous ces jeunes qui viennent d'Europe ont cette carte. Elle est très connue apparemment en Europe, alors très peu en France semblerait-il. À nous de la développer et de trouver un moyen d'entamer des négociations, par exemple, au niveau national pour avoir les meilleures offres possibles.

On est preneurs également de vos idées. Si vous souhaitez participer les 20 et 21 septembre et apporter votre concours, ce sera avec grand plaisir. Mais évidemment l'idée étant aussi de pouvoir faire profiter et d'entamer des discussions – on en a déjà discuté avec Patrick PIGOUT, avec les commerçants du centre-ville, mais pas que –, d'avoir des idées un peu nouvelles pour pouvoir engager des démarches un peu innovantes.

**MME FOURÉ :** Bien sûr, cette Carte Jeunes doit pouvoir être adossée au commerce local évidemment.

Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole.

**M. BEUVAIN :** Oui, juste une explication de vote, Madame le Maire. Je m'abstiendrai parce que je rejoins le propos de mon collègue. Je ne sais pas quel vote il aura. Mais la carte universelle permettant à tous les jeunes d'Amiens sans distinction, au-delà des 1 500 cartes, de pouvoir se voir offrir ou des réductions ou des tarifs jusqu'à avoir des gratuités pour certains services me paraîtrait plus judicieux plutôt que de choisir un public, celui le plus en fragilité, qui, me semble-t-il, ne se retrouvera pas dans ces 1 500 cartes. Donc pour ces raisons, j'aurais aimé que cet argent puisse être destiné à des jeunes qui sont dans les plus grandes des fragilités, qu'on puisse les aider durablement. Je vous remercie. Donc, je m'abstiendrai.

**MME FOURÉ :** Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci Madame la Maire.

En complément, effectivement ça a un coût. Quand même déjà la première année, c'est un engagement qu'on signe d'acheter 1 500 cartes. Vous nous avez donné quelques précisions sur la façon de diffuser. On n'avait pas l'annexe du plan de diffusion de ces 1 500 cartes. Il y a beaucoup plus de jeunes bien sûr sur Amiens et il existe aussi une carte, mais qui est à destination des lycéens, la carte Hauts-de-France du conseil régional, qui apporte déjà des avantages et qui fait aussi des opérations. Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt renforcer cette carte et la développer au niveau local, plutôt que de recréer une carte qui n'est effectivement, vous l'avez dit, pas très développée sur la France ? À voir effectivement comment elle est suivie par les réseaux sociaux, pour l'instant ou ça débute ou c'est déjà épuisé.

**MME FOURÉ :** Je pense que l'objectif, c'est de s'adosser à un dispositif qui existe déjà et de voir comment on peut l'améliorer. Et je rejoins ce que disait René ANGER tout à l'heure : pourquoi ne pas envisager de la fondre avec d'autres dispositifs existants ici ou là ? Mais l'objectif, c'est évidemment de toucher les jeunes sans distinction, tous les jeunes d'Amiens.

On peut passer au vote.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.*

**7 - ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. COMITÉ DE QUARTIER SAINT PIERRE. SUBVENTION. ANNÉE 2018.**

**MME FOURÉ :** Le point 7, il s'agit d'une subvention en faveur du comité de quartier Saint-Pierre, non pas une subvention en matière de démocratie locale parce que ce serait évidemment Nathalie LAVALLARD qui la présenterait, mais une subvention en matière d'action d'animation et de promotion pour une opération que le comité de quartier Saint-Pierre monte depuis quelques années et qui s'appelle, avec l'accent s'il vous plaît, « L'Fete ed chés mangeurs d'gueugues », qui veut dire la fête des mangeurs de noix, comme chacun sait, et ceci afin de faire découvrir la gastronomie et la culture picardes.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2018 et je précise qu'il s'agit d'un montant identique à celui alloué en 2017 pour la même fête.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8 - RÉHABILITATION DES DÉCHÈTERIES NORD ET SUD. AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE VAUVOIX.**

**MME FOURÉ :** Dans le cadre de la modernisation des installations de collecte, tri et traitement des déchets ménagers, les déchèteries Nord et Sud qui sont, comme vous le savez, de la compétence d'Amiens Métropole, font l'objet d'un projet de réhabilitation passant par un agrandissement des équipements.

Je vous propose donc que la ville d'Amiens autorise la communauté d'agglomération Amiens Métropole à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la construction de bâtiments et équipements sur les terrains d'assiette.

Je vous propose également de procéder à la désaffectation et au déclassement d'une partie du chemin de Vauvoix au droit des parcelles cadastrées section BS n° 393, 394 et pour une superficie approximative d'environ 930 m<sup>2</sup>.

Il conviendrait de soumettre ce dossier de déclassement à enquête publique.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9 - STADE MICHELET DIT LES CARMIERES. CONSTRUCTION DE VESTIAIRES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. MERCUZOT :** Par cette délibération, il s'agit de vous autoriser à signer la convention de fonds de concours par laquelle la ville d'Amiens verserait un montant de 46 800 € à la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour participer à la construction de vestiaires au stade Michelet.

Le montant total de l'opération s'élève à 187 200 € TTC.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Merci Madame le Maire.

C'est un point qui a l'air mineur comme ça, qu'on s'apprêtait à voter, et moi je pense que c'est encore l'occasion de donner notre point de vue sur les fonds de concours versés par les communes, bien sûr sur des compétences qui ont été transférées à la communauté d'agglomération.

Vous avez fait de ces fonds de concours une règle, un automatisme et non l'exception. Il n'y a pas un conseil où on ne vote pas un fonds de concours. Il y en aura encore dans l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Donc cela devient des dépenses récurrentes qui s'ajoutent aux sommes considérables que verse déjà la ville au titre des transferts de charges intervenus au moment de la création de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Je rappelle que depuis 2000 la ville verse plus de 10 millions par an au titre de ces transferts de charges. Il y a également d'autres dépenses qui sont mutualisées. Celles-là, il ne faut pas les totaliser. Mais néanmoins ces 10 millions, c'est une somme considérable.

Donc ces fonds de concours posent question sur une forme de retour en arrière sur le partage des compétences établi en 2000. Alors c'est vrai que la prise de compétences a été très large, puisqu'on a pris des pans entiers de compétences et non pas des équipements. Par exemple, Amiens Métropole était la seule collectivité à transférer complètement la culture, le sport, alors que d'autres se contentaient de transférer un grand équipement pour permettre d'en gérer le fonctionnement au niveau intercommunal. Donc c'est vrai que les transferts ont été très larges et ça a des conséquences aujourd'hui, même si ça a eu un effet positif en termes de recettes en provenance de l'État.

Mais pour nous, le fonds de concours sur des compétences transférées à Amiens Métropole doit rester l'exception pour aider à la réalisation d'un projet d'envergure exceptionnelle, par exemple le BHNS ou le tram, ou bien pour une prestation supérieure ou supplémentaire à la prestation prévue par Amiens Métropole sur la base d'un niveau standard. Moi, je pense qu'il faut s'en tenir là.

L'orientation que vous avez prise conduit, après quelques exercices budgétaires de ce régime, à mesurer ce que cette ponction pourrait représenter en points de fiscalité. Après tout, on pourrait très bien décider que ces subventions versées à Amiens Métropole soient utilisées pour baisser la taxe d'habitation, par exemple. Je dis ça parce que c'est de l'investissement en effet, mais de l'investissement qui est récurrent. On a aujourd'hui systématiquement des sommes inscrites au budget que l'on pourrait consacrer à autre chose.

Les charges de centralité qu'assume Amiens alors que les revenus par habitant sont les plus faibles des 39 communes doivent être prises en compte. Le contribuable paye deux fois : comme contribuable communautaire et comme contribuable communal. Mais la ville ne reçoit pas d'aide d'Amiens Métropole sur ses compétences scolaires, sociales, et c'est logique puisque ce ne sont pas des compétences métropolitaines.

D'ailleurs, on pourrait s'interroger sur le réseau de chaleur. Un fonds de concours au titre du développement durable en provenance d'Amiens Métropole pourrait très bien être envisagé. D'ailleurs, je proposerai à Madame le Maire qu'elle inscrive à l'ordre du jour d'un prochain conseil une demande de fonds de concours à Amiens Métropole pour l'aider à réaliser ce grand projet exceptionnel, encore une fois je renvoie à l'exception, du réseau de chaleur.

Je pense que ce débat, on l'a déjà eu. On pourra le prolonger au niveau du débat d'orientations budgétaires bien entendu. C'est une idée que je jette au débat bien évidemment. Ce n'est pas quelque chose qui est immédiatement applicable. Mais c'est pour pousser un peu la réflexion parce que ce systématisme me paraît devoir être débattu au niveau de notre assemblée.

Donc nous sommes évidemment d'accord pour construire des vestiaires au stade des Carmiers, mais nous sommes critiques sur ce systématisme des fonds de concours. Donc, je proposerai que nous nous abstenions, comme nous le faisons régulièrement.

**MME FOURÉ :** C'est noté. Pas d'autre(s) observation(s) ? Je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Oui, merci Madame le Maire.

Cette intervention de Monsieur LESSARD pourrait nous amener à un débat de fond qui mériterait d'être tenu une fois pour toutes. Je crois que ce que vous venez de développer comme argumentation peut évidemment s'entendre, mais je crois qu'il remet fondamentalement en cause le principe même de ce qu'est l'intercommunalité qui n'est pas un objet étranger aux communes. Au fond, ce n'est qu'un prolongement des communes et l'intercommunalité ne peut rien faire que les communes ne lui permettraient pas de faire. Et de ce point de vue, on aura l'occasion, je l'imagine bien, de poursuivre ce débat. De ce point de vue, il me semble vraiment que l'argumentation que vous venez de développer remet en cause ce principe.

Quelques éléments vraiment très ponctuels.

D'abord sur les 10 millions de transfert de charges, dont acte. Mais les 10 millions de transfert de charges précisément, ils sont transférés parce qu'ils viennent compenser des charges que la commune ne supporte plus, et vous le savez, bien évidemment, aussi bien que moi.

De la même façon, ce n'est pas une orientation que nous avons prise d'instaurer des fonds de concours. C'est une orientation qui a toujours été mise en œuvre et nous l'avons effectivement

posée par écrit dans un pacte financier et fiscal parce que nous avons voulu mettre fin à la pratique alternative qui s'était développée sous le précédent mandat, sous votre responsabilité, d'appliquer ou non le fonds de concours en fonction, vous me permettrez de le dire, de la tête de la commune qui revenait ou qui ne revenait pas à la métropole, plus ou moins bien. Nous avons posé par écrit, noir sur blanc, une règle qui est appliquée à chacune des communes.

Et puis enfin le dernier élément que j'indiquerai, c'est que de toute évidence la nature étant ce qu'elle est, s'il n'y avait pas ce fonds de concours, les communes, et je veux croire de ce point de vue-là que la commune d'Amiens n'est pas profondément différente de toutes les autres communes de l'agglomération, malgré sa taille évidemment bien plus importante, pourraient être tentées de demander d'autant plus facilement qu'elles ne supporteraient aucune charge conséquente à leurs demandes.

Ce débat mérite d'être tenu. Je pense que l'ordre du jour de ce conseil municipal est suffisamment déjà chargé pour qu'on n'aille pas plus avant. Mais fondamentalement je ne suis absolument pas la démarche que vous avez présentée.

**MME FOURÉ :** Je pense que c'est un débat sur lequel on reviendra évidemment lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote du budget puisque c'est plutôt dans ce cadre-là qu'il a lieu d'être. Mais en effet, je pense que c'est important qu'on puisse s'exprimer sur ce sujet.

**M. GEST :** Juste pour préciser à Monsieur LESSARD que d'abord je partage entièrement l'argumentation que vient de présenter Benoît MERCUZOT, mais je me demande comment il peut considérer que le contribuable amiénois paye deux fois parce que par définition quand la ville prend une partie de la dépense, c'est qu'Amiens Métropole ne la paye pas et donc évidemment le contribuable ne paye pas deux fois.

Je crois que c'est un choix qui a été exécuté et pour ma part c'est vrai que je préfère de très loin le fait d'avoir une règle édictée clairement, établie pour tout le monde, plutôt que les choix plus ou moins incompréhensibles parfois de voir certaines communes payer et d'autres pas, et notamment d'ailleurs que la ville d'Amiens ne payait jamais.

**MME FOURÉ :** On en reparlera évidemment. Pour autant, je pense que la règle du fonds de concours, c'est une règle de responsabilité tout simplement de la part de chacun des partenaires du pacte métropolitain.

On peut passer au vote sur ce dossier.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.*

**10 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNÉE 2018. 2ÈME RÉPARTITION. CONVENTIONS.**

**MME VERRIER :** Je vous propose de répartir une somme de 37 142 € en soutenant les 13 actions portées par 12 associations amiénoises qui œuvrent en faveur de la lutte contre l'illettrisme, contre l'illectronisme ou qui mènent des actions dans le domaine de la parentalité ou de l'accompagnement social des personnes en difficulté.

Il conviendrait également d'autoriser Madame le Maire à signer des conventions avec certaines de ces associations, notamment les centres sociaux puisqu'ils bénéficient, globalement, d'un montant de subventions supérieur à 23 000 € de la part de la collectivité, tous domaines d'activité confondus.

Est-il nécessaire de lister la liste des associations et des subventions proposées, Madame le Maire ?

**MME FOURÉ :** Je pense que tout le monde les a sous les yeux, donc ça n'est peut-être pas utile, d'autant que vous avez rappelé qu'il y a des subventions extrêmement importantes aux centres sociaux qui œuvrent dans différents quartiers de la ville. Donc je pense que tout le monde est bien éclairé.

Qui souhaite s'exprimer ? Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** Je voulais savoir s'il y a des règles aussi pour les associations pour attribuer les subventions. Est-ce que ça se fait aussi à la tête du client ou pas ? Parce que comme on l'a vu précédemment sur les fonds de concours, l'UPA (l'Universitaire Populaire Amiénoise) n'a plus de subvention. C'est une décision de la mairie, sans plus d'information que ça. C'est une association citoyenne qui offre des conférences régulièrement aux habitants et qui fait venir d'ailleurs des scientifiques et des gens de qualité, qui faute de moyens, faute de soutien de la mairie, va peut-être devoir arrêter. Et puis l'UDAPIA, comment ça se fait qu'on laisse partir cette association qui est quand même une épicerie sociale et qui rend service aux habitants ?

**MME FOURÉ :** Madame ANNOOT m'a demandé la parole.

**MME ANNOOT :** Je souhaiterais profiter de cette délibération, même si ça ne concerne pas directement les subventions mais ça concerne deux associations, pour attirer votre attention, justement ma collègue vient d'en parler, sur l'UDAPIA mais aussi sur les Restaurants du Cœur.

Nous avons tous appris avec consternation la fermeture de l'épicerie sociale UDAPIA à la fin de ce mois sur décision du tribunal de commerce. C'est un coup très dur pour cette association et pour les familles qu'elle accompagnait depuis 1997. Ce sont environ 200 familles amiénoises qui étaient suivies par cette structure dans le cadre de son épicerie sociale et 12 salariés dans le cadre de son atelier d'insertion Le Cordon Bleu.

Lieu de sociabilité et d'échange, son utilité n'était plus à démontrer par la nature même de son accompagnement. En effet, le coup de pouce apporté par les épiceries solidaires en pratiquant des prix très bas est un des moyens pour lutter contre la précarité alimentaire tout en respectant la dignité de la personne, mais également d'aborder d'autres questions comme la santé, l'éducation, le logement, la culture, l'emploi, la gestion du quotidien, etc., permettant aux personnes de tisser des liens, de développer des compétences mais aussi de définir un projet personnel.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas que cette structure, alors qu'une récente enquête du Secours Populaire souligne l'ampleur de la précarité alimentaire qui touche une personne sur cinq en raison de faibles revenus, n'ait pas été davantage soutenue par les différents financeurs publics que sont l'État, la région, le département, la CAF, la CPAM, la ville et le CCAS.

Que vont devenir les salariés de l'UDAPIA, les familles des 12 salariés de l'atelier d'insertion le Cordon Bleu ? On a entendu parler d'une possible reprise par le PEP 80. Avez-vous des

informations à ce sujet ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? En tout cas, nous avons une pensée très forte pour les salariés de cette association, ces bénévoles dont nous voulons souligner l'engagement et la qualité du travail.

La deuxième association concerne les Restaurants du Cœur. Comme vous le savez, l'association est confrontée à un véritable dilemme depuis que le diocèse a repris les locaux de distribution rue Edmond Rostand pour y faire des travaux. Je sais que vos adjointes, Madame BOUCHEZ, Madame LAVALLARD et Madame VERRIER, ont été saisies par le président et qu'elles y travaillent, mais il y a une véritable urgence, et le président justement m'a sollicitée pour en parler au conseil municipal, à trouver une solution car la campagne d'hiver démarre fin novembre. Quatre cents familles sont concernées par ce lieu de distribution et il n'est pas possible de les répartir sur les autres centres qui sont déjà à saturation.

J'ai bien une proposition mais je ne sais pas si c'est réalisable : à la Salamandre, il y a un local qui appartient à l'OPAC. C'est l'ancienne épicerie *L'Oasis* qui est fermée depuis plusieurs années. Je ne sais pas si ça pourrait être mis à disposition des Restos. Après je ne connais pas la superficie, sachant que les Restos recherchent un minimum de 80 m<sup>2</sup> pour pouvoir y accueillir dignement les familles.

Je vous remercie, Madame le Maire.

**MME VERRIER :** Pour la première question, je pense qui n'appelait pas de réponse, sur l'association à la tête du client, je pense que c'était une pointe d'humour de...

**MME FOURÉ :** Non, non ! Je pense que c'était de l'humour tellement il est évident que...

**MME VERRIER :** Il me semble.

**MME FOURÉ :** ... les associations sont traitées de manière la plus juste et judicieuse possible.

**MME VERRIER :** ... transparente possible et vraiment pas à la tête du client, alors si vraiment vous souhaitez cette réponse. Mais moi il me semblait que c'était plutôt en effet une introduction à une autre association qui, pour moi, me semble-t-il, ne relève pas du social, l'UPA, tout au moins de ma délégation. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu passer des demandes de subventions. Philippe THÉVENIAUD, qui est le conseiller en charge du social, qui malheureusement n'est pas là ce soir, aurait pu vous donner des réponses précises. Mais je m'engage à regarder s'il y a eu une demande de subvention sur le plan social et à vous faire une réponse.

Pour ce que dit Madame ANNOOT pour l'UDAPIA, je partage tout à fait une grande partie, voire même tout ce que vous avez dit au niveau des propos concernant cette association. C'était une belle association avec des salariés investis, un président aussi qui en étant jeune et travaillant donnait de son temps bénévolement et qui avait une vraie utilité. Et nous l'avons soutenue sans baisser nos subventions, malgré un contexte qui est difficile. J'ai pu rappeler en effet, puisque j'ai été interrogée par la presse à ce sujet-là, qu'en 2017 et en 2018, nous étions restés sur une subvention qui était quand même conséquente : 42 000 € pour le fonctionnement, 30 000 € pour l'épicerie sociale, 12 000 € pour la partie Cordon Bleu. Donc on ne peut qu'être triste que cette association ne travaille pas parce qu'elle avait une vraie utilité sociale, comme vous l'avez dit, sur le plan de l'épicerie et sur le plan de l'accompagnement et de l'insertion.

Évidemment nous avons besoin d'une épicerie sociale, puisque malheureusement la précarité ne diminue pas. Pour ce qui concerne une possible reprise, j'ai entendu, comme vous en effet, des

manifestations d'intérêt. J'en ai encore entendu une autre cette après-midi. Je pense qu'on peut se réjouir que des associations souhaitent poursuivre ce qui a été fait pour le bien des Amiénois les plus fragiles.

Pour ce qui concerne les Restaurants du Cœur, comme vous l'avez évoqué, Madame ANNOOT, en effet ma collègue Nathalie LAVALLARD et également Hélène BOUCHEZ et moi-même avons été interpellées notamment à AGORA par le président. C'est également une association qui a une vraie utilité et qui fait un très beau travail, et bien sûr nous allons travailler et en tout cas mettre toute notre énergie pour que cette action se poursuive.

Maintenant je ne peux pas aller plus loin. Je ne sais pas si ma collègue souhaite intervenir au niveau des locaux. En tout cas, sachez que vraiment ça répond à des besoins et que je pense qu'on peut dire qu'on va se mobiliser pour que ce fonctionnement très utile continue.

**MME LAVALLARD :** Oui, justement, compte tenu de l'urgence – on en parlait encore cet après-midi en réunion pour trouver une solution –, on est en train de chercher et puis on doit les contacter parce qu'ils ne nous ont pas donné leurs besoins exacts. C'est vraiment en cours et on est saisi vraiment de l'urgence effectivement.

**MME FOURÉ :** La piste donnée par Madame ANNOOT mérite, comme toutes les autres pistes évidemment, d'être creusée.

**MME LAVALLARD :** Tout à fait. Je l'ai notée, oui.

**MME FOURÉ :** On la retient.

Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** Oui, même si c'était sur le ton de la plaisanterie, enfin pour faire le lien avec l'intervention précédente, c'est quand même une vraie question de savoir comment vous attribuez ou non des subventions aux associations.

Et je reviens sur l'UPA : peut-être que Madame VERRIER n'est pas au courant, mais peut-être que Madame LAVALLARD est au courant puisqu'elle a déjà écrit un courrier et que l'association n'a toujours pas de réponse concrète pour savoir pourquoi on ne lui attribue pas de subvention alors que d'habitude ça ne pose pas de problème.

**MME FOURÉ :** On a bien compris, Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** Alors est-ce que ça vous gêne ?

**MME FOURÉ :** J'ai bien compris la question. Je vous rappelle que... D'ailleurs, je pourrais vous dire tout simplement, et ce serait tout à fait dans mon droit en tant que présidente de séance, que ce n'est pas à l'ordre du jour puisque ce sont les subventions sociales qui sont abordées aujourd'hui. Néanmoins, pour vous être agréable malgré tout, malgré le ton que vous avez utilisé tout à l'heure, je vais passer la parole à Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD :** Oui, effectivement nous n'avons pas subventionné cette année l'association UPA parce que les conférences ne rentraient pas spécialement dans le thème de l'Espace Citoyenneté et nous avons d'autres projets que nous voulions soutenir. Donc ça n'a pas été une baisse de subventions, ça a été un transfert sur des projets qui nous intéressaient plus. Par

contre, je leur ai proposé de travailler avec l'Espace Citoyenneté sur des thématiques qui seraient plus proches de ce que l'on souhaite.

**MME FOURÉ :** C'est ça la démocratie puisqu'il y a des priorités qui sont établies sur des thématiques qui sont conformes au pacte pour le bien vivre qui a été voté, je le rappelle comme ça au passage, il me semble bien à l'unanimité de notre assemblée et par conséquent nous en tirons les conséquences tout simplement.

Hubert DELARUE m'avait demandé la parole.

**M. DELARUE :** C'était, Madame le Maire, sur UDAPIA puisque cette association, au plan métropolitain d'Amiens Métropole, dès 2014 rencontrait déjà des difficultés extrêmement importantes et nous les avons rencontrés chaque année, notamment avec les services de l'État dans le cadre du contrat de ville. Encore au mois de juin dernier, ils espéraient avoir un certain nombre de concours, notamment, je crois, auprès du conseil départemental. Le déficit au niveau des charges sociales, je crois que c'était à peu près 55 000 €-70 000 €. Ça avait encore grimpé. Moi, j'en étais resté là. Et donc on a essayé de regarder avec les services de l'État comment on pouvait faire.

On a tenu nous-mêmes, de la même manière que la ville, les engagements financiers qui avaient été pris puisque c'était en réalité ce qu'ils avaient sollicité, la somme de 19 000 €, mais qui au final bien sûr, compte tenu de la déconfiture et de la liquidation judiciaire, n'a pas été versée bien sûr.

Voilà où nous en sommes et on regarde aussi, je crois, comment on va pouvoir éventuellement pallier évidemment cette disparition puisque c'est une disparition. Ils ont été en redressement judiciaire pendant quatre mois. On attendait un petit peu de savoir comment ça allait se passer au niveau du tribunal de grande instance et on a appris la liquidation judiciaire.

Donc en réalité, UDAPIA disparaît du fait de cette liquidation judiciaire, mais elle peut renaître peut-être de ses cendres sous une autre formule, peut-être avec d'autres partenaires et on a évoqué tout à l'heure en effet le PEP 80. Nous verrons ce qu'il en est.

**MME FOURÉ :** PEP 80 et d'autres apparemment...

**M. DELARUE :** Et d'autres également.

**MME FOURÉ :** ... puisque les choses sont en gestation.

**M. DELARUE :** Absolument !

**MME FOURÉ :** En effet, c'était important de rappeler qu'outre l'aide de la ville qui est de 42 000 € par an, il y a également l'aide de la métropole qui est de 19 000 € à 20 000 € par an également pour cette association dont nous regrettons, comme tout le monde ici, la disparition. Ça fait partie de la vie. Le tout, c'est qu'en effet on puisse rebondir avec d'autres associations parce que nous avons grand besoin de l'aide de ces associations caritatives.

Merci donc aux uns et aux autres. Je vais passer au vote sur cette délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **11 - FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ. PLAN LOGEMENT D'ABORD. PARTICIPATION AUX ASSISES NATIONALES DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2018. CONVENTION.**

**M. LORIC** : Si vous le permettez, comme c'est sur le sujet du Plan Logement d'Abord, je vais peut-être en dire un petit mot d'introduction pour expliquer les choses avant de rentrer dans le fond de la délibération qui est plus précise.

Le principe du Logement d'Abord, c'est une démarche qui est initiée par l'État, qui fait appel aux collectivités en relais, et qui fait le constat suivant : c'est que l'accès au logement, et notamment pour les plus fragiles, pour les plus démunis, reste extrêmement difficile. Les personnes concernées se retrouvent un peu prises au piège d'une succession de passages par de l'hébergement d'urgence, par des résidences sociales, mais n'ont pas accès à un logement pérenne, même quand c'est du logement social. Le constat est fait pas seulement à Amiens ni en France ; c'est fait un peu partout dans le monde.

Le problème de l'accès au logement reste extrêmement prégnant et ce passage par les structures d'hébergement engorge les structures d'hébergement et laisse nombre de personnes à la rue. On le constate malheureusement quand on fait des maraudes avec le SAMU social. On passe malheureusement aussi du temps à expliquer le manque de places qu'il y a dans ces structures.

La démarche du Logement d'Abord est assez révolutionnaire. Elle consiste à dire : on va prendre les choses à l'envers, on va considérer que le logement n'est plus le Graal auquel on accède au bout d'un parcours du combattant, mais que c'est la première étape d'une réinsertion sociale, d'un accès aux droits et d'une réinsertion à la fois dans les droits, dans l'emploi et puis aussi dans l'accès aux soins.

C'est un dispositif qui a été, il y a déjà plusieurs dizaines d'années, développé aux États-Unis où là pour le coup l'accès au logement, qui devenait très, très cher, était très, très problématique ; qui a été aussi expérimenté en Angleterre, dans les pays du nord de l'Europe, notamment en Finlande qui est un des seuls pays à l'avoir développé sur l'ensemble de son territoire, avec des résultats qui sont de très bons résultats. En tout cas, c'est aujourd'hui le seul exemple de lutte contre le problème du sans-abrisme qui soit réussi.

La Finlande est un des rares pays à avoir réussi à faire baisser son nombre de sans-abri avec cette politique du Logement d'Abord qui consiste en quoi ? Qui consiste à attribuer directement un logement à des personnes qui sont à la rue ou qui sont menacées de s'y retrouver, tout en accompagnant ces personnes, c'est-à-dire de ne pas attendre que ces personnes-là soient solvables quand elles n'ont pas de ressources ou qu'elles aient résolu leurs problèmes de santé ou de dépendance quand elles ont ces problèmes-là, pour rentrer dans du logement, mais qu'on commence par ça pour pouvoir ensuite bâtir un vrai programme de reconstruction et de réinsertion.

Cette façon de faire est un peu une révolution. L'État a lancé, fin 2017, un appel à manifestation d'intérêt sur le sujet en disant que s'il y a des territoires qui souhaitent accélérer la mise en place de ce Plan Logement d'Abord, on est prêt à vous aider, on est prêt à cofinancer l'effort qui est fait.

La ville d'Amiens a répondu, en partenariat bien sûr avec la métropole, avec le département. Je salue d'ailleurs l'action de Margaux DELÉTRÉ qui, au sein du conseil départemental, a fait un travail pour qu'on puisse avoir une candidature commune des collectivités.

C'est une candidature de la ville d'Amiens qui était aussi beaucoup appuyée par les associations, puisque le Logement d'Abord, c'est du logement bien sûr mais c'est aussi de l'accompagnement. Et il y a eu une offre qui a été faite à la fois par les collectivités, par les associations et ce collectif d'associations, notamment le collectif régional, et puis bien sûr par les bailleurs sociaux. Ça a d'ailleurs été assez large : à la fois l'OPAC, la SIP, l'OPSOM, enfin l'ensemble des bailleurs principaux du territoire ont répondu de manière commune en disant : allons-y, tentons les choses, il semble que ça puisse fonctionner, donc essayons d'avancer.

La ville d'Amiens a été retenue. Pourquoi est-ce qu'on a été retenus ? Il y avait une trentaine de candidats, de collectivités qui ont répondu là-dessus et Amiens a la particularité d'avoir déjà fait un gros effort de production de logements, dans le privé vous l'avez vu, mais aussi énormément dans le logement social, et d'avoir fait dans les années précédentes un travail de remise à disposition d'un parc qui était un petit peu vétuste, mais qui se révèle être maintenant de bonne qualité. Donc, il y avait des logements disponibles assez rapidement et puis un tissu associatif qui est reconnu également au niveau national, capable de faire de l'accompagnement, ce qu'on fait déjà avec les bailleurs sociaux.

L'autre constat qu'on a fait sur le sujet du logement d'abord, et Margaux DELÉTRÉ l'a bien expliqué, c'est qu'il y a une population particulièrement fragile qui est la population des jeunes, notamment la tranche des jeunes entre 18 et 25 ans qui ont un double problème : c'est que parfois on a des publics vraiment très fragiles. Ils sortent, par exemple, de l'Aide sociale à l'enfance et à 18 ans, ils se retrouvent mis à la porte et ils n'ont plus de ressources. Je vous rappelle que le RSA, on ne peut le toucher qu'à partir de 25 ans. Donc vous voyez bien qu'entre 18 et 25 ans il y a un vrai sujet de continuité des actions sociales qui sont menées.

Il se trouve qu'avec Annie VERRIER, on a aussi regardé au niveau du CCAS quelle était la difficulté d'accès au logement. On a parlé de domiciliation. Ça, c'est un service qui est apporté par le CCAS. Sur les près de 800 personnes, je parle sous le contrôle d'Annie VERRIER, qui sont domiciliées au CCAS, c'est-à-dire qui n'ont pas de domicile fixe, on a plus de la moitié qui sont des personnes de cette tranche d'âge, qui sont des jeunes. Donc la volonté pour Amiens de faire de cette tranche d'âge vraiment une priorité.

Deuxième priorité aussi sur le Plan Logement d'Abord pour la collectivité qui va être aussi à destination des personnes victimes de violences conjugales puisque malheureusement sur le territoire, en particulier pour les femmes, on est aussi particulièrement touchés par cette problématique. Et l'impossibilité qu'ont ces personnes, que ce soient des femmes ou que ce soient de jeunes majeurs, de sortir de leur logement, d'un endroit où ils subissent des violences, est un véritable problème social mais aussi un problème de santé et même un problème malheureusement parfois de vie ou de mort.

Sur la candidature, la ville a été retenue pour mettre en place ce Plan Logement d'Abord. C'est une accélération de la mise en place de ce plan qui devra être décliné au niveau national.

Je suis désolé parce que c'est une introduction un petit peu longue, mais j'en viens au fond de cette délibération.

La Fédération des acteurs de la solidarité a souhaité, aussi pour marquer l'intérêt qu'ils avaient pour notre territoire et pour Amiens et pour les démarches qui sont engagées, réaliser leurs assises nationales sur le territoire amiénois, sur Amiens Métropole, et sur le sujet du Plan Logement d'Abord.

Cette association nous sollicite donc pour l'organisation de ses journées nationales 2018. Ils ont un budget prévisionnel de 135 000 € pour cette manifestation qui va accueillir près de 600 personnes de toute la France. Ils nous sollicitent à hauteur de 10 000 €. Sachant qu'on a l'accord aussi de l'État qui va venir cofinancer cette subvention de 10 000 € à hauteur de la moitié puisque nous sommes partenaires entre l'État, les collectivités, les associations, pour pouvoir à la fois recevoir ces assises mais aussi de manière plus générale donner un vrai rayonnement à ce Plan Logement d'Abord.

Voilà, Madame le Maire.

**MME FOURÉ :** Merci. Quelqu'un demande-t-il la parole ? Oui, Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Merci.

Juste un coup de griffe : il est cocasse que le gouvernement nous invite à réfléchir sur le Logement d'Abord alors que récemment il s'en prenait aux politiques de logement, notamment en mettant les offices HLM avec la corde autour du cou et que la baisse des subventions pour le logement social est quand même de son fait.

En tout cas, j'apprécie l'humanisme et l'esprit de progrès qui a animé la présentation de Jean-Christophe LORIC, ce qui me convient très bien. C'est enregistré, donc vous les retrouverez, ça va rester dans les annales. Ce ne sera pas tous les jours !

**MME FOURÉ :** Ah oui, nous notons !

**M. BEUVAIN :** Mais son préambule est très bon et il est à entendre. Je tempérerai tout simplement avec...

**MME FOURÉ :** Je me disais aussi.

**M. BEUVAIN :** ... les propos que j'avais entendus préalablement, Madame le Maire, quand nous vous interpellions sur les conditions de logement qui étaient réservées à Amiens. Je sais que dans un long courrier, que vous nous avez adressé à Claude CHAIDRON, Dolorès ESTEBAN et moi-même qui vous interpellions sur les conditions de logement des sans-abri à Amiens, vous nous avez fait part de plein de choses. Mais faire plein de choses, ce n'est pas nécessairement synonyme que vous répondez à tout ce qui est possible, de votre pouvoir. Mais nous avons apprécié votre réponse qui fait un bilan des opérations qui sont engagées.

Mais une nouvelle fois, je vous rappelle également que vous pourriez être pionniers si vous annoncez à ces Assises nationales à Amiens que vous vous engageriez très prochainement à utiliser quelques bâtisses du patrimoine municipal afin de les confier à des associations pour une remise en état par des chantiers d'insertion et autres, et de lier convention avec ces associations humanitaires caritatives afin qu'elles puissent y loger également des personnes qui sont en grande difficulté dans notre ville, même si vous nous rappelez que tout est fait pour qu'aucune personne ne dorme à la rue. Il nous est fréquemment rappelé que des gens, ici et là, sont encore en situation de grande souffrance.

Les services étaient à la seconde réunion de commission, pas à celle où Jean-Christophe LORIC était présent. On a eu un autre débat où les services ont entendu cette proposition-là. Ils nous ont répondu que c'était de l'ordre de la volonté politique.

Les bâtisses vendues ont rapporté 2 millions € à la ville. Elles ont perçu, sur ces actions d'insertion et des solidarités, 100 000 €. Il manque 1 900 000 € quelque part. Est-ce qu'on ne pourrait pas en profiter, réfléchir une nouvelle fois ? Je ne dis pas toutes les bâtisses évidemment. Je veux qu'on ait un esprit mesuré, mais au moins être volontariste sur des exemples à donner de places qui pourraient être retravaillées par la ville d'Amiens au sein de ses services avec les associations, je le rappelle, d'Amiens et pour lesquelles nous pourrions mettre des places à disposition de celles et ceux qui dorment à la rue. Fin de mon propos.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ :** C'est Madame LEPRESLE ou Madame BERGER qui m'avait demandé la parole ? Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** C'est juste pour dire que c'est très intéressant et que ça correspond à une demande de longue date de penser d'abord à ceux qui n'ont pas logement et de penser des logements qui puissent facilement être accessibles.

Est-ce que vous avez un plan ou est-ce que c'est au fil de l'eau ? Est-ce qu'il y a quelque chose d'écrit, de décrit plutôt ? Ou est-ce qu'au fil de l'eau, c'est simplement un processus qui fait qu'on peut... comment dire... il y a des associations qui accompagnent les gens pour trouver un logement en lien avec les bailleurs sociaux ? Ou est-ce que c'est déjà planifié, je veux dire ?

**MME FOURÉ :** Je passe la parole à Jean-Christophe LORIC pour qu'il réponde.

**M. LORIC :** Oui, la première réponse concernant effectivement l'intervention de Laurent BEUVAIN sur la vente de patrimoine, sur le principe, on est d'accord. C'est-à-dire mettre à disposition du patrimoine, d'autant plus quand il est municipal, pour qu'on puisse travailler avec des associations pour faire de l'insertion, ça nous paraît très utile.

J'ai envie de vous dire oui. Notre réponse sur ce sujet-là consiste à faire deux choses en fait un peu distinctes. C'est de dire : il y a du patrimoine qu'on revend, la ville d'Amiens revend du patrimoine, par exemple à Saint-Leu à l'OPAC d'Amiens, et pourquoi elle le fait ? Parce qu'en fait on se rend compte à l'usage que les bailleurs sociaux sont les mieux placés pour faire des choses très compliquées qui sont de la réhabilitation et de la remise à disposition des logements. Finalement, les collectivités sont en fait assez mal outillées en tant que telles pour pouvoir le faire directement et quand elles s'appuient directement aussi sur des associations pour le faire, elles mettent parfois en difficulté les associations en question.

Le dispositif qu'on a trouvé, c'était d'une part vendre un certain nombre de patrimoines quand ils ne sont pas utiles. OK, c'est une chose, ça fait des rentrées financières. Mais mettre à disposition des logements aux bailleurs et ensuite les bailleurs ont des dispositifs avec des baux glissants ou des baux à réhabilitation qui sont faits avec les associations.

Donc moi, sur le principe, je suis absolument d'accord. Je trouve que c'est même une mesure de bon sens. Mais les difficultés qu'on a avec ces mesures-là, c'est que parfois si on n'a pas les bons acteurs pour faire ce que chacun sait faire – c'est-à-dire un bailleur social, il sait réhabiliter ; une association, elle sait accompagner –, on a des difficultés. C'est ce qu'on a pu voir à Saint-Leu. Donc moi, je suis tout à fait d'accord et je vous remercie d'ailleurs de vos propos sur le Plan Logement d'Abord qui, je pense, dépasse évidemment les clivages habituels.

Sur la question de Marion LEPRESLE de : « Est-ce que c'est une déclaration générale et ça se fait au fil de l'eau ou est-ce que c'est un plan chiffré ? », on est en cours de discussion. On a fait des propositions très claires, très chiffrées à l'État avec l'appui de la DDCS sur ce qu'on souhaitait faire, sur le nombre de mesures qu'on voulait mettre en place tous les ans. Le chiffre, c'est une centaine de mesures tous les ans. Après, il faut financer l'accompagnement.

Les logements, on les a. Ça, c'est le fruit de tout un travail qui a été fait. Je salue le travail de tous les bailleurs du territoire qui mettent à disposition des logements. On a la chance sur ce territoire d'avoir des logements qui sont déjà à disposition, de ne pas être obligé d'attendre encore des années.

Mais par contre, au niveau de l'accompagnement, il faut qu'on finalise les capacités d'accompagnement, sachant que c'est souvent quelque chose qui se fait parfois aussi à enveloppe budgétaire constante. La discussion qu'on a avec le conseil départemental, par exemple, c'est comment flécher des mesures d'accompagnement sur le Logement d'Abord pour pouvoir faire en sorte que toutes ces choses se fassent.

Mais on va aussi chercher au CCAS de l'accompagnement social. On va aussi chercher, ça, c'est une nouveauté, chez les bailleurs parce qu'il y a un vrai savoir-faire chez les bailleurs, de la capacité à faire de l'accompagnement social, notamment en prévention des expulsions, en accompagnement à l'accès aux droits. Donc par exemple, l'OPAC fait un effort important de mise à disposition de travailleurs, puisqu'on a ces profils-là chez les bailleurs sociaux. On développe aussi la formation de nos gardiens. On a la chance d'avoir des gardiens qui sont présents dans les résidences et on développe de plus en plus leur fibre d'accompagnement pour pouvoir avoir des mesures, qu'on ne fasse pas juste du logement mais du logement avec de l'accompagnement qui soit la clé, la garantie d'une insertion réussie.

**MME FOURÉ :** Merci. Oui, Madame LION-LEC, un mot.

**MME LION-LEC :** Évidemment on attend beaucoup de ce plan. Simplement, j'ai repéré là dans le dossier de demande les frais d'inscription pour participer à ces assises. Est-ce que vous avez vu ? Je ne comprends pas bien : 15 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants, 230, 200... Enfin il y a des chiffres qui m'effraient un peu. Est-ce que c'était simplement un premier dossier ? Moi, je crois qu'il faudrait regarder ça de près parce que c'est assez surprenant sur une thématique comme celle-là qu'il y ait des frais d'inscription aussi importants pour les uns et pour les autres.

**M. LORIC :** Ce sont des assises professionnelles, c'est-à-dire que ces frais d'inscription-là sont ce que doivent payer les associations pour la participation. Ce sont des frais d'inscription. Moi, je ne suis pas responsable de la grille tarifaire de la Fédération des acteurs du social, mais je pense que c'est ce qui contribue à payer en fait...

**MME LION-LEC :** Oui, mais 15 € pour les étudiants et pour les demandeurs d'emploi, je trouve que bon là ce ne sont pas des professionnels.

**MME FOURÉ :** La réponse de Jean-Christophe c'est que un, ce n'est pas nous qui organisons. Deux, a priori ces assises ne sont pas des assises grand public mais des assises orientées en direction des acteurs du logement. Maintenant, les remarques que vous faites, nous les transmettrons aux organisateurs.

Je voulais juste conclure provisoirement sur ce sujet en disant que ce qui est important, c'est que toutes les étapes du logement soient sécurisées et offertes aux habitants de notre ville parce que si on ne fait qu'une partie du travail, on loupe toute la chaîne du logement. Donc c'est vraiment depuis le logement pour les plus démunis, pour ceux qui sont à la rue, jusqu'à l'accession sociale à la propriété que nous avons décidé de beaucoup développer. Ce sont toutes ces étapes-là qui sont essentielles parce qu'il faut qu'un certain nombre de personnes puissent quitter aussi le logement locatif aidé classique et accéder à la propriété pour libérer des places pour ceux qui, à leur tour, en ont besoin. Donc c'est tout un flux qui doit être réalisé et donc il ne faut louper aucune des étapes et nous nous y attachons de manière très attentive.

On peut voter sur la délibération ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **12 - CESSION. IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION SIS 81 RUE DE DREUIL.**

**M. LORIC :** Je vous propose de céder à Monsieur Gauthier GERARD l'immeuble à usage d'habitation, libre de toute occupation, situé au 81, rue de Dreuil-lès-Amiens.

Il s'agit d'un immeuble n'ayant plus d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal, d'une superficie habitable de 50 m<sup>2</sup> avec un jardin d'environ 300 m<sup>2</sup>. Cette habitation est délabrée et insalubre.

Cette cession interviendrait moyennant le prix de 35 000 €, conformément à l'avis des Domaines, prix qui a été accepté par l'acquéreur.

**M. ANGER :** Madame le Maire, on est encore sur une délibération concernant une cession de propriété communale. Nous avons déjà demandé, sans beaucoup de succès, d'avoir une liste préalable qui pourrait ressembler à un patrimoine cessible de manière à ce qu'on puisse connaître ce dont la ville veut se débarrasser effectivement puisqu'il peut y avoir plusieurs hypothèses. Il y a l'hypothèse où effectivement on peut y trouver un usage social, mais il y a l'hypothèse aussi où ça peut être vendu à des particuliers.

Nous souhaiterions aussi être associés à la procédure du choix du titulaire en commission de manière à ce qu'il y ait une plus grande transparence sur les transactions.

C'est pour ces raisons que nous nous abstenons, jusqu'au moment où il y aura une autre procédure, sur les procédures de cession de propriétés communales.

**M. LORIC :** Cela avait été fait en fait à l'occasion, vous vous souvenez, d'une première série de logements qu'on avait mis en vente et puis vous voyez aussi passer régulièrement à la fois des cessions aux bailleurs ou des cessions au privé.

Moi, il n'y a pas de souci : on peut, lors d'une prochaine commission, faire un point sur l'état du patrimoine et les orientations stratégiques qui sont prises là-dessus.

**MME FOURÉ** : Il me semble bien qu'on avait voté toute une liste de biens à céder et qu'ensuite, au fur et à mesure que nous trouvons acquéreur pour ces biens, on repasse une délibération spécifique. Mais il me semble bien qu'on avait passé une délibération générale et que nous sommes bien dans le cadre de son application ici. Mais après vous votez librement naturellement.

**ADOPTÉ**

Observations :

*Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), M. HUTIN, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER se sont abstenus.*

**13 - CESSIION D'UNE PARCELLE RUE DE LA TERRIÈRE.**

**M. LORIC** : Je vous propose d'approuver la cession, au profit de Madame DUBOS-BEAUVAIS, de la parcelle cadastrée CV n° 381, que vous voyez apparaître ici sur les écrans en vert, d'une emprise de 36m<sup>2</sup> située rue de la Terrière à Amiens moyennant le prix de 594 €. C'est une petite parcelle dans une grande parcelle privée.

**MME FOURÉ** : En fait, c'était pour éviter d'avoir à nettoyer une parcelle et donc à ne pas toujours la nettoyer de manière adaptée on va dire.

Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ**

Observations :

*Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), M. HUTIN, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER se sont abstenus.*

**14 - LES COURSIVES. CESSIIONS À IMCO PROMOTION ET À LA FONDATION SAINT-FIRMIN.**

**M. LORIC** : Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet de requalification de l'îlot des Coursives, je vous propose d'approuver la cession de parties de parcelles de part et d'autre des Coursives pour une superficie d'environ 5 637 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 253 665 € à la société IMCO PROMOTION, ainsi que la cession de la cour d'une superficie d'environ 1 700 m<sup>2</sup>, utilisée par l'école Monseigneur CUMINAL à la Fondation Saint-Firmin, moyennant le prix de 2,50 € le m<sup>2</sup>, soit environ 4 250 €.

Comme expliqué par Madame le Maire, ça fait évidemment partie du projet majeur et stratégique, et je le dis devant Nedjma BEN MOKHTAR, de cession du foncier qui va permettre la réalisation des beaux projets des Coursives.

**MME FOURÉ** : C'est un projet qui a été présenté au conseil municipal de juin. Par conséquent, on ne va pas revenir dans le détail, mais néanmoins je passe la parole à Laurent BEUVAIN qui me la demande.

**M. BEUVAIN** : Merci Madame le Maire.

Je vais vous parler des associations d'Étouvie très rapidement qui s'interrogent toujours et encore, parce qu'elles se posent la question des outils de la concertation et également de la prise

en compte de leur avis sur ce projet-là, qui ne contestent pas le bien-fondé de toute l'opération, mais qui restent demandeuses de précisions sur des petites choses, notamment, je vais vous la rappeler, la parcelle dont vous avez scellé l'avenir. Et puis ce sont également des questions que l'on pose là puisque vous échangez avec certaines associations par articles du *Courrier picard* interposés pour vous répondre.

Elles souhaiteraient savoir éventuellement ce que pourrait devenir la bibliothèque mais je relaie des questions que l'association l'ALQE et d'autres se posent sur Étouvie. Quel devenir pour la bibliothèque ? Est-ce qu'elle est impactée par de futurs travaux ? Quel était le prix de cession des terrains à l'origine par la SIP à la ville d'Amiens pour les rétrocéder après à IMCO PRODUCTION ? Est-ce que c'est IMCO PRODUCTION qui se charge également de réaliser le projet de pôle santé et de la pharmacie ? Les associations pensaient savoir que la pharmacie allait se débrouiller avec son projet, mais ça me semblait également peu plausible.

Et enfin, pour terminer, je crois que tout est dit. Oui, la passerelle, ils y revenaient parce qu'ils ont reposé des questions. Dans *Le Courrier picard* vous annonciez que ce n'était pas possible parce que le pôle santé allait s'y installer. Donc c'est plus le bâtiment alimentaire, le supermarché. Ils ont eu les réponses de personnels qui prenaient des mesures ou travaillaient sur site où il leur a été dit : la passerelle va déménager parce que le bus va être trop haut. Je ne pense pas que ce soit un bus impérial. Non, mais il y a aussi des rumeurs. Le bus impérial, ce n'est pas ça. L'équipe de France ne passera pas par les Coursives.

**MME FOURÉ :** Non, non ! Vous avez la parole, Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Et ensuite parce qu'un pont de soutien apparemment de la passerelle serait dans le futur supermarché, réponse qui aurait été formulée.

Ils sont toujours encore sur la passerelle et pour l'ensemble de ces interrogations et quelques mécontentements qu'ils ont sur les outils de concertation, je m'abstiendrai sur cette délibération.

**MME BEN MOKHTAR :** Monsieur BEUVAIN, il me semble que je vous ai déjà répondu au mois de juin.

Madame le Maire a répondu par voie de presse en effet le 23 août dernier à des propos qui avaient été tenus dans *Le Courrier picard* du 22 août dernier.

Je vais répéter les réponses que j'avais apportées et que Madame le Maire avait apportées lors du conseil municipal du 25 ou 26 juin dernier.

La fameuse association qui nous sollicite, en fait moi, ce qui m'étonne un petit peu, c'est pourquoi elle pose des questions dont elle connaît les réponses et d'autant qu'elle a assisté à toutes les réunions qui ont concerné le projet de restructuration des Coursives. Mais je vais quand même répéter ce qui a déjà été dit.

La passerelle de Saintonge sera démolie aux vacances de la Toussaint. Les raisons pour lesquelles elle doit être démolie sont liées à des contraintes techniques qui ont été expliquées à maintes reprises par les services aux personnes qui vous sollicitent aujourd'hui.

À côté de ça, il me semble que la personne qui vous sollicite avait parlé de sécurité. Madame le Maire a encore dit récemment que le carrefour allait être sécurisé, malgré la démolition de la passerelle. Il y aurait donc un plateau surélevé, il y aurait un carrefour à feux. Donc les écoliers

des deux écoles Georges Quarante et de l'association du DRE (dispositif de réussite éducative) mais aussi les habitants qui habitent du côté de la rue de Savoie ne rencontreront aucun problème de vitesse. D'autant que l'avenue de la Commune de Paris sera démolie pour une partie et que les deux doubles grandes voies seront rétrécies parce qu'il y aura du stationnement sur l'avenue de la Commune de Paris.

On ne peut pas faire autrement et on en est bien attristés, mais c'est comme ça. Le projet a été concerté le 21 décembre dernier en présence de Madame le Maire dans le cadre du lancement de la DUP. Ça, je l'ai déjà dit et je le répète. La personne qui vous sollicite était présente.

Vous parliez aussi ... J'ai oublié, excusez-moi !

**MME FOURÉ** : Oui, ça, je vais répondre.

**MME BEN MOKHTAR** : Madame le Maire va répondre. Et la troisième question ? Je ne me souviens plus, pardon !

**MME FOURÉ** : La bibliothèque.

**MME BEN MOKHTAR** : Alors la bibliothèque, le projet de médiathèque a été présenté, me semble-t-il, au moins une fois en mars dernier par Madame le Maire, le 21 mars dernier, lors de la réunion publique.

On a déjà évoqué ce projet-là à plusieurs reprises. La bibliothèque fait partie à part entière du projet de restructuration. Bien évidemment, vous connaissez un petit peu la configuration des locaux, enfin de la bibliothèque actuellement. Ce n'est pas possible, ça fait 30 ans que ça dure. Donc bien entendu la médiathèque va être superbe et elle sera située normalement à proximité du grand carrefour qui mène à l'école Georges Quarante.

Et je rajouterai, pour éviter que vous ne me fassiez une autre remarque, que votre interlocuteur s'était plaint aussi dans la presse, avait réclamé qu'il fallait garantir absolument un double sens sur la voie qui se trouvera au pied de l'immeuble des Coursives. Alors il n'a pas dû entendre ce qui avait été dit lors de la présentation, mais il y aura bien une double voie au pied de l'immeuble des Coursives. Donc je réponds par anticipation.

Voilà, Monsieur BEUVAIN.

**MME FOURÉ** : Merci Nedjma.

Je passe la parole à Nathalie DEVÈZE qui veut dire un mot sur la médiathèque, je pense.

**MME DEVÈZE** : Oui, en complément de ce qui vient d'être dit, je voudrais vous indiquer qu'en effet, compte tenu de l'état de la médiathèque et du fait que rien n'a été fait auparavant, il était vraiment urgent, au regard des lecteurs, de leur proposer un lieu digne de ce nom. Donc la médiathèque est bien prévue et financée par la métropole. Ce ne sera pas seulement une médiathèque, mais aussi un lieu de vie puisqu'il y aura la possibilité de pouvoir accéder à des ordinateurs, de consulter la presse, donc une médiathèque telle qu'on les conçoit aujourd'hui comme des lieux de vie accueillants. Et les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année 2021.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup, Nathalie.

En ce qui concerne le prix de cession, je voudrais simplement rappeler que la délibération est passée en conseil municipal il y a quelques mois, puisqu'en effet il nous avait paru plus pertinent que la chambre de commerce, propriétaire du parking, nous vende ce parking pour que ce soit nous qui ensuite vendions cette parcelle pour partie à IMCO PROMOTION pour la construction de son supermarché et pour partie à la SCI qui porte le projet de pôle santé. Donc ce n'est pas IMCO PROMOTION, à ma connaissance, qui va construire la totalité. Si ? Ah c'est tout ! Pardon ! J'étais restée sur une étape précédente. C'est tout qui est vendu à IMCO et puis ensuite la SCI autour de la pharmacienne des Coursives va racheter la partie qui lui permettra d'avoir un pôle santé en fait. Donc tout cela est complètement transparent, public, puisque c'est passé en délibération.

Je n'ai plus le montant exact mais vous pouvez le retrouver très facilement. Et là il a été précisé que le prix qui était fixé est même, je crois, au-dessus de l'estimation des Domaines. Il me semble que c'est 10 % au-dessus de l'estimation des Domaines qui était fixée pour cette cession.

Je crois n'avoir rien oublié. Si, une chose : c'est qu'à la limite, moi j'aimerais bien que plutôt que d'appeler cette voie qu'on appelle avenue de la Commune de Paris, j'aimerais mieux qu'on l'appelle rue de la Commune de Paris parce qu'après les modifications que nous allons lui imposer en quelque sorte, ça va être une véritable rue apaisée comme bien d'autres rues de notre ville et non pas une avenue dans laquelle les voitures, ou les bus d'ailleurs, circulent parfois trop vite.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. On peut passer au vote ? Eh bien, allons-y !

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN s'est abstenu.*

### **15 - HUB ÉNERGIE. RÉGULARISATION FONCIÈRE (XP 139P ET 62P) AVEC L'ÉTAT. RUE BAUDELLOCQUE.**

**M. LORIC :** Dans le cadre de la réalisation du laboratoire de recherche sur le stockage électrochimique de l'énergie situé rue Baudelocque à Amiens, la ville a aménagé un parvis en façade de rue, afin d'ouvrir l'espace urbain sur l'entrée principale du bâtiment.

En accord avec le recteur de l'académie d'Amiens, cet aménagement a été réalisé sur des emprises appartenant à l'État.

Je vous propose donc aujourd'hui de régulariser la situation foncière en acquérant ces emprises représentant une superficie d'environ 350 m<sup>2</sup>, et moyennant l'euro symbolique.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 9 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Je vous propose d'accorder la garantie de la collectivité à l'OPH, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 485 229 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 9 logements individuels dans le diffus, que vous voyez apparaître ici, donc de l'habitat traditionnel, individuel dans le diffus, qui n'était pas facile à réhabiliter historiquement pour un office comme l'OPAC qui a l'habitude de faire plutôt des opérations de plusieurs dizaines de logements. Mais ça illustre la capacité à faire vraiment dans la finesse et dans la dentelle.

Les travaux portent sur l'amélioration de la performance thermique des logements, le réagencement des pièces, la mise aux normes des installations sanitaires et électriques, et la réfection des sols, murs, plafonds, papiers et peintures. Et ça vient un peu compléter, illustrer le propos que je tenais vis-à-vis de Laurent BEUVAIN tout à l'heure.

**MME FOURÉ :** Très bien !

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 50 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS VALLÉE SAINT LADRE À AMIENS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Je vous propose de répondre favorablement à l'OPAC d'Amiens Métropole qui sollicite la garantie de la ville, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt de 2 343 884 € maximum, contracté auprès de la CDC.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 50 logements individuels, situés Vallée Saint-Ladre, dans les rues Derain, Dürer, Utrillo et Véronèse principalement. C'est une réhabilitation qui était attendue depuis près de 20 ans par les locataires.

Les travaux portent sur la rénovation des façades, les toitures, la rénovation intérieure des logements, sur l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation des prestations permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. C'est aussi un de nos publics prioritaires.

Je vous propose également d'approuver la convention de garantie correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18 - SIP. CONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS COLLECTIFS (20 PLAI ET 40 PLUS) RUE DE GRÂCE. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.**

M. LORIC : Afin de concourir à la construction de 20 logements PLAI et 40 logements PLUS rue de Grâce, la SIP sollicite une subvention de la collectivité de 240 000 €, soit 4 000 € par logement. Je vous propose d'accéder à cette demande.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

La livraison après travaux est prévue pour mars 2019 et le coût total s'élève à 9 219 490 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**19 - SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 4 PLAI) RUE RENÉ BOILEAU À AMIENS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.**

M. LORIC : La SIP toujours sollicite une participation financière à hauteur de 60 000 € auprès de notre collectivité. Là, c'est pour la construction d'un projet de 15 logements collectifs (11 PLUS et 4 PLAI) et on est rue René Boileau.

Je vous propose d'approuver cette participation en autorisant Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Pour information, le coût total de l'opération s'élève ici à 2 218 467,75 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

MME FOURÉ : C'est, sauf erreur de ma part, 185 logements que nous venons d'aider à construire ou réhabiliter par les délibérations que nous venons de voter. C'est donc un petit conseil municipal parce qu'habituellement c'est beaucoup plus.

M. LORIC : Il y en a encore 50 qui viennent.

MME FOURÉ : Ah oui ! J'ai oublié le dernier point. Mais j'ai compté les 51 dedans alors. J'ai fait mon compte avant. C'est malgré tout important de noter que nous apportons une aide conséquente, soit en garantie de la ville, soit en participation financière, au-delà de ce que fait par ailleurs la métropole et qu'on reverra donc la semaine prochaine sur les mêmes dossiers.

**20 - SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 51 LOGEMENTS COLLECTIFS (37 PLUS ET 14 PLAI) LOT D4, ZAC PAUL CLAUDEL À AMIENS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.**

M. LORIC : C'est le dernier point concernant la SIP, qui sollicite une participation financière de la ville pour la construction de 51 logements collectifs (37 PLUS et 14 PLAI). On est sur la ZAC Paul Claudel, sur le lot D4.

Je vous propose d'approuver cette participation à hauteur de 450 069 € en autorisant Madame le Maire à signer la convention afférente.

Pour information, le coût total de l'opération s'élève à un peu plus de 7 800 000 €.

**MME FOURÉ** : J'imagine que c'est le même vote que précédemment ? Même vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **21 - ENFANCE ET JEUNESSE. SUBVENTIONS. 2<sup>ÈME</sup> RÉPARTITION. ANNÉE 2018. CONVENTIONS**

**MME DELÉTRÉ** : C'est pour la deuxième répartition des subventions enfance et jeunesse cette fois, mais volet jeunesse uniquement puisque la ville d'Amiens apporte son aide et son soutien aux associations qui mettent en œuvre des actions et des manifestations d'intérêt général en direction de la jeunesse.

Je vous propose donc, pour l'année 2018, de procéder à cette deuxième répartition et de répartir un montant global de 12 500 €. Vous avez le tableau qui s'affiche ci-dessous avec les associations et les actions dont Amiens Jeunes Talents qui s'est tenu le 3 juin dernier à Mégacité.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **22 - AMÉNAGEMENT DE RÉDUCTEURS DE VITESSE RUE PIERRE ET MAURICE GARET. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE.**

**M. GEST** : Nous avons décidé de faire des aménagements de réduction de vitesse rue Pierre et Maurice Garet, et il s'agit cette fois de demander une subvention auprès du conseil régional des Hauts-de-France. Le rapport vise à autoriser Madame le Maire à solliciter le conseil régional pour cette aide financière et à signer tout acte se rapportant à cette opération. Je précise qu'une phase de test va d'ailleurs être mise en place dans la rue.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **23 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUE DES 2 PONTS ET DE LA RUE MOLIÈRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. GEST** : Il s'agit cette fois d'un projet d'aménagement du carrefour entre la rue des 2 Ponts et la rue Molière. Je ne sais pas si vous situez bien. C'est tout près de la rue du Chapitre qui mène entre autres à Renancourt et au stade de la Licorne.

Le centre de formation APRADIS nous a signalé plusieurs accrochages de véhicules au débouché de son site, des difficultés d'ailleurs pour sortir même du site, notamment avec les automobilistes qui arrivent du Petit Saint-Jean.

Nous avons déjà réalisé un aménagement d'écluse de façon à freiner la vitesse, mais c'est vrai que c'est une longue ligne droite. Et là nous prévoyons une autre opération en coordination avec le conseil de l'école Petit Saint-Jean qui a été validée par les représentants de parents d'élèves.

Le montant de l'opération est estimé à 25 000 €.

Je vous propose donc d'approuver le versement d'un fonds de concours de 6 250 €, correspondant à 30 % du montant HT des travaux, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.  
M. CARDON, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.*

**24 - AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE L'OPHA SUR SES BÂTIMENTS. RUE CAGNARD. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. GEST** : Le point 24, ce sont des travaux de réhabilitation qui seront menés par l'office public d'HLM sur ses bâtiments situés 1, rue Cagnard et 188, quai de la Somme. Voilà encore un lieu où on attendait depuis longtemps une réhabilitation.

L'organisme envisage également de procéder à la déconstruction et à la reconstruction du bâtiment situé au 7, rue Cagnard.

Dans ce cadre, je vous propose de valider le projet d'aménagement d'un trottoir, rue Cagnard, en accompagnement de ces travaux.

Le coût de ce projet d'aménagement est estimé à 100 000 € TTC.

S'agissant là encore d'un projet d'intérêt communautaire, je vous propose également de concourir financièrement à sa réalisation en approuvant le versement par la ville d'un fonds de concours de 25 000 €. À cet effet, il convient d'approuver la convention correspondante.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.  
M. CARDON, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.*

**25 - SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE PIÉTONNE FACE AU COLLÈGE ROSA PARKS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. GEST** : C'est encore un problème de sécurisation. Il s'agit maintenant du collège Rosa Parks à Étouvie.

Effectivement le collège Rosa Parks est situé dans une courbe qui, en dépit de cette courbe, n'empêche pas un certain nombre d'automobilistes, minoritaires mais quand même, d'arriver dans des vitesses non adaptées au site et donc nous avons déjà réalisé un aménagement. Il se trouve que nous avons pu constater que ça ne suffisait pas puisqu'un accident a eu lieu, heureusement sans gravité, et donc nous avons envisagé un nouveau projet d'aménagement supplémentaire.

Et donc là encore, il s'agit de participer au financement de ces travaux à hauteur de 22 500 € via une convention de fonds de concours que je vous propose d'approuver et ainsi d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURÉ** : J'imagine que c'est le même vote que précédemment ? C'est le même vote.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.  
M. CARDON, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.*

**MME FOURÉ** : Merci Alain GEST. Je passe la parole à Mathilde ROY pour le point 26. Non, je n'avais pas vu qu'elle s'était absentée quelques instants. Donc, je vais passer les points de Mathilde ROY, on y reviendra, et je passe la parole à Patrick PIGOUT pour le point 29.

**29 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNÉE 2019.**

**M. PIGOUT** : Il est proposé pour l'année 2019 de maintenir le nombre de dérogations au repos dominical à 8 dimanches, comme en 2018, pour le secteur du commerce de détail, soit les dimanches 13 janvier et 30 juin qui correspondent aux dates d'ouverture des soldes, le 24 novembre et les 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre qui correspondent au marché de Noël.

Pour le secteur automobile, le nombre de dérogations au repos dominical sera de 4 dimanches, c'est-à-dire le 20 janvier, le 17 mars, le 16 juin et le 13 octobre 2019.

**MME FOURÉ** : Merci. C'est comme l'année dernière bien sûr, et je passe la parole à Madame ANNOOT.

**MME ANNOOT** : Merci Madame le Maire.

Si nous soulignons votre engagement, depuis maintenant 3 ans, à ne pas dépasser 8 dimanches travaillés dans le secteur du commerce, vous le savez, Madame le Maire, pour nous c'est encore de trop.

La question de l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas qu'une question économique. Elle recouvre les modes de vie et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, avec en son sein des questions de vie familiale, de loisirs, d'activités culturelles, sportives, etc.

De plus, lorsque le taux de chômage est élevé, les conditions de travail des salariés et leur pouvoir de négociation face à leur employeur sont fortement dégradés. Dans ce contexte, la motion « de volontariat » souvent avancée pour justifier l'élargissement des ouvertures dominicales est illusoire.

Quel salarié déjà employé à temps partiel, notamment dans la grande distribution où c'est la règle, refusera de travailler quelques heures de plus un dimanche quand c'est la seule solution pour arrondir ses fins de mois avec la crainte en plus en cas de refus de se faire mal voir ?

Cette question fragilise aussi davantage les personnes aux faibles ressources et partiellement les familles monoparentales, majoritairement des femmes, qui cumulent souvent des semaines interminables.

Enfin, du point de vue économique, il est bien connu que le pouvoir d'achat des consommateurs n'augmentant pas, le chiffre d'affaires des commerçants non plus.

Comme nous l'avons fait avec constance depuis 2015, nous continuons pour ces raisons de nous opposer à la généralisation des ouvertures dominicales. Ce jour de repos identique pour tous n'est pas un archaïsme, surtout aujourd'hui où tant de repères s'effacent. C'est pourquoi notre groupe votera contre cette délibération.

Merci Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Merci. Madame LEPRESLE. Ah pardon ! C'était Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : C'est vrai qu'on a déjà débattu sur cette question. Vous nous aviez dit, l'année dernière, que c'était 8 dimanches et que c'était exceptionnel. C'est la troisième fois (2017, 2018, 2019).

C'est bien sûr trop, à la fois bien sûr pour les salariés du commerce qui travaillent quasiment tous les samedis. Les jours fériés pour eux n'existent plus beaucoup, les fêtes nationales, le 14 juillet. Vous pouvez voir : les magasins, en tout cas dans les grandes surfaces, sont ouverts. Que ça profite à tous les commerces, je pense que ça profite, mais ça faute d'étude, on ne pourra pas le démontrer, mais ça profite surtout aux commerces périphériques et en tout cas pas aux commerces de centre-ville.

Donc pour différentes raisons bien sûr, nous ne voterons pas, nous serons contre cette délibération.

**MME FOURÉ** : J'entends bien.

Oui, Monsieur DUPILLE et puis ensuite je reprendrai un certain nombre d'éléments.

**M. DUPILLE** : Oui, brièvement Madame le Maire.

Je ne vais pas refaire le débat qu'on a tous les ans bien sûr. Simplement rappeler que pour moi, plus on ouvre le dimanche, plus c'est un recul social avéré. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération.

**MME FOURÉ** : Oui, Pascal FRADCOURT.

**M. FRADCOURT** : Oui, rapidement deux choses.

Vous dire qu'il y a des gens qui cherchent du travail aujourd'hui et qui demandent à travailler le dimanche, qui demandent à travailler la nuit parce que c'est rémunéré beaucoup plus cher.

Et deuxièmement, je pense à toutes les personnes qui travaillent la nuit et le week-end également : les métiers de la santé, les infirmières, les médecins, les pharmaciens. Heureusement que ces gens sont là et s'ils vous entendaient, je pense qu'ils ne comprendraient pas parce que ce ne sont pas des cas uniques. On a besoin de salariés, on a besoin de services et...

**MME FOURE** : Non, non, la parole est à Pascal FRADCOURT !

**M. FRADCOURT** : Très rapidement, je voulais dire ça et surtout qu'il y a des gens qui souhaitent, qui demandent à travailler, qui sont prêts à travailler le dimanche.

**MME FOURE** : Moi, je voulais vous dire simplement que chacun peut avoir sur ces sujets des a priori en faveur ou à l'encontre du travail le dimanche. Pour ma part, je suis très réservée vis-à-vis du travail le dimanche. Pour autant, j'essaie d'être nuancée dans la façon de présenter les choses et de trouver une solution de compromis qui puisse satisfaire chacun.

Je voulais rajouter que la dérogation au repos dominical est limitée à 8 dimanches. Sur les 8 dimanches, ce sont tous ceux du marché de Noël et puis les deux des soldes, comme l'a dit Patrick PIGOUT.

J'ajoute enfin que ce n'est pas une obligation puisqu'il est de la liberté de chaque commerçant de décider d'ouvrir ou de ne pas ouvrir. C'est une simple possibilité qui est offerte à ces commerçants d'ouvrir les dimanches que nous autorisons.

Je vous rappelle que la règle c'est aussi que cette délibération va ensuite passer en conseil d'agglomération et reviendra ensuite en conseil municipal. Donc si vous voulez par la suite reprendre vos différentes positions, vous aurez encore des occasions d'ici la fin de cette année civile.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération ? On y va.

**ADOPTE**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LION-LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) ont voté contre.*

*MM. CARDON et ANGER, absents de la salle au moment du vote, n'ont pas pris part au vote.*

**30 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION 2018. CONVENTION.**

**M. PIGOUT** : La Fédération des associations des commerçants du centre-ville a été créée en 2009 dans l'objectif d'assurer le rôle d'interlocuteur unique des groupements de commerçants du centre-ville, à savoir l'Avenue des boutiques, Commerce en tête, Amiens cœur de ville, le GIE des halles et les commerçants de Saint-Leu.

Elle favorise aussi les échanges entre les associations et mobilise les moyens techniques, humains et financiers au service de ces mêmes associations.

Afin de renforcer l'élan positif de cette fédération, je vous propose de continuer à aider cet acteur essentiel de l'animation du centre-ville et des emplois qui en découlent en lui accordant de nouveau pour cette année une subvention de 120 000 €.

Il conviendrait pour cela d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

Je voudrais juste apporter une précision : c'est exactement le même montant de 120 000 € depuis la création de cette association en 2009.

**MME FOURÉ :** Et sachant que nous avons attribué aussi une subvention dans le cadre de l'animation du centre-ville pour cette année exceptionnellement en raison des travaux qui sont réalisés dans notre ville.

Mais pour ma part je me réjouis, comme Patrick PIGOUT, de la bonne entente que nous pouvons avoir avec la Fédération des commerçants qui nous permet d'avancer tous ensemble et j'espère que c'est dans l'intérêt des Amiénois, en tout cas on peut l'espérer.

Donc on peut passer au vote sur cette délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MME FOURÉ :** Merci à Patrick PIGOUT.

Je reviens au point 26 puisque Mathilde ROY est revenue, donc je lui passe bien volontiers la parole.

**26 - FÊTE DE NOËL DES ÉCOLES. EPCC PÔLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ANNÉE 2018. CONVENTION.**

**MME ROY :** Comme vous le savez – c'est un grand classique maintenant –, la ville organise chaque année un spectacle et elle offre aux élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées ce spectacle de cirque à l'occasion de Noël.

Je vous propose donc d'approuver la convention qui définit les modalités pratiques et d'organisation de cette fête de Noël des écoles. La ville participerait au financement de ce travail de création et de représentation pour un montant de 90 000 € comme en 2017.

Il conviendrait donc d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**27 - FÊTE DE NOËL DES ÉCOLES. PARTICIPATION FINANCIÈRE. COMMUNES AMIENS MÉTROPOLÉ ET HORS AMIENS MÉTROPOLÉ. ANNÉE 2018. CONVENTION TYPE.**

**MME ROY :** En lien avec le dossier précédent, plusieurs écoles des communes de la métropole et hors Amiens Métropole assistent à cette fête de Noël.

Je vous propose donc d'approuver la convention type relative aux modalités concernant l'accueil des élèves concernés et fixant la participation financière des communes à 9 € par enfant. Ce montant est lui aussi identique à celui de l'année dernière.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **28 - UNIVERSITÉ PICARDIE JULES VERNE. DÉSANNEXION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANNEXE IUFM.**

**MME ROY** : L'école élémentaire annexe de l'IUFM est une école annexe placée sous gestion de l'État.

Le 31 mai 2018, le conseil d'administration de l'Université Picardie Jules Verne a adopté à l'unanimité la désannexion de cette école. Il s'agit pour la ville de prendre acte de cette désannexion.

Sachant que cette école s'appelle désormais Chemin des Hayettes, on en a déjà parlé ici, elle devient ainsi propriété de la ville et nous pourrions donc la gérer comme toutes les autres écoles, en y faisant notamment un certain nombre de travaux.

**MME FOURÉ** : Qui sont bien nécessaires.

**MME ROY** : Absolument ! En lien avec le secteur Sud.

**MME FOURÉ** : On peut passer au vote. J'imagine que tout le monde est d'accord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **31 - AMIENS ÉNERGIES. SEMOP. FINANCEMENT BANCAIRE ET GARANTIES DES ACTIONNAIRES.**

**MME RODINGER** : Le 19 décembre 2016, par la signature d'un contrat de délégation de service public, la collectivité a confié à la SEMOP Amiens Énergies un contrat de production et de distribution de chaleur visant à couvrir les besoins en chauffage et eau chaude des abonnés au réseau.

Depuis, des négociations ont été menées par la SEMOP avec les banques pour mobiliser un emprunt de 36 millions € destiné à financer la poursuite de son développement et faire face aux investissements nécessaires aux travaux du réseau de chaleur.

Un groupement d'établissements bancaires a formulé une offre dont les principales caractéristiques vous ont été communiquées en annexe de la délibération.

Je vous propose d'accepter les conditions de cette offre et, plus particulièrement, les engagements financiers mis à la charge des actionnaires.

À noter que les engagements sollicités seraient valables jusqu'à la date de consolidation définie par le contrat et seraient plafonnés pour notre collectivité à un montant de 4,59 millions €.

**MME FOURÉ** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors on passe au vote.

**ADOPTÉ**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION-LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.*

*M. ANGER, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.*

**32 - RÉSEAU DE CHALEUR. AVENANT N° 2.**

**MME RODINGER** : Toujours dans le cadre de ce contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur, un avenant n°1 a été signé le 18 mai 2017 dont l'objet principal était l'affermissement de la tranche conditionnelle 1 « ZAC Gare la Vallée », dite TC1. Il convient désormais de le préciser plus en détail.

C'est pourquoi je vous propose ce soir d'approuver un avenant n° 2 dont les objectifs sont les suivants :

- Définir les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation de la TC1 ainsi que de l'extension du réseau ;
- Préciser les modalités techniques et financières d'adaptation de la tranche ferme ;
- Prendre en compte les modifications impactées par les nouvelles demandes de l'ADEME et notamment d'ajuster le terme R1BOIS ;
- Prendre en compte l'augmentation de la puissance installée des cogénérations ;
- Corriger les modalités de calcul des frais de raccordement ;
- Assouplir les modalités de paiement des frais de raccordement ;
- Mettre à jour le règlement de service, synthèse du contrat de DSP destiné aux abonnés ;
- Allonger le délai de validation d'affermissement de la TC2 par l'autorité délégante (passage de 45 jours à 90 jours).

Cet avenant a d'ailleurs été largement présenté et explicité lors des commissions de travail du conseil.

Je vous invite à l'approuver et à autoriser Madame le Maire à le signer.

**M. HUTIN** : Effectivement, on a eu une présentation, à la fois en commission urbanisme, en commission des finances, mais je n'y ai pas participé, et à la commission DSP, de ce gros changement quand même de la SEMOP. Je pensais que vous alliez nous le présenter quand même un peu plus puisque c'est quand même un investissement important.

Ce que je déplore, c'est qu'on a un outil sans savoir où on va, qu'on n'a pas de schéma directeur de développement, ce que j'avais dit lors de la création de la SEMOP. Donc, on avance comme

ça au fur et à mesure. On avance, donc ça, c'est positif. Simplement, on est en train de tout changer au fur et à mesure, les sources d'énergie.

Par où vont passer les réseaux ? Qu'est-ce qu'on fait en termes de rénovation énergétique ? C'est quand même la base quand on fait du réseau de chaleur, quand on fait de la production d'énergies renouvelables ; c'est aussi de maîtriser et d'aider aux travaux dans les bâtiments qu'on va raccorder.

On augmente effectivement le nombre d'abonnés. Pour autant, on va augmenter aussi les tarifs. Ce ne sont pas simplement des modalités de changement de tarifs, mais aussi des augmentations de tarifs à la fois sur l'abonnement et sur les conditions de raccordement. Il ne faudra pas être trop loin du réseau, sinon il faudra payer effectivement assez cher ce raccordement.

Ce que je déplore aussi, c'est que sur les sources d'énergie, on n'ait pas eu de solution alternative, c'est-à-dire que la SEMOP nous propose son scénario, qu'on n'ait pas de débat, pas de proposition sur différents scénarios notamment qui pourraient intégrer du solaire thermique. On a lancé une étude récemment qu'on veut faire cofinancer par la région et l'ADEME sur le solaire dans tout son ensemble (solaire photovoltaïque et solaire thermique). On va voir après un projet de solaire photovoltaïque mais dans 3-4 ans. Là, on aurait peut-être pu penser aussi au solaire thermique pour apporter de la chaleur au réseau, ce qui peut aussi se faire.

Mais on n'a pas eu de scénario. La SEMOP nous propose quelque chose, des augmentations de tarifs, des évolutions substantielles, des garanties bancaires sans qu'on puisse avoir vraiment d'éléments pour juger son bien-fondé.

Donc sur cette délibération, je m'abstiendrai, pas simplement sur le choix de la SEMOP où on est déjà revenus, mais vraiment sur les solutions apportées et sur la manière dont ça se passe. Merci.

**MME FOURÉ :** Monsieur HUTIN, je laisserai bien sûr Florence RODINGER vous répondre sur le fond. Moi, je vais vous répondre sur deux aspects.

Vraiment il y a fondamentalement une chose qui diffère entre nous dans la façon d'aborder les dossiers. Vous, vous voulez un schéma préalable. Alors on fait un schéma, on passe du temps à faire un schéma et puis après on se rend compte que la vie, elle ne rentre pas dans le cadre du schéma et on va modifier le schéma. Nous, on n'a pas adopté cette démarche-là. Nous, on s'est dit : on veut avancer sur le réseau de chaleur et donc on s'est lancés et on n'a pas d'a priori sur qui va... comment dirais-je... décider d'adhérer au principe du réseau de chaleur.

Et moi, pour ma part, je me réjouis que la commercialisation de ce réseau se développe d'une manière dont on n'avait pas imaginé l'impact. Et je peux vous dire que j'ai rencontré des copropriétés privées qui spontanément, et pas nécessairement des personnes de 30 ans très portées sur le développement durable, mais parfois des personnes beaucoup plus âgées, propriétaires de leur appartement parfois de standing, me disaient : « On est en train d'étudier avec la copropriété la possibilité d'adhérer au réseau de chaleur, de participer au réseau de chaleur parce que ça nous semble intéressant » et je m'en réjouis.

Ensuite sur les sources d'énergie, c'est un débat que nous avons eu au moment où nous avons choisi notre cocontractant dans le cadre de la SEMOP. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va changer les sources d'énergie. Donc vous demandez qu'on ait un débat, mais non on l'a déjà eu.

On l'a déjà eu et je vous rappelle qu'on a mis un an à choisir. Entre le moment où on a lancé l'appel à candidatures et le moment où on a choisi ENGIE COFELY comme cocontractant, il y a eu un an de travail, de rencontres et d'adaptation et d'échanges avec ENGIE COFELY et les autres candidats naturellement sur les sources d'énergie qu'il conviendrait de mettre en musique sur notre ville. Je pense que vous vous trompez de débat. On n'est pas à cette étape-là.

Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** L'intérêt que suscite le service public de la chaleur urbaine, le réseau de chaleur, nous réjouit tout autant que vous compte tenu de la dynamique que nous avons cherché à initier, que nous avons initiée d'ailleurs, puisque vous avez trouvé un certain nombre de dossiers en arrivant sur ce point. Vous avez pris un temps pour changer un petit peu votre fusil d'épaule. La dynamique était là néanmoins.

Sur ces deux délibérations, quelques observations.

D'abord la première où je n'étais pas intervenu parce que je voulais faire une intervention globale, mais les taux des prêts obtenus par la SEMOP sont supérieurs d'un point à ceux qu'obtiendrait la collectivité et qu'obtient la collectivité pour ses propres dépenses.

Ensuite le prix moyen du mégawattheure affiché aujourd'hui dans les documents que vous nous avez transmis, c'est parfois écrit petit, il faut chercher mais on trouve quand même parce que tout y est. Ce prix moyen du mégawattheure est supérieur à celui annoncé dans les engagements initiaux qui étaient eux-mêmes supérieurs à ceux des deux concurrents que vous n'avez pas retenus. Je vous rappelle que le concurrent retenu s'était engagé sur 58 € TTC du mégawattheure, les deux autres concurrents étaient autour de 51 € et aujourd'hui, avant les avenants, on est à 63 € et donc après l'avenant on sera à 62 € au lieu de 58 €. Ça ne fait pas beaucoup de chiffres, mais enfin bon on est supérieur aux 58 €. C'est simplement un constat.

Dans ce prix moyen, on trouve bien évidemment les frais financiers des emprunts qu'on paye plus cher que j'évoquais à l'instant, mais on trouve également, je vous invite à regarder ce poste, des frais généraux dont les montants s'envolent par rapport au contrat initial. J'ai un chiffre en tête qui était de 25 millions €, qui était déjà très élevé par rapport à ceux des concurrents, et là quand on regarde les postes généraux, dans les grands tableaux A3 qu'on peut éditer, je suis surpris qu'on trouve les sommes qu'on y trouve ou alors il y a une différence dans l'addition des différents postes, mais on a des chiffres qu'il faudrait à mon avis nous préciser parce que si les prix s'envolent de ce point de vue sur ce poste, évidemment les répercussions sur les usagers existeront fortement.

Et puis à ce prix-là de frais généraux, on peut espérer qu'un épisode comme celui du contournement du cirque dont vous avez peu parlé, qui a semblé posé problème cet été, ne devrait pas arriver, parce que si on a tous les moyens techniques et autres fournis par l'actionnaire majoritaire, on peut penser qu'on doit éviter ce genre de problème. Parce que pendant ce temps-là, l'actionnaire majoritaire caracole en tête du CAC 40 avec des rendements de ses actions largement supérieurs à l'inflation. C'est de 5 à 8 %. Et tout cela pèse et pèsera sur le coût payé par l'utilisateur.

Enfin dernière observation : la complexité, chacun est d'accord là-dessus, du montage de la SEMOP et du contrat de DSP est singulière et se pose la question des moyens de contrôle technique, juridique et financier dont nous disposons en interne. Évidemment pour monter ce projet, la collectivité s'est fait aider par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation

du contrat. C'est certain. Je ne sais pas si nous avons pu, à cette occasion, récupérer tout le savoir-faire dont nous disposons pour d'autres contrats de DSP, par exemple les transports ou l'eau ou le Zénith, Mégacité. Il y a un savoir-faire dans la collectivité qui permet de contrôler. Je ne pense pas que ce soit le cas pour ce type de contrat. Donc il faut y veiller parce que sinon il est évident que c'est l'actionnaire majoritaire qui décidera seul de la stratégie et des tarifs, et en 25 ans il a le temps effectivement d'impulser sa propre logique.

Enfin, nous sommes fin 2018, en septembre 2018, et logiquement vous devriez nous présenter un rapport d'activité de la SEMOP pour 2017. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il est prévu que ce rapport d'activité nous soit présenté compte tenu de la complexité et du souci d'informer les citoyens sur cet objet nouveau qu'est la SEMOP, sur un sujet qui les concerne de près ? Parce que la chaleur urbaine et l'eau chaude, en effet, une fois qu'on est branché, c'est important. Et d'ailleurs vous indiquez que ce sont les copropriétés elles-mêmes qui vous sollicitent. Rappelez-vous : il y a quelque temps, vous nous disiez que la collectivité ne saurait pas gérer un tel service parce que ce n'est pas notre métier, mais finalement les gens viennent nous voir comme pour se brancher à l'eau et à l'assainissement. C'est exactement la même chose : ils vont dans le service.

**MME FOURÉ :** Non, ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit qu'au hasard de conversations, des membres de copropriété m'ont signalé qu'ils étaient en contact avec la SEMOP parce qu'ils étaient intéressés par le réseau de chaleur. Mais ils ne demandaient pas du tout à la ville de répondre à leur demande.

**M. LESSARD :** Il n'y a pas eu de démarche commerciale vers eux. Ils viennent spontanément, comme vous...

**MME FOURÉ :** Non, non, il y a une démarche commerciale de la part de la SEMOP vis-à-vis d'un certain nombre de copropriétés privées qui passent sur le tracé de la boucle, ce que je vais appeler la boucle pour faire simple. Et donc c'est comme ça qu'évidemment certains se sont intéressés au sujet, mais enfin on va avoir l'occasion d'y revenir.

**M. LESSARD :** J'en ai fini de mon intervention.

**MME FOURÉ :** Avant de passer la parole à Florence RODINGER, je voulais juste vous rappeler que le contrôle bien sûr d'une SEMOP est extrêmement important, comme le contrôle sur toutes les DSP que nous pouvons avoir évidemment. Singulièrement sur la SEMOP Amiens Énergies, je vous rappelle que le président de la SEMOP est un élu d'Amiens alors que nous n'avons pas la majorité en effet au sein de la SEMOP puisque nous avons seulement 34 % des voix et surtout des parts. Et d'autre part, qu'il y a un conseil stratégique qui est présidé par Florence RODINGER et c'est dans ce conseil stratégique aussi que sont abordées les questions techniques et politiques essentielles de savoir sur quelle énergie se fonder et comment développer la démarche de la SEMOP.

Florence RODINGER a la parole.

**MME RODINGER :** Oui, moi, je voulais répondre surtout à Monsieur HUTIN qui se demande où on va au fil de l'eau, au fur et à mesure.

Heureusement que c'est évolutif et en fait l'évolution est liée au succès que ça a. On a 63 nouveaux abonnés, donc c'est pour ça qu'on a réfléchi à une extension, à l'affermissement de la tranche conditionnelle à ZAC Gare la Vallée. Voilà déjà le succès.

Ensuite, sur les sources d'énergie, ce qui a évolué aussi, c'est l'avis du gouvernement parce qu'au départ il n'exigeait pas 62,5 % d'énergies renouvelables. Des nouvelles contraintes techniques se sont posées pour augmenter ce taux de renouvellement, d'où par exemple l'augmentation de la puissance de la chaufferie bois, l'utilisation de la PAC (pompe à chaleur) parking Gare la Vallée, etc., enfin les trois cogénérations qui vont être augmentées, que je ne dise pas de bêtise : 1,6 mégawatt en cogénération. Ce sont des exemples, mais heureusement que ça évolue.

Vous parliez de solaire et on va en parler juste après. Au départ, ce n'est pas fait pour ça. Le solaire, ça va être pour l'électricité. En tout cas, c'est le projet que l'on va vous présenter. Mais on peut imaginer effectivement une solarisation du réseau de chaleur dans l'avenir. On ne sera peut-être même pas là pour le connaître. C'est évolutif. On va peut-être, j'espère, connaître une autre source d'énergie. Donc, avancer à vue, c'est un peu logique dans ces sujets-là. Donc ça, c'est pour répondre à l'aspect un petit peu technique.

Après, moi, je vais donner la parole à Benoît, mais je voulais juste dire un petit mot sur le prix. Le prix, en tout cas, le tarif reste compétitif. Les deux premières années, il est en fonction des frais des travaux, mais c'est surtout qu'on ne bénéficie pas encore de la baisse de TVA qui aura lieu en 2019, là où on aura les 62,5 % d'énergies renouvelables. C'est là qu'on pourra bénéficier de 5,5 % de TVA en tout cas, donc c'est pour ça.

Mais je voulais juste faire un petit rappel : c'est qu'au moment où les réseaux de chaleur étaient vendus au moment des sources d'énergies fossiles, à savoir Rollin et Amiens Nord, c'est tout ce qu'on avait comme source, le prix était à 72 €. C'est ce que j'ai retenu.

Pour la suite, je vais donner la parole à Benoît...

**MME FOURÉ** : Non, non, c'est moi qui passe la parole et je vais la passer à Laurent BEUVAIN.

**MME RODINGER** : Excusez-moi !

**MME FOURÉ** : Je vais la passer à Laurent BEUVAIN qui me l'a demandée avant que Benoît MERCUZOT n'intervienne à son tour.

**M. BEUVAIN** : J'avais fait la promesse à Monsieur MERCUZOT que je reposerai ma question en assemblée. Je l'avais déjà posée en commission. J'avais eu une réponse.

Je ne ferai pas le procès à charge de la SEMOP bien évidemment, mais je vous invite, si vous avez quelques instants, à aller lire un article du 17 août 2017 sur *Mediapart* – alors c'est *Mediapart*, ce n'est pas *Le Figaro* évidemment, je suis désolé, mais enfin bon en cherchant bien, peut-être que – qui donne son propre avis, un avis et une enquête sur les SEMOP et la maîtrise publique en trompe-l'œil et se pose la question : les SEMOP ne seraient-elles par une arme massive de gestion directe et de casse des régimes de service public ?

Ma question était la suivante, Thomas HUTIN l'a soulevée : on remarque que dans votre projet on va corriger, recalculer les droits de raccordement. Un service public aurait raccordé l'ensemble des usagers d'un point A à un point B au maximum où ils puissent se trouver dans la ville, donc ça aurait été un service qui aurait été gratuit. Le service public aurait assuré le raccordement et l'utilisateur aurait simplement payé les consommables.

Là, on se rend compte qu'on crée deux catégories d'Amiénois : il y a ceux qui habitent à 250 mètres ou moins du réseau de chaleur et donc qui auront le raccordement gratuit, et puis il y a ceux qui sont au-delà, donc qui sont en Sibérie. Eux, il va falloir qu'ils payent. Je trouve ça juste fort dommageable, en tout cas c'est la grande différence qu'il y a entre un service public et un service qui ne l'est pas comme le vôtre et qui prouve une nouvelle fois qu'Amiens est une ville chère où en tout cas on paye pour ces services alors que si c'était un service public, il serait mis à la disposition des consommateurs et des usagers qui ne le sont plus puisque ce sont des clients.

**MME FOURÉ :** Benoît MERCUZOT a la parole.

**M. MERCUZOT :** Comment faut-il répondre à toutes ces interpellations ? Faut-il le faire avec un bazooka parce qu'au fond il y a tellement de simplifications qu'on est quelquefois un peu tenté de ça ? Ou alors faut-il le faire en prenant un peu temps, même s'il est un peu tard et pour un sujet qui vraiment en vaut la peine ?

D'abord actons quand même, si vous le voulez bien, que nous sommes tous convaincus de l'intérêt d'un réseau de chaleur qui évite de dégager du gaz à effet de serre, qui évite de brûler des énergies non renouvelables, etc. Actons déjà cela, cet accord entre nous.

Le péché originel que vous reprocherez constamment au choix qui a été fait, c'est celui que vous avez souligné : c'est que la ville, constatant qu'elle n'avait pas la compétence technique, qu'elle n'avait pas la compétence commerciale, a choisi de s'allier avec un actionnaire qui, lui, a la compétence. Il se trouve que cet actionnaire est un grand groupe que par principe, par idéologie, par théorie, vous haïssez. Dont acte. Vous avez le droit de haïr qui vous voulez.

Mais je souhaite dire que si véritablement Monsieur HUTIN avait raison, si véritablement on ne savait pas où on allait, je pense que l'État et l'Europe ne nous auraient pas financés à hauteur de 28 millions €. Y a-t-il beaucoup de projets dans cette ville et dans les collectivités territoriales en général qui peuvent se réjouir d'avoir un financement de l'État, je ne parle là que de l'État, à hauteur de 21 millions € ?

Je peux vous dire que pour obtenir ce financement il a fallu montrer de la compétence, de la volonté, et malgré tout le respect que j'ai pour les services internes de cette collectivité, ils n'auraient pas suffi à eux seuls à montrer cette compétence pour obtenir 21 millions € de financement de l'ADEME par le fonds chaleur. C'est évidemment clair.

Le deuxième élément, c'est par rapport aux concurrents, et j'en arrive à la question des tarifs, parce que là non plus il ne faut pas mentir. Je me réjouis pour ma part que nous ayons fait le choix que nous avons fait il y a maintenant un an et demi parce que le candidat que nous avons retenu nous proposait 60 % d'ENR. Les deux autres concurrents de ce candidat nous proposaient entre 50 et 52 %.

Et que nous a dit l'ADEME quand, il y a un an maintenant, nous lui avons présenté le dossier de subventions ? L'ADEME nous a dit : « Dont acte. Vous me demandez de financer 21 millions € de votre projet. Montrez un peu ce que vous avez dans le ventre. » Et alors qu'on était déjà bien au-delà de ce qu'exige la loi pour pouvoir passer à 5,5 % (taux réduit) de TVA, l'ADEME nous a dit : « Montrez, allez encore plus haut. »

Et effectivement nous avons pu bénéficier de toute la compétence technique d'un grand groupe pour tout d'un coup rebalayer complètement les cartes – je ne vais pas rentrer dans les détails et

moi-même je ne suis pas technicien – pour permettre d'accéder à ce taux de 62,5 % et que l'ADEME au niveau régional d'abord et national ensuite, et ensuite avec l'accord de l'Europe, nous dise : « Banco ! On vous finance à hauteur de 21 millions €. » Et je pense vraiment que nous n'aurions jamais eu ces financements-là si nous avons présenté un dossier avec 50 ; 52 ; 53 % d'ENR. Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, c'est qu'effectivement ce réseau de chaleur rencontre un vrai succès. Il rencontre un vrai succès parce qu'il est intéressant. Pourquoi il est intéressant ? Parce que les tarifs sont intéressants. Mais oui ! Absolument ! Les tarifs sont intéressants.

Vous avez beau contester le prix actuel de 72 € d'un réseau qui fonctionne complètement avec du gaz naturel, mais c'est le prix réel. Et nous allons passer à 58 €. C'est 58 € TTC. Et quand on regarde le prix moyen annoncé par une association dont personne ne conteste la compétence, AMORCE, le prix moyen des réseaux de chaleur est à 67 €. Nous serons pratiquement à 9 € en dessous et vous considérez, vous, que ce n'est pas encore suffisant. Dont acte. Si on peut faire mieux, on fera mieux. Mais enfin quand même pour les abonnés au réseau de chaleur, c'est une vraie économie qu'ils feront à partir de la saison de chauffe d'octobre 2019.

Et je répète que si notamment des copropriétés privées nous font confiance, à la SEMOP, c'est-à-dire y compris à la ville qui est actionnaire de la SEMOP, c'est aussi parce qu'ils ont confiance dans la compétence technique de l'actionnaire majoritaire alors que dans le schéma que vous aviez initialement engagé, ils avaient du mal à croire le DGS de cette ville qui allait les voir en leur disant : « Vous savez, le tarif, on le fixera par arrêté du maire chaque année, sans garantie sur la longueur. » Là, quand un abonné signe un tarif, il sait à quoi il s'engage et sur la durée. Absolument ! Mais sinon les abonnés ne signeraient pas !

Alors vous raillez sur la difficulté des travaux derrière le cirque. On a beau être un grand groupe, quand il faut creuser à 2 ou 3 mètres de profondeur pour poser des canalisations de 50 centimètres de diamètre, on peut rencontrer quelques difficultés parce qu'il y a toujours des difficultés quand on creuse à cette profondeur-là et on préférerait ne pas avoir ces difficultés. Dont acte. Mais quand elles sont là, tout est mis en œuvre pour les régler dans les meilleures des conditions. Mais on n'est pas dans un monde parfait, donc forcément il y a des difficultés mais qui tiennent à la nature des travaux eux-mêmes.

Et puis enfin sur la question de la gratuité, je ne vois même pas où, Monsieur BEUVAIN, vous avez pu voir quelque part que la notion de service public impliquait la gratuité. Mais jamais, nulle part ! Vous voulez vous abonner, vous raccorder au réseau d'électricité, vous payez. Vous voulez vous raccorder au réseau de gaz, vous payez. Et ce qui est simplement prévu là, c'est qu'au fond on fait payer à ceux qui veulent se raccorder au réseau de chaleur le coût tout simplement de leur raccordement. Il n'y a pas de bénéfice qui est fait par la SEMOP. On leur demande de payer le coût du raccordement, pas plus, pas moins. Mais ça ne rompt en rien la notion de service public.

Voilà, Madame le Maire, les quelques éléments qui me semblaient importants.

**MME FOURÉ** : Merci à Florence RODINGER et à Benoît MERCUZOT d'avoir apporté ces éléments de réponse.

Je voudrais dire que j'ai été, moi aussi, étonnée d'entendre Monsieur BEUVAIN dire clairement que ce qui était public était gratuit parce que que je sache, nous avons fait le choix, et c'est un nous tout à fait collectif, depuis de longues années, à Amiens, de garder le service de l'eau en

régie et que je sache... Non, vous n'avez pas parlé de l'eau, mais moi, j'en parle. Parce que que je sache le raccordement au service de l'eau est évidemment payant. Donc où est le problème ?

Là, c'est à l'ensemble des élus de l'opposition que je m'adresse puisqu'ils ont des réserves sur la SEMOP, on a bien compris. Donc j'entends que peut-être Mediapart fait des remarques sur les SEMOP, sauf que c'est un outil qui est tellement récent qu'il est difficile d'avoir un recul suffisant pour procéder aux investigations dont Mediapart s'est fait le spécialiste.

Je voudrais rajouter aussi que nous, nous avons décidé que les bénéficiaires que nous tirerions en tant qu'actionnaires de la SEMOP, nous ne voulions pas les garder dans le budget classique de la ville, mais que nous voulions en faire bénéficier les Amiénois qui ne sont pas sur la boucle du réseau de chaleur ou qui, propriétaires de petites maisons amiénoises, ne peuvent pas se raccorder parce que le raccordement serait trop coûteux et que du coup nous voulons les aider à rénover leurs maisons pour éviter justement les pertes énergétiques qu'ils connaissent trop souvent, et prochainement nous présenterons un dossier en ce sens au conseil municipal. Je pense que ça va venir dans les mois qui viennent. Et par conséquent, vous verrez ce que nous comptons faire des conséquences heureuses de notre participation au sein de la SEMOP.

Enfin, pour ceux qui ont des doutes quant au contrôle que nous exerçons, en plus de ce que je disais tout à l'heure sur lesdits contrôles, je vous rappelle que nous disposons aussi d'une minorité de blocage et que par conséquent, si dans le comité stratégique nous imaginions être en opposition frontale avec ENGIE COFELY, nous pourrions évidemment, au sein du conseil d'administration, exercer les prérogatives que nous donne cette minorité de blocage. Donc nous avons pris soin de verrouiller les choses afin qu'évidemment les intérêts des contribuables amiénois soient sauvegardés.

Benoît ?

**M. MERCUZOT :** Oui, peut-être un point parce qu'il ne faut pas laisser des fausses informations circuler. Je suis vraiment désolé de vous demander de reprendre la parole comme ça, Madame le Maire.

Vous évoquez les frais de structure qui se sont envolés. C'est absolument faux. Vous évoquez le fait que la SEMOP paierait plus cher le crédit que ne le ferait la collectivité. C'est faux. Pourquoi ? Mais je vais vous dire pourquoi nous sommes à un point au-dessus par rapport aux crédits que nous faisons habituellement. Mais oui, mais pourquoi ? Parce que là c'est sur un projet industriel et qu'il y a un risque industriel, et que ce risque-là, naturellement, comme tout risque, les banquiers le font payer. Et si on avait poursuivi dans votre projet et qu'il avait fallu emprunter pour fabriquer cette fameuse chaufferie bois énorme que vous aviez prévue au sud de la ville, on aurait eu un taux d'emprunt exactement identique à celui qu'on a aujourd'hui.

Écoutez, du point de vue des banquiers, sur un tel projet, vous ne croyez pas qu'il est assez rassurant d'avoir en face de soi ENGIE, la Caisse des Dépôts et la ville d'Amiens ? Vous croyez que c'est moins rassurant d'avoir ces trois-là plutôt que la ville d'Amiens ? Parce que c'est un projet industriel et qu'il y a un risque industriel et que tout risque se paye.

**MME FOURÉ :** On aura l'occasion d'y revenir parce qu'évidemment c'est un sujet...

Excusez-moi, c'est moi qui préside, Monsieur LESSARD ! C'est moi qui donne la parole par conséquent. Vous ne me l'avez pas demandée et je vais donc faire voter cette délibération n° 32.

**ADOPTE**

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.*

**33 - RESEAU DE CHALEUR. ACQUISITION DE LA CHAUFFERIE DE LA CITE SCOLAIRE AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE.**

**MME RODINGER :** Pour compléter ce qui a précédé, il s'agit de l'acquisition de la chaufferie et de la cité scolaire auprès de la région Hauts-de-France.

Toujours dans le cadre de l'aménagement du réseau de chaleur, il convient, pour les besoins en matière d'appoint et de secours de ce réseau, de disposer de la chaufferie située dans l'enceinte de la cité scolaire rue Alexandre Dumas à Amiens qui alimente 5 Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

La collectivité souhaite émettre auprès de la région Hauts-de-France, qui est propriétaire du bien, une offre d'acquisition d'une partie du bâtiment à usage de chaufferie dans lequel se trouvent divers équipements pour un montant de 157 000 €.

Je vous propose donc d'approuver l'offre d'acquisition qui sera proposée à la région Hauts-de-France. La signature de l'acte d'acquisition est conditionnée par l'accord de la région et par l'obtention d'un arrêté préfectoral autorisant la cession. Les frais d'acte notarié de 3 000 € seront à la charge de la ville d'Amiens.

**MME FOURE :** Il n'y a pas d'observation(s) spécifique(s) sur ce dossier ? On peut passer au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**34 - CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL. LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.**

**MME RODINGER :** Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un investisseur pour la réalisation d'une centrale solaire.

Le projet consisterait en l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères située chemin de Vauvoix, au lieu-dit « le Champ pendu ». Le productible est estimé à 10 GWh/an. L'investissement d'un tel équipement est évalué à 10 millions €.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations sur ce dossier extrêmement important ? Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci Madame la Maire.

Effectivement sur le principe de cette centrale solaire à cet endroit, effectivement sur une décharge, ça paraît complètement pertinent.

Ça risque, je vous en ai déjà parlé, de provoquer des problèmes de sécurisation du site. Ce sont des panneaux solaires, ce sont des panneaux fragiles et il y a des retours d'expérience qui montrent qu'il faudrait voir aussi la sécurisation du site. Donc, il faut intégrer ça à la MI.

On n'a pas eu d'éléments sur ce que vous voulez faire. J'ai entendu à la radio, ce matin, qu'il y aurait un financement participatif de prévu dans ce cadre-là. J'aurais voulu en savoir plus.

Je ne sais pas s'il y a des solutions qui ont été prévues, orientées. Il y a des trackers solaires qui permettent d'avoir un meilleur rendement mais qui peuvent avoir des problèmes mécaniques.

Ce dossier-là, j'aurais voulu pouvoir le voir un peu plus et pouvoir en discuter plus profondément, mais on n'a pas d'éléments plus que ça.

Et puis c'est un projet qui effectivement... Il y a une question juridique aussi sur la réalisation. Là, on passe par une MI avec un bail emphytéotique, il y a différents dispositifs. Là, il y a des choses qui ont été décidées, mais on n'a pas d'éléments sur...

**MME FOURÉ :** Mais là on est à la première étape. On lance un appel à manifestation d'intérêt. Le dossier, on le reverra en conseil municipal lorsqu'on choisira justement le prestataire, donc c'est à cette occasion-là et en amont de cette occasion-là que le dossier sera étudié.

Oui, bien sûr ! Bien sûr ! Pas de problème. Évidemment !

Pas d'autres observations ? On peut passer au vote.

Florence, tu voulais rajouter quelque chose ?

**MME RODINGER :** Non, pas vraiment. Bon quand même un petit mot.

**MME FOURÉ :** Florence RODINGER.

**MME RODINGER :** L'idée de la MI, c'est de trouver justement un porteur, enfin un développeur de projet et c'est lui qui va étudier le sujet sur quel matériel, quel type de panneaux comme vous dites, sur quel montage financier, quel montage juridique, etc.

Pour l'instant, on n'a fait que des suppositions et des idées, mais forcément que ça va être étudié par des professionnels. Effectivement vous aurez l'occasion de donner aussi votre avis dans le cadre certainement d'une commission de suivi.

Les fonds participatifs, vous posez la question, mais s'il s'avérait que par exemple, si on faisait une société à actions simplifiées, une SAS, où il y aurait 20 % de capitaux propres, on peut imaginer qu'il y ait une participation publique/privée plus ou moins importante et dans ce cadre il y a le public et le privé et la loi maintenant exige qu'il y ait des fonds participatifs de citoyens. Maintenant c'est obligatoire. Donc c'est dans ce cadre-là. Mais c'est une hypothèse émise mais qui ne sera pas forcément retenue, en tout cas pour la SAS.

**MME FOURÉ :** Tout est ouvert, mais de toute façon vous serez associés bien entendu à l'évolution du dossier.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **35 - GRDF. PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT D'AIDES AUX TRAVAUX. CONVENTION.**

**M. DESCHAMPS :** Après le réseau de chaleur et puis cette idée de champ solaire, je vous propose de continuer dans la même thématique avec GrDF qui nous propose un partenariat avec la collectivité pour aider les Amiénois à entrer dans la transition énergétique et de remplacer leur mode de chauffage ancien par des chaudières à gaz.

Cette proposition est faite par GrDF, qui est venu vers nous. Ça s'est fait dans ce sens-là, je tiens à le dire. L'entreprise nous propose de financer, dans la proportion de 1 000 € par foyer pour cette année, qui se terminera au 31 décembre 2018, pour une enveloppe globale de 20 000 €, des foyers qui feraient cette demande.

Cette aide sera délivrée aux demandeurs après passage par notre plateforme LAURE, le lieu d'accueil unique pour la rénovation énergétique. Les formalités administratives seraient alors traitées via GrDF.

Je vous propose donc d'approuver ce dispositif et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

**MME FOURÉ :** Et bien sûr on fera un bilan de cette opération pour savoir quel est son succès et quelles en sont les conséquences.

**M. HUTIN :** Sur cette convention avec GrDF, donc le distributeur de gaz, contrairement à ce qui est dit dans le préalable dans la convention, pour bénéficier de cette aide avant le 31 décembre 2018, il faut déjà avoir prévu ces travaux, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'effet de levier là. On ne va pas prévoir ces travaux tout de suite pour... Il faut avoir réalisé les travaux avant la fin de l'année. Ça va être compliqué. C'est pour tout changement d'énergie autre que le gaz. Donc là on fait un choix : la transition énergétique, c'est le gaz. C'est un débat qu'on n'a jamais eu ici puisqu'on n'a pas de Plan Climat. Mais c'est ce qu'on acte par ce soutien avec cet affichage avec GrDF pour 20 dossiers, donc somme toute très peu, et dans la convention c'est : vous changez de chauffage, de système de chauffage, vous privilégiez le gaz, vous avez une aide de 1 000 €, ce qui est très peu parce que changer de chauffage, passer en système de chauffage, ça coûte beaucoup, beaucoup plus cher.

**MME FOURÉ :** Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Je commence par la fin de ce que vous avez dit, Monsieur HUTIN : ce n'est pas très peu, c'est mieux que rien. C'est une entreprise privée qui propose une aide. Pourquoi dire non ? Ce n'est pas très peu. C'est toujours bien d'avoir 1 000 €, vous savez. Pour beaucoup de personnes, pour beaucoup de foyers amiénois, c'est beaucoup 1 000 €. Et en général, les personnes qui ne sont pas encore avec ce mode de chauffage chez elles sont justement des foyers qui sont parmi les plus en difficulté dans Amiens, vous le savez. Quand on n'a pas encore

fait depuis un certain temps ce changement, c'est qu'on est un foyer en difficulté et avoir 1 000 € d'aide d'une entreprise privée, ce n'est pas à mettre de côté. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose : le délai est court effectivement. On est en septembre et c'est jusqu'au 31 décembre. Mais à GrDF, et vous le savez, ça fonctionne comme ça dans de nombreuses entreprises, ils ont des sommes à dépenser. Ils nous ont dit : « On veut bien attendre 2019, mais si on attend 2019, j'aimerais bien qu'on mette le pied à l'étrier dès 2018 pour que moi, délégué régional GrDF, je puisse vendre à ma direction nationale que la ville d'Amiens est intéressée par ce concept et que je puisse le repoposer et qu'il soit validé de manière systématique pour l'année 2019. »

Donc c'est pour ça qu'on le présente, que Madame le Maire a voulu le présenter aujourd'hui rapidement pour que déjà cette année on ait peut-être 20 projets, peut-être moins. À mon avis, il y en aura un peu moins vu qu'il reste trois mois, mais bon. Il suffit qu'on en ait un et ça enclenchera la machine pour que dès l'année prochaine nous ayons de plus en plus de foyers amiénois qui se lancent dans cette démarche.

Et troisième réponse : nous ne sommes pas favorables à une énergie plutôt qu'à une autre, ce n'est pas du tout ça. Aujourd'hui, c'est GrDF. Vous comprenez bien que GrDF vend du gaz. GrDF vient nous faire une proposition de transition vers des produits gaz. Si demain ErDF ou je ne sais qui vient nous proposer le même type de financement pour d'autres choses, nous dirons oui aussi pour d'autres types de partenariat évidemment.

**MME FOURÉ** : Merci Renaud. Ça, c'est la réponse de bon sens qui s'impose en effet.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **36 - CIMETIÈRE DE LA MADELEINE. RÉAMÉNAGEMENT ET PROPOSITIONS POUR UNE RÉNOVATION D'ENTRETIEN.**

**MME BRUNEL** : Chers collègues, nous abordons ici la partie active du cimetière de La Madeleine.

Comme pour le cimetière du Petit Saint-Jean, les propositions intègrent la cessibilité, la préservation des arbres et l'objectif 0 phyto.

Le cimetière de La Madeleine partie active a été structuré comme un parc à l'anglaise ou romantique avec un jeu d'espaces dégagés et d'espaces boisés à l'instar de la partie historique.

L'objectif des travaux pour ce cimetière, c'est de conforter l'aspect très paysager existant.

En résumé, il est proposé de réduire les emprises minérales au juste nécessaire pour favoriser le végétal. Ainsi, l'emprise des croisements d'allées sera réduite, certaines allées resserrées et d'autres transformées afin de leur donner un statut piéton.

Par exemple, pour les allées structurantes, celles-ci présentent un manque de hiérarchisation, des formes et des tracés parfois aléatoires. Quand elles sont bordées par des alignements d'arbres, les racines créent des déformations.

Il est donc proposé de créer une hiérarchisation en les calibrant suivant leur usage, réduire les largeurs des croisements d'allées au strict nécessaire pour affirmer l'aspect du parc, renforcer la structuration des voies en rechargeant l'existant et bien sûr un engazonnement sera réalisé entre les allées et les sépultures.

Pour les allées secondaires, certaines allées présentent déjà un aspect de chemin forestier de promenade. Elles desservent essentiellement des tombes anciennes peu visitées, si ce n'est par des promeneurs. Il est proposé de les engazonner quand cela sera possible et de les laisser dans l'état de chemins forestiers.

Concernant la tombe de Jules VERNE, l'intervention sur ce cimetière a pour objectif de préserver et conforter la qualité du lieu. Nous ne proposons pas des transformations au-delà de la philosophie de la tombe de Jules VERNE. Il est juste ici proposé de réaliser un pavage sur l'espace minéral pour mieux valoriser et marquer le lieu. Afin de guider les visiteurs jusqu'à la tombe, il est proposé un caniveau pavé qui viendra border la voie menant de la partie historique du cimetière jusqu'à la tombe, encore une fois, pour la mettre en valeur. Vous savez tous que cette tombe est largement visitée.

Concernant la plaine des victimes des bombardements, à proximité de la tombe de Jules VERNE, cette plaine aligne des croix simples sur un sol lunaire. Il est proposé, par exemple, de planter une prairie fleurie afin d'adoucir l'aspect du lieu.

Pour tous ces travaux seront utilisés des matériaux identiques au cimetière du Petit Saint-Jean, donc des matériaux techniques simples comme de l'enrobé noir et également continuer à développer le stabilisé engazonné qui est testé encore actuellement sur le cimetière du Petit Saint-Jean.

Ces travaux s'élèvent environ à la somme de 645 000 €, dans le cadre de l'autorisation de programme sur l'entretien de la réhabilitation et modernisation des cimetières sur 5 ans.

Dans la mesure où le cimetière de La Madeleine est inscrit dans sa totalité au titre des sites historiques, une déclaration préalable doit être déposée auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. C'est pour ça que je vous propose d'approuver le dossier de déclaration préalable relatif aux propositions de gros entretien du cimetière de La Madeleine et d'autoriser Madame le Maire à signer les différentes pièces du dossier.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup, Anne-Sophie BRUNEL.

Je pense que c'est un dossier qui dépasse infiniment le cimetière aussi parce qu'en réalité le cimetière de La Madeleine a un caractère patrimonial vraiment important et puis c'est un espace de promenade. Ce n'est pas seulement un lieu où se trouvent des tombes, mais c'est aussi toute une découverte de la beauté de paysages et d'arbres aussi qui sont assez remarquables. Donc merci de nous avoir présenté ce dossier, au-delà de la délibération toute simple.

Pas d'observation(s), j'imagine ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **37 - ASSOCIATION APREMIS. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.**

**M. STENGEL :** Pour mémoire, l'association APREMIS est une association d'accompagnement, prévention, réflexion et médiation pour l'insertion sociale.

Cette association fêtera cette année son 30<sup>e</sup> anniversaire et à cette occasion, elle souhaitait organiser les 22 et 23 novembre prochain un temps fort de rencontres et d'échanges autour notamment de la mesure de placement extérieur, puisqu'elle montre l'exemple, cette association, en réalisant plus de 40 placements extérieurs en accompagnement.

Pour mémoire, cette association a été créée à Amiens. Elle s'appelait, à l'époque, l'association APRES. Elle s'était faite sous l'impulsion de Robert ADAM, qui était juge d'application des peines.

Elle est venue vers nous pour nous demander une subvention pour organiser ce temps fort.

Nous travaillons déjà au quotidien avec l'association APREMIS. On ne peut que se féliciter de leurs excellents résultats et c'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose d'approuver cette convention de versement d'une subvention de 2 000 € et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s), j'imagine ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **38 - DÉPORT DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE. PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET LA PRÉFECTURE DE LA SOMME. CONVENTION.**

**M. STENGEL :** Pour éclairer l'assemblée, nous avons déjà une convention avec la police nationale pour le déport des images de nos caméras de vidéosurveillance de voie publique au centre d'information de commandement de la police nationale.

Là, il s'agit de réaliser ce déport au centre opérationnel départemental qui se situe donc en préfecture, afin que les COD puissent bénéficier simultanément du déport de quatre de nos caméras, et cela se fera évidemment sur avis au préalable, par téléphone, du centre de sécurité urbaine (le CSU) auprès de la police municipale.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **39 - ASSOCIATION AMIENS MÉTROPOLE VOLLEY BALL. MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX. CONVENTION.**

**MME LAVALLARD :** Afin de poursuivre l'accueil des joueurs du club sportif de haut niveau Amiens Métropole Volley Ball, je vous propose d'approuver la mise à disposition de 3 logements de fonction du groupe scolaire Schweitzer au 60, rue René Coty à Amiens, moyennant une redevance annuelle de 14 400 € et un forfait de charges annuel de 2 400 €, ainsi qu'un logement

de fonction du groupe scolaire Saint-Pierre au 104, chaussée Saint-Pierre, moyennant un forfait de charges annuel de 800 €.

Cette deuxième mise à disposition est consentie à titre gracieux en raison du déplacement du siège social de l'association suite à l'incendie du gymnase Jean Bouin qui hébergeait cette activité.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**40 - ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE. MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU PÔLE ASSOCIATIF ÉMILE LESOT. CONVENTION.**

**MME LAVALLARD** : Je vous propose d'approuver la mise à disposition, au profit de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, autrement dit l'AFEV, d'un local mutualisé au 1<sup>er</sup> étage du pôle associatif LESOT, appartement n° 37, attenant au groupe scolaire Émile LESOT, situé au 174, rue Franklin Roosevelt.

Cette mise à disposition, d'une durée de 2 ans, est consentie à titre gracieux, qualifiée d'avantage en nature, parce que je précise que c'est mutualisé.

L'association s'acquittera d'un forfait annuel de charges d'un montant de 400 € pour participer aux frais de fluides.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**41 - DÉMOCRATIE LOCALE. CENTRE SOCIAL ELBEUF LES FRANCS. SUBVENTION 2018.**

**MME LAVALLARD** : C'est une subvention de la démocratie locale pour le centre social Elbeuf, structure locale proche et à l'écoute de la population du quartier sud-ouest de la ville d'Amiens qui sollicite l'attribution d'une subvention pour développer des actions favorisant la participation active des habitants à la vie publique.

Afin de l'aider à développer et pérenniser ses actions de démocratie locale, je vous propose de lui accorder, pour l'année 2018, comme nous l'avions fait en 2017, une subvention de 7 000 €.

**MME FOURÉ** : Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**42 - ÉCOLE PRIMAIRE LES VIOLETTES. TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DES SANITAIRES ET DE SES CHEMINEMENTS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**MME BOUCHEZ :** Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour réaliser les travaux d'accessibilité de l'école primaire Les Violettes située 6 rue Soufflot à Amiens. Il convient également d'autoriser le commencement des travaux.

**MME FOURÉ :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**43 - PARKING AMIENS 2. RÉALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET D'UN ESPACE D'ATTENTE SÉCURISÉ. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**M. RIFFLART :** Il s'agit ici de la réalisation de 15 places de stationnement PMR au parking Amiens 2, 15 places sur 730 places disponibles, c'est-à-dire à peu près une place pour 50. C'est la norme.

Pour ce faire, il faut délibérer pour vous autoriser, Madame le Maire, à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

**MME FOURÉ :** De ce projet important.

Pas d'observation(s) ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**44 - QUESTIONS ORALES / VŒUX.**

**44.1 - VŒU CONCERNANT LA QUALITÉ DE LA DESSERTE FERROVIAIRE AMIENS/PARIS.**

**MME FOURÉ :** On passe maintenant aux questions orales et aux vœux. On commence par le vœu concernant la qualité de la desserte ferroviaire Amiens/Paris. Je passe la parole à Pascal RIFFLART pour nous le présenter.

**M. RIFFLART :** Je vais vous faire la lecture de ce vœu concernant donc la qualité de la desserte ferroviaire Amiens/Paris.

Chaque jour, plusieurs milliers de voyageurs empruntent la liaison ferroviaire Amiens/Paris, principalement pour des raisons professionnelles.

La qualité de cette liaison Amiens/Paris demeure l'une des plus mauvaises de France, le temps de parcours s'étant dégradé sur les 50 dernières années : Amiens s'est donc éloignée de Paris.

La SNCF a certes engagé des travaux sur la voie ferrée. Ceux-ci servent trop souvent d'explications et masquent la mauvaise qualité de la prise en compte des voyageurs. Cette mauvaise prise en charge est due à des problèmes d'organisation de l'entreprise, d'insuffisance de personnel (en particulier de conducteurs) et de la défaillance de la maintenance préventive du réseau comme des matériels roulants.

L'absence de respect des horaires et des voyageurs est insupportable. Ceux-ci peuvent passer plus de 4 heures quotidiennes dans le transport et pénaliser dramatiquement ceux qui voyagent entre Amiens et Paris pour des rendez-vous professionnels.

La qualité de la liaison Amiens/Paris constitue de ce point de vue une priorité pour l'attractivité résidentielle et économique d'Amiens et de sa métropole.

Cette qualité concerne la grille horaire, le temps de parcours, le confort des usagers mais surtout la ponctualité.

Elle doit faire l'objet de mesures urgentes.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d'approuver le vœu suivant :

Constatant que la dégradation inquiétante de la liaison ferroviaire Amiens-Paris maintes fois dénoncée pour cause de voies ferrées défectueuses et de matériel roulant obsolète se poursuit :

Le Conseil Municipal d'Amiens :

- réaffirme l'importance d'une liaison ferroviaire de qualité entre Amiens et Paris, qu'il s'agisse de grille horaire, de temps de parcours, de confort, de qualité des correspondances et de ponctualité (bis repetita),

- apporte son soutien à tous les voyageurs, qui subissent une dégradation insupportable du service,

- et enfin et surtout demande à la SNCF de tout mettre en œuvre pour améliorer nettement la qualité du service et d'ouvrir un dialogue constructif avec toutes les parties concernées en s'engageant dans une démarche de respect de ses clients, en initiant un dialogue sur les nouveaux horaires discuté avec la Région des Hauts-de-France, en respectant les horaires, en garantissant une information de qualité auprès des voyageurs mis en retard et en assurant une bonne qualité de correspondance.

Voilà, Madame le Maire.

**MME FOURÉ** : Merci beaucoup.

Le souhait est bien entendu qu'on arrive à voter un vœu unanimement sur un sujet qui nous préoccupe tous et sur lequel nous avons eu tous beaucoup de réactions d'usagers de la ligne Paris/Amiens qui se plaignent de retards à répétition.

René ANGER.

**M. ANGER** : Madame le Maire, vous nous avez parlé de ce vœu en réunion des présidents de groupe. Nous avons souhaité effectivement nous y associer, au point d'ailleurs de proposer des amendements dont certains ont été repris.

Je pense que la situation effectivement ne fait que se dégrader. Aujourd'hui encore, cet après-midi, un train pour Paris était supprimé, l'autre était en retard et le dernier train, qui doit être vers

22 heures, en tout cas arrive à Amiens à 1 h 12 parce qu'il y a un changement probablement en gare à Creil comme d'habitude. On voit bien que cette situation est insupportable.

Elle est insupportable pour les usagers qui nous ont vus les uns et les autres.

Elle est insupportable pour le développement d'Amiens aussi et je veux y insister parce que les conditions lamentables dans lesquelles les usagers sont traités, on les connaît malheureusement, mais l'importance pour l'attractivité, je crois qu'il faut y insister. Le fait d'avoir une liaison régulière, et la question à la fois de la grille et de la ponctualité sont effectivement centrales, permettra de développer du résidentiel de qualité...

**MME FOURÉ :** Monsieur ANGER, on me demande que vous vous approchiez un peu plus du micro pour qu'on vous entende bien.

**M. ANGER :** Je dis que le fait d'avoir un train qui fonctionne normalement, on va dire les choses simplement, est indispensable pour qu'Amiens joue son attractivité résidentielle et c'est quand même l'un des objectifs de la Vallée idéale qui sera bientôt présentée, qui a effectivement des atouts entre les hortillonnages et la gare, mais aussi tout simplement pour les gens qui travaillent, qui peuvent avoir des rendez-vous à Paris ou des Parisiens qui ont des rendez-vous à Amiens. Donc vraiment pour notre développement, c'est une question centrale.

Je pense que la SNCF se fout un peu de nous, si vous permettez l'expression. Des efforts conséquents ont été faits par les différentes majorités régionales successives pour...

**MME FOURÉ :** C'est vrai.

**M. ANGER :** ... payer du matériel. C'est pour ça que le matériel obsolète... Ce n'est pas le matériel qui est obsolète ; c'est la maintenance qui est inexistante, en tout cas qui n'est pas à la hauteur, au point d'ailleurs qu'on a découvert au bout d'un moment qu'il fallait refaire un atelier alors qu'il aurait peut-être dû être fait depuis un moment.

Donc la question, c'est la gestion de cette entreprise. La question, c'est effectivement le nombre insuffisant de conducteurs. Quand on crie trop à un endroit, on va en chercher dans une autre région, on les ramène, mais au bout d'un moment il va falloir quand même prendre des vraies mesures pour que le service soit assuré.

Et je pense qu'il y a eu un beau débat sur l'avenir du ferroviaire qui a tourné autour du statut. Moi, je pense que ça ne résout rien du tout et que le problème maintenant, c'est la qualité du service et je pense que nous devons nous montrer vindicatifs collectivement, et je dirais même hargneux, parce que c'est la seule manière pour qu'on puisse nous entendre. Il y va du respect de nos concitoyens et de l'avenir de notre ville.

Donc nous voterons évidemment ce vœu.

**MME FOURÉ :** Merci.

Moi, je souscris totalement aux propos que vous avez tenus. J'ai reçu cet été l'une des associations d'usagers du train Paris/Amiens. J'ai reçu trois des membres de cette association et ils m'expliquaient qu'un des membres de leur bureau avait été amené à signer une rupture conventionnelle de contrat avec son employeur à force de retards à répétition dans son travail. Donc c'est vous dire que ça devient vraiment insupportable pour ceux qui sont nombreux à faire

le trajet aller-retour Paris/Amiens tous les jours. Donc, je pense que vraiment ce vœu est tout à fait adapté à l'importance de la situation.

Pas d'autre(s) observation(s) ? On peut passer au vote.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **44.2 - VŒU DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL.**

**MME FOURÉ** : Le vœu suivant porte sur le soutien au centre hospitalier Philippe Pinel. Je passe la parole à Madame LEPRESLE pour le présenter.

**MME LEPRESLE** : Oui, merci Madame le Maire.

C'est un vœu qu'on a souhaité aussi collectif pour soutenir les personnels hospitaliers de Philippe Pinel qui sont en grève sur le lieu de travail depuis maintenant trois mois et dorment depuis plus de deux mois devant l'hôpital.

Je vais lire le vœu, sachant qu'on souhaite quand même le maintenir, même si l'ARS a annoncé la tenue d'une table ronde, mais peut-être que le maintenir montre notre attachement aussi...

**MME FOURÉ** : Absolument !

**MME LEPRESLE** : ... aux soins des patients de l'hôpital et puis montrera notre soutien déterminé de tous les élus de la ville.

Ce mouvement des personnels hospitaliers fait suite donc à des fermetures de services (4 services qui ont fermé en 4 ans) et au départ d'une dizaine de médecins psychiatres.

Conséquence de ces fermetures, les conditions d'accueil et de prise en charge des patients se sont dégradées et les personnels n'ont plus les moyens d'assurer leur mission de soins correctement. Ils rappellent qu'ils ne sont souvent que 2 soignants pour 25 patients et ne peuvent accorder l'attention et le temps nécessaires à ces patients qui en ont particulièrement besoin. Du fait de la fermeture des services, des chambres prévues pour être individuelles accueillent désormais deux patients, celles prévues pour deux en accueillent quatre. Aux urgences, il faut plus de deux heures pour trouver une place.

Les personnels éprouvent de l'insatisfaction et même de la colère, car ils ne peuvent plus répondre aux patients qui ont besoin d'être pris en charge, ils ne peuvent plus apporter de réponse rapidement aux patients qui souffrent et ont besoin d'être soulagés.

Ils demandaient la réunion d'une table ronde de tous les acteurs concernés par l'hôpital : médecins, personnels, associations de familles de patients, directrice de l'ARS, directrice de l'hôpital, représentants syndicaux, afin que tous puissent s'exprimer et entendre le même discours. Cette table ronde constitue pour eux une première étape pour accéder aux négociations. Ils n'ont pas de revendication salariale, ils ont à cœur de prendre en charge le patient dignement et sont inquiets de la qualité des soins qu'ils délivrent.

En tant qu'élus de la ville d'Amiens, nous sommes, nous aussi, particulièrement attentifs à la qualité des soins pour les patients et nous soutenons les personnels du centre hospitalier Philippe Pinel.

Dès le conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018, nous nous sommes prononcés afin de soutenir cette demande de concertation en adoptant un vœu en faveur de la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Malgré les interventions et alertes de différents élus sur ce sujet depuis lors, force est de constater que la situation ne trouve pas d'issue favorable après trois mois de mouvement de grève.

C'est pourquoi le conseil municipal d'Amiens réuni le 13 septembre 2018 demande à l'ARS de réunir de toute urgence la table ronde demandée par les personnels hospitaliers.

**MME FOURÉ** : Merci. Je passe la parole à Olivier JARDÉ.

**M. JARDÉ** : Merci Madame le Maire.

La maladie mentale, c'est un vrai problème de santé publique. Ça affecte à peu près 15 % de la population, y compris dans notre département.

C'est vrai que le personnel est en grève depuis 3 mois, y compris cet été. Et comme plusieurs d'entre vous, j'ai rencontré la désespérance des familles, des soignants et des malades. C'est une crise de la psychiatrie publique en général et plus particulièrement sur notre territoire.

Ce qui est tout à fait remarquable, c'est qu'il n'y a pas de demande salariale de la part du personnel ; il n'y a qu'une demande de moyens pour mieux soigner et ça, il faut tout à fait y insister.

Il faut absolument que le dialogue se renoue au sein de cette institution de façon à obtenir une solution durable à Philippe Pinel.

J'ai écrit à Madame RICOMES de l'ARS. J'ai obtenu une réponse longue, de 5 pages, mais qui ne m'a pas apporté beaucoup d'éclaircissements sur cette volonté de dialogue qui me semble tout à fait nécessaire. Et donc c'est avec beaucoup d'intérêt et sans aucun d'état d'âme que je serai en faveur de ce vœu.

**MME VERRIER** : Olivier JARDÉ a déjà dit beaucoup de choses.

J'ajouterai que le degré de civilisation d'une société se juge à l'aune de la manière dont elle traite les plus vulnérables des siens et je pense qu'en effet, comme vous l'avez indiqué, nous sommes bien sûr attentifs à la qualité des soins et par-là même très, très malheureux de ce qui se passe actuellement et des difficultés auxquelles sont confrontés les personnels du centre hospitalier Philippe Pinel.

Olivier JARDÉ a souligné les interventions de différents élus. En effet, je pense qu'on peut citer Madame le Maire et je suis allée également sur le terrain.

Hier, j'en ai échangé avec Madame GUERRAUD puisque nous travaillons sur le projet de Conseil Local en Santé Mentale, sur cette nécessité de concertation, d'ouverture pour que cette situation triste s'arrête et qu'il y ait en effet une concertation réelle. Et bien sûr, je ne peux donc également que soutenir ce vœu qui vient d'être porté.

**MME BERGER :** Je pense que ce vœu, au vu des dernières nouvelles puisqu'il y aura une table ronde avec les personnels, aurait pu être plus vindicatif parce que les personnels – je me fais le relais de l'inquiétude des personnels que j'ai rencontrés hier, qui venaient d'apprendre cette nouvelle – ont peur qu'il y ait une table ronde pour une table ronde parce qu'elle est réclamée à cor et à cri.

Je rejoindrais Monsieur JARDÉ quand il dit que la réponse de la directrice, de Madame RICOMES, n'est pas satisfaisante. En fait, elle explique qu'il est important que l'hôpital Pinel se décentralise dans des maisons d'accueil spécialisées. Il est important que le conseil départemental s'engage. Il est important qu'il y ait un centre, une commission locale de santé mentale. Rappelez-vous : c'est tout ce qu'on demandait déjà au mois de février. Donc ce n'est pas parce qu'elle nous dit « il est important » que ça va se faire.

Effectivement la psychiatrie actuelle n'est plus la psychiatrie d'il y a 50 ans. Elle a besoin de se délocaliser. Tous les malades n'ont pas vocation à rester hospitalisés en psychiatrie. Mais encore faut-il qu'il y ait les moyens.

Et je souligne aussi que les soignants, même s'il est minimisé leur nombre en participants, ne demandent pas d'augmentation de salaire. Ils demandent simplement de pouvoir créer à nouveau du lien avec leurs patients, d'avoir du temps avec eux. Et ça malheureusement, ils ont bien peur que ça ne rentre pas dans les prérogatives de la directrice de l'ARS qui raisonne peut-être de façon budgétaire et économique plutôt qu'en question de liens et en question d'humanité vis-à-vis des patients.

Donc on aurait pu aller plus loin. Je pense qu'on reste vigilants tous visiblement et il faudra que ce qu'on demandait déjà au 1<sup>er</sup> février commence à se réaliser.

**M. DUPILLE :** Les personnels sont en grève depuis plus de 3 mois, mais ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les problèmes. Déjà il y a plus d'un an, ils étaient déjà en grève, et j'étais allé les voir d'ailleurs avec ma collègue Madame BOUVET, et les personnels nous avaient expliqué déjà tout ça. Il y a déjà plus d'un an. La situation s'est donc encore dégradée.

Il faut quand même souligner que l'ARS... Qu'est-ce que c'est que l'ARS ? Ce n'est qu'une dépendance de l'État. C'est bien le gouvernement, l'État qui induit la politique dans le milieu hospitalier. Par conséquent, il faut quand même appeler un chat un chat : c'est l'État qui ne fait pas son boulot.

Effectivement nous devons soutenir les personnels parce que c'est indispensable et on ne comprend même pas que l'État ne se prenne pas en charge et n'avance pas dans ce domaine. C'est une honte ! L'État français, c'est une honte ! Il faut bien dire ce qui est. Appelons un chat un chat !

Je trouve effectivement que ce vœu est un peu tiède, permettez-moi de le dire. Il faut qu'il y ait une table ronde, certes, mais pas pour faire une table ronde, comme l'a dit une collègue précédemment.

Et donc il faudrait peut-être insister là-dessus pour qu'il y ait des résultats et que l'État se remue aussi parce que franchement on est arrivés à un point où on a honte de notre système hospitalier. C'est quand même grave à notre époque !

Donc je soutiens absolument votre vœu tout en espérant qu'il soit un peu plus nerveux.

**M. RIFFLART :** C'est un problème très sensible et il faut vraiment essayer de l'aborder avec le moins de passion possible et le moins de caricature possible.

Olivier l'a dit : le souci de l'ARS, c'est qu'elle existe quelque part, dans le sens où... Moi, je me souviens d'un très vieux dessin caricatural au début des années 2000 dans *Le Monde*, où on montrait, où on parlait d'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris qui était devenue une giga structure administrative. On avait un dessin caricatural où on voyait un monsieur derrière un ordinateur et à côté on voyait un lit de malade, ce qui résumait un petit peu ce qui se passait à l'époque à l'AP, c'est-à-dire qu'on avait un administratif pour un malade.

À un moment donné, le système a fait que ça a complètement dérapé avec les ARS parce qu'on a voulu normaliser extrêmement, on a voulu contrôler l'activité des hôpitaux. Je vous rappelle qu'il y a une vingtaine d'années, on était dans une dérive au niveau de la dépense hospitalière. Finalement on a créé un monstre. On a créé un monstre qui finalement amène énormément de contraintes administratives à des établissements hospitaliers qui se retrouvent dans une situation où ils doivent finalement consacrer une grosse partie de leur énergie et de leurs moyens en personnel administratif pour répondre à des contraintes administratives. Évidemment celui qui en pâtit le plus c'est le soignant.

Je pense qu'on est quelques médecins ici à avoir été confrontés à ce type de problème, on voit fleurir les bureaux, et ça a été le cas de l'hôpital Philippe Pinel ces dix dernières années, et on voit se dégrader les postes de soignants.

Une table ronde, ce sera bien, mais je pense que c'est vraiment un problème législatif, et ça a été le cas un peu à Amiens. Il faut réorganiser. Il faut vraiment s'occuper différemment de la santé, faire un petit peu plus confiance aux hôpitaux.

Il y a un rapport, je ne sais pas si tu connais, qui s'appelle le rapport MARESCAUX, enfin il y a eu une étude qui a été menée en 2013 sur le fonctionnement des hôpitaux psychiatriques qui déjà disait ça. Donc ce n'est absolument rien de nouveau.

Alors évidemment je vais voter ce vœu moi aussi, mais je pense que c'est vraiment à un autre échelon auquel il faut s'adresser et il faut vraiment travailler, encore une fois, sur plus de confiance, plus de responsabilités, plus de décentralisation et plus d'autonomie en espérant aussi que ces micro collectivités que sont les hôpitaux, qui sont maintenant des méga structures, arrivent aussi à un niveau de responsabilité dans l'organisation et la gestion de leur fonctionnement.

**MME FOURÉ :** Merci à tous pour vos interventions.

Comme un certain nombre d'entre vous, je suis allée sur place, moi aussi, cet été. J'ai discuté avec les personnels. J'ai écrit à Madame RICOMES.

Pour la petite histoire, le jour même où elle a reçu mon courrier, elle a aussitôt décroché son téléphone pour m'appeler et donc on a pu discuter quand même assez longuement d'ailleurs sur le sujet. Et puis j'ai eu aussi son adjointe au téléphone un peu plus tard en saison pendant qu'elle était elle-même en congé et donc c'est un sujet qui fait vraiment débat au sein de l'ARS.

Et ce n'est pas par hasard si l'annonce a été faite tout récemment de cette table ronde parce que moi je peux vous dire que Madame RICOMES était au départ vent debout contre l'idée d'une

table ronde. Je ne vais pas vous raconter le détail de la conversation que nous avons eue, mais je peux vous dire que c'était très clair.

Donc je pense qu'il y a déjà un progrès qui est fait, une ouverture qui est faite. Certes, il faut que nous restions attentifs sur l'issue de cette table ronde, mais je pense que c'est déjà une étape qui n'est pas négligeable et je crois qu'au niveau national on est attentifs à ce qui se passe ici à Amiens parce que justement le personnel a continué à maintenir son mouvement, qui n'est pas un mouvement de grève puisque le personnel remplit sa fonction, mais qui est un mouvement très clair et qui recueille un assentiment assez massif. Je ne sais pas, je suis restée peut-être une demi-heure sur place, enfin je n'ai pas regardé ma montre, mais sur la demi-heure environ durant laquelle j'étais sur place en plein été, un soir, je ne compte pas le nombre de coups de klaxon ou de remarques d'une façon ou d'une autre de soutien de la part de ceux qui passaient sur le rond-point juste devant l'entrée de cet hôpital.

Donc je pense que c'est bien qu'on puisse voter un vœu unanimement ce soir et je pense en effet qu'il est utile que ce vœu soit voté même si cette ouverture vers une table ronde a été faite, ne serait-ce que pour montrer aussi l'intérêt que nous portons au suivi de ce dossier.

Je propose que nous mettions maintenant aux voix ce vœu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **44.3 - QUESTION ORALE : ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX.**

**MME FOURÉ :** Je passe maintenant la parole à Monsieur BEUVAIN pour le dernier point de notre ordre du jour : une question orale.

**M. BEUVAIN :** Merci Madame le Maire.

Madame la Maire, Amiens et les Amiénois vivent dans les travaux depuis de très longs mois.

Votre choix de coupler les réalisations des 4 lignes de BHNS et du réseau de chaleur a eu un impact qui a contrarié toutes les habitudes de la vie quotidienne.

Pas un seul habitant d'Amiens et de la métropole, pas un seul quartier d'Amiens, pas un seul salarié venant à Amiens tous les jours, pas un seul visiteur, pas une seule activité économique et pas un simple déplacement ou un simple acte de vie n'ont été épargnés.

En témoignent les bulletins matinaux journaliers de circulations sur France Bleu Picardie qui relèvent depuis des mois les grandes difficultés des déplacements dans Amiens et pour accéder à la ville en venant de l'extérieur.

Aucune porte d'entrée, aucun boulevard intérieur et extérieur et aucun grand axe n'ont été épargnés.

Bien souvent le problème s'est même projeté sur la rocade d'Amiens occasionnant des kilomètres de bouchons par les accès Sud de la ville.

Mais ce sont les Amiénois qui ont le plus souffert.

Ce qui est troublant c'est que nous collectons presque uniquement des témoignages de lassitude, de colère, d'incompréhension et de rejet.

Nous entendons aussi beaucoup d'inquiétudes pour ce qui sera de l'efficacité des déplacements qui fait douter à ce jour et fait s'opposer le coût des travaux au gain de temps dans les déplacements.

Ce qui est troublant c'est que vous ne recevriez que des témoignages de satisfaction pour attester du tout va bien qui rythme votre discours.

Heureusement, c'est *Le Courrier picard* qui nous a livré une indiscretion révélant que vous comptiez sur l'oubli des Amiénois pour effacer les difficultés et le mal-vivre que vous leur avez imposés.

Cela ne nous convainc pas et nous attendons de vous et de votre majorité une attitude responsable.

Nous vous posons donc deux questions pour lesquelles nous attendons deux réponses responsables.

Après des longs mois de mise en grande difficulté des personnes, habitants et des activités quotidiennes dans notre ville, comptez-vous mettre en place un ou des outils de compensation en guise de réparation ?

Cela pourrait être une offre découverte à moindre coût, voire gratuite du nouveau réseau pendant une période pour tous les Amiénois ?

Pour ce qui est de pérenniser la gratuité, de la destiner à des publics ciblés ou de la penser uniquement pour certains jours de semaine, cela sera un débat qui animera les prochains 18 mois et que les Amiénois trancheront.

Cela pourrait être une continuité et un élargissement horaires des conditions de gratuité du stationnement en parking ouvragé et aérien pour redonner le goût et l'envie de redécouvrir le centre-ville, d'en faire profiter les habitants les plus éloignés qui ont été pénalisés ces derniers mois ?

Cela pourrait être par un élargissement de la zone d'indemnisation des activités commerciales qui doit aller bien au-delà du centre-ville et prendre en compte les rues Delpuch et les commerces de proximité des quartiers qui ont été impactés par les travaux et fermetures des rues en périphérie ?

Enfin Madame le Maire, nous souhaiterions que vous nous donniez aujourd'hui l'échéancier très précis des fins de chantiers du BHNS et du réseau de chaleur, site par site, et la date définitive de mise en service du BHNS. À condition, bien évidemment, que la construction du nouveau dépôt des bus soit achevée et qu'il soit en mesure d'être opérationnel, ce qui ne semble pas être le cas pour le moment.

Je vous remercie.

**MME FOURÉ** : Avant de vous répondre sur le fond, permettez-moi de dire que vous rêvez sur le dernier point.

Je vais répondre évidemment à votre question et à la fin de mon propos je vous dirai quand je souhaite qu'on diffuse le document. Merci.

Permettez-moi tout d'abord de remercier et féliciter l'équipe de Frédérique CHARLEY qui mène un travail exceptionnel pour rendre notre ville encore plus belle, plus innovante et plus attractive.

Nos agents et les nombreuses entreprises se mobilisent chaque jour pour réduire l'impact des travaux sur les habitants. C'est grâce à l'anticipation, à la réactivité des services et des élus que les habitants et les commerçants sont régulièrement informés de l'évolution des travaux dans la ville.

C'est aussi le professionnalisme de toutes ces équipes qui me fait dire qu'aucun retard dans les travaux des espaces publics pour le BHNS n'est repéré à ce jour.

Ce projet est destiné à changer radicalement l'image d'Amiens, les Amiénois l'ont bien compris.

Le BNHS modernisera et améliorera les déplacements dans notre ville.

Le réseau de chaleur offrira, quant à lui, un moyen de chauffage aux habitations plus économique et plus écologique.

L'investissement et l'énergie que nous déployons dans ces deux projets sont importants. Nous assumons pleinement la décision que nous avons prise de réaliser les travaux du BHNS au même moment que les travaux du réseau de chaleur. Cela relève du bon sens, car la séparation des deux opérations aurait engendré des coûts supérieurs et des nuisances accrues.

Bien sûr, je suis consciente que les travaux perturbent le quotidien de nombreux Amiénois, qu'ils ralentissent leurs déplacements, qu'ils occasionnent du bruit et du mécontentement. Je n'ai pas attendu votre question orale pour ouvrir les yeux et les oreilles sur cette situation.

Ils m'interpellent souvent directement, ou par le biais de mes adjoints, sur leurs problèmes et nous mettons tout en œuvre pour leur apporter des solutions et je voudrais saluer la réactivité des élus et des services qui jour après jour, dès qu'ils sont alertés sur un sujet, inventent et trouvent la réponse adaptée.

Je reste pour ma part convaincue qu'à la fin des travaux, les Amiénois constateront l'amélioration de l'attractivité et de la beauté de notre ville.

Sur le fond de votre intervention, la situation de grande difficulté que vous décrivez est à relativiser sur de nombreux points.

Tout d'abord, les travaux ont toujours été réalisés sur des axes restés ouverts à la circulation, à l'exception de la rue Delpech où nous n'avons pas pu faire autrement que de fermer en effet l'été dernier et cet été la rue dans les deux sens.

Je précise que les difficultés de circulation auxquelles vous faites allusion se présentent essentiellement aux heures de pointe, sachant qu'à Amiens nous parlons d'une hyper pointe le matin de 8 h 15 à 9 heures et le soir de 17 h 15 à 18 h 45 maximum.

Par ailleurs, sachez que les automobilistes modifient sensiblement leur parcours ou leurs horaires et ainsi rencontrent peu de difficultés pour venir au quotidien sur leur lieu de travail, même si quelques exceptions comme vendredi dernier, esplanade Branly, disent le contraire, nous en sommes bien conscients. Et je peux vous dire que le remède a été apporté dans un délai extrêmement rapproché.

Concernant les mesures mises en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, là encore nous n'avons pas attendu après vos conseils.

J'ai prévu de poursuivre la gratuité dans les parkings souterrains, les mardis et jeudis de 15 heures à 19 heures, dans les parkings Amiens 2, Hôtel-de-Ville, Jacobins, Perret, Saint-Leu et Trois Cailloux. Mais en revanche, je peux vous dire que la gratuité des parkings ne se poursuivra pas à l'ouverture du BHNS parce qu'on ne peut pas faire une chose et son contraire. On ne peut pas à la fois souhaiter qu'un nombre important de nos concitoyens utilisent le Nemo, le nouveau bus à haut niveau de service, et en même temps faire un appel pour qu'ils viennent en voiture au centre-ville grâce à une gratuité des parkings en ouvrage ou en surface tel que vous l'indiquez dans votre question orale. Je ferme cette parenthèse qui répond à votre suggestion.

Par ailleurs et pour faciliter les déplacements en ville malgré les travaux, nous avons ouvert, je vous le rappelle, un parking gratuit à la Hotoie de 150 places, dès le début des travaux.

Toujours en matière de stationnement, nous avons distribué depuis le début de cette année 12 500 tickets aux commerçants pour encourager le stationnement (1 heure gratuite pour chaque ticket) dans le parking des Halles du Beffroi. Je vous annonce que cette opération appréciée par les commerçants – nous les avons reçus, Alain GEST et moi, la semaine dernière encore – est poursuivie.

Une commission d'indemnisation a été créée en 2017, pour le BHNS et le réseau de chaleur, dès le début des travaux, pour indemniser les commerçants qui verraient leur chiffre d'affaires impacté par les travaux et à chaque conseil d'Amiens Métropole, vous voyez passer des délibérations qui attribuent donc une indemnisation à certains commerçants.

D'ailleurs, je constate avec plaisir que de nouvelles enseignes ont vu le jour dans le centre-ville. Je pense, par exemple, à Boulanger qui était pourtant implantée Vallée des Vignes, qui a fait le choix de s'installer place de la gare, ou encore à HEMA à deux pas de là. Tandis que d'autres ont procédé à d'importants travaux de rénovation. Je pense en particulier à la Galerie des Jacobins, que nous avons inaugurée la semaine dernière. Ces informations sont de nature à positiver et à nous rassurer sur la confiance que les investisseurs portent sur l'avenir de notre centre-ville.

J'ajoute également que j'ai décidé de développer les animations en centre-ville pour renforcer l'attractivité des commerces. Ainsi le marché de Noël se verra doté de nouvelles animations cette année, j'aurai l'occasion de vous en reparler.

Sur les effets de la mise en place des sites propres, à ce jour, on peut déjà observer les transports en commun circuler plus rapidement que les voitures sur certaines voies bus et c'est bien le gage de l'efficacité du système qui, à ce jour et néanmoins, pour le moment, est peu optimisé, puisque nous n'avons pas les bus qui circulent et les bus dans leur esthétique et dans leur design particulièrement attractifs.

Je rappelle aussi, et c'est important, que l'opération BHNS a aussi procuré de l'activité pour les entreprises de travaux publics en premier lieu, mais aussi pour d'autres activités annexes. Pour ce projet de 100 millions €, les créations d'emplois ont été estimées entre 400 à 500 emplois.

En ce qui concerne la gratuité des transports en commun, une idée qui ne vient pas de vous, nous avons indiqué en 2014 que nous étudierions la gratuité si les finances nous le permettent. Avec Alain GEST, j'aurai l'occasion de m'exprimer le moment venu et le moment voulu sur ce sujet.

Enfin, après avoir constaté, comme moi, la requalification aboutie de nombreuses rues d'Amiens, le calendrier, que l'on peut maintenant vous distribuer puisqu'il se trouve dans le JDA de cette semaine, publié en page 9... La requalification aboutie de nombreuses rues d'Amiens étant en phase finale, si je puis dire, le calendrier prévoit la fin des travaux dans la rue Alexandre Dumas fin octobre. Le P+R Licorne... Il faudra qu'on appelle ça autrement, mais le parking relais de la Licorne sera finalisé en novembre, la chaussée Jules Ferry, la place Fiquet, le boulevard Alsace-Lorraine, le giratoire de la rue Terral, le parvis de la Cité Scolaire, le parking relais de l'IUT, la rue Albert Camus et le tronçon nord de la ZAC Intercampus en décembre. Enfin, l'aménagement de l'esplanade Branly sera terminé en mars 2019.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vous souhaite maintenant une bonne soirée. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le 18 octobre prochain.

La séance est levée à 22 h 17.

Madame le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Brigitte Fouré", written over a horizontal line.

Brigitte FOURÉ